

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

HÉGÉMONIE NÉO-LIBÉRALE ET CHAMP DE PRODUCTION POLITIQUE :  
DU THATCHÉRISME AU NÉO-TRAVAILLISME

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
PIER-OLIVIER FRASER

MAI 2013

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je souhaiterais remercier spécialement mes directeurs, Jean-Guy Prévost et Jean-François Lessard, lesquels ne m'ont jamais lâché malgré les épreuves et les difficultés qui ont pavé cet accouchement fastidieux. Évidemment, au-delà de la vie, je dois également à mes parents, Judith Imbeault et Jean-Marie Fraser, les indéfectibles encouragements et appuis sans lesquels je n'aurais jamais mené mon parcours étudiantin à bon port. Je leur dois aussi d'avoir eu un frère, Dany Fraser, qui m'a inspiré un esprit critique et ainsi involontairement dirigé vers des études politiques. De même, je désire remercier ma belle-mère Josette Gagnon, pour avoir pris le temps de corriger certaines épreuves. Enfin, toujours sur le thème de la famille, je ne peux exprimer avec suffisamment de force toute la gratitude, l'affection et l'amour que j'ai pour ma copine et mon fils, lesquels me le rendent au centuple. Merci de m'avoir supporté et de m'avoir fait rire dans les moments plus difficiles. Également, pour l'attitude, l'esprit, le raisonnement et le franc parlé, j'inclus dans mes remerciements mes vieux amis du Lac-Saint-Jean : Jonathan Paré, les deux Marc-André, Mario Villeneuve, Vincent Lamontagne, Sarah Guillemette, Jean-François Martel et Marie-Claude Brassard. Pour les discussions constructives d'intellectuels attablés, de même que pour l'écoute – trop souvent imposée via des monologues interminables –, merci à mes amis Xavier Dionne, Francis Dionne, Miguel Pinho et Justin Brasier. Enfin, un merci tout spécial à mon ami Luc-Antoine Cauchon, lequel combine toutes ces précédentes caractéristiques mentales et humaines pour les envelopper dans l'abondance et l'agréable d'une volubilité martiale. À vous tous qui me permettez de me faire et de me refaire, ma dette est immense et ma reconnaissance incommensurable.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	p. vi
INTRODUCTION.....	p. 1
1. Cadre théorique : de Bourdieu à Gramsci.....	p. 4
2. Du thatchérisme au néo-travillisme : la passation hégémonique comme proposition d'analyse.....	p. 8
3. Structure et limites de l'exercice.....	p. 11
CHAPITRE I UNE HÉGÉMONIE ANTÉRIEURE : SOCIAL-DÉMOCRATIE KEYNÉSIEENNE ET BUTSKELLISME.....	p. 14
1.1. Un phénomène occidental : la social-démocratie keynésienne.....	p. 14
1.2. Le champ de production politique britannique.....	p. 16
1.3. De l'inaltérabilité à la crise de l'hégémonie.....	p. 17
CHAPITRE II THATCHÉRISME ET NÉO-TRAVAILLISME : SYSTÈMES IDÉOLOGIQUES.....	p. 21
2.1. Système idéologique du thatchérisme.....	p. 21
2.1.1. Critique du butskellisme et de l'étatisme égalitariste en général .....	p. 22

2.1.2. Affirmation positive du thatchérisme : l'idéal politique du droit et du marché.....	p. 25
2.1.3. L'État social, la morale victorienne et la renaissance de la société civile.....	p. 34
2.2. Système idéologique du néo-travaillisme.....	p. 36
2.2.1. De la réalité nouvelle à la double critique néo-travailliste....	p. 37
2.2.2. Du centrisme idéologique à la société juste.....	p. 44

### CHAPITRE III

#### ENTRE CONVERGENCES ET DIVERGENCES :

#### LES POLITIQUES THATCHÉRIENNES

#### ET NÉO-TRAVAILLISTES.....p. 55

##### 3.1. Convergence thatchérienne néo-travailliste :

##### politiques économiques et privatisations.....p. 56

##### 3.1.1. Politiques macro-économiques.....p. 56

##### 3.1.2. Politiques micro-économiques.....p. 60

##### 3.1.3. La privatisation.....p. 65

##### 3.2. Règle de droit et maintien de l'ordre :

##### de l'unité politique vers la divergence.....p. 71

##### 3.3. L'écho politique des différences idéologiques :

##### l'État social et la politique communautaire.....p. 75

##### 3.3.1. Santé, éducation et formation.....p. 75

##### 3.3.2. L'État social minimal et le *workfare state*.....p. 78

##### 3.3.3. De la négation au renforcement des communautés.....p. 80

CHAPITRE IV	
THATCHÉRISME ET NÉO-TRAVAILLISME :	
À L'AUNE DU NÉO-LIBÉRALISME.....	p. 86
4.1. Le consensus néo-travailleiste thatchérien.....	p. 90
4.1.1. Le rejet unilatéral de l'étatisme égalitariste :	
disqualification économique et morale.....	p. 90
4.1.2. La théorie du libre marché.....	p. 93
4.1.3. La politique économique :	
de la dépendance du marché envers l'État.....	p. 96
4.1.4. La théorie libérale du droit.....	p. 100
4.2. Le thatchérisme et Hayek.....	p. 102
4.2.1. Les fondements théorico-politiques.....	p. 103
4.2.2. Considérations sur la politique en général	
et sur la politique sociale en particulier.....	p. 107
4.2.3. Morale victorienne et morale individuelle.....	p. 112
4.3. Le néo-travailleisme, Lippmann et Röpke.....	p. 114
4.3.1. Critique du rationalisme et attitude théorico-politique.....	p. 115
4.3.2. De la condition humaine, de l'homme dual et	
des limites sociales de l'ordre du droit et du marché.....	p. 117
4.3.3. Des problématisations du réel divergentes.....	p. 121
4.3.4. Convergences politiques et éléments de synthèse.....	p. 125
CONCLUSION.....	p. 136
ANNEXE.....	p. 142
BIBLIOGRAPHIE.....	p. 144

## RÉSUMÉ

Le présent mémoire pose la question de l'évolution du débat politique dans les démocraties occidentales depuis la révolution néo-libérale des années 1980, laquelle rompt avec la période sociale-démocrate keynésienne d'après-guerre. Il vise en cela à démontrer comment le néo-libéralisme s'inscrit dans le débat politique actuel.

Pour ce faire, le cadre théorique d'analyse mis à profit repose sur trois piliers conceptuels. D'une part, le néo-libéralisme est pensé comme une clé conceptuelle de compréhension par le rejet des approches le réduisant à une simple Doxa politique marchande et anti-étatiste. À ce titre, il est ici réfléchi comme courant idéologique plural à la fois traversé par des lignes de convergence et de divergences. D'autre part, comme il s'agit d'étudier l'évolution du débat politique principal, lequel se pose à l'intérieur des institutions démocratiques, le concept de champ de production politique développé par Bourdieu est ici utilisé dans l'analyse. Il représente l'espace où se jouent les rapports de concurrence entre les grands partis politiques et leurs protagonistes. Enfin, notre approche revisite le concept d'hégémonie tel que formulé par Gramsci, l'hégémonie ne pouvant être complètement moniste, mais impliquant toujours la présence de tensions internes.

Ne prétendant pas étudier d'un même mouvement l'ensemble des champs de production politique de l'Occident, l'analyse porte essentiellement sur le cas britannique. Ce champ de production politique, à travers l'émergence du thatchérisme, est le premier à voir naître la révolution néo-libérale. En parallèle, durant les années 1980-1990, les réformes du parti travailliste, puis l'affirmation du néo-travaillisme déplacent la cadre idéologico-politique de ce parti historiquement à gauche.

Par le survol rapide de la période d'après-guerre, par la comparaison idéologique et politique du thatchérisme au néo-travaillisme, puis par la conjonction analytique de ces derniers au néo-libéralisme, il est possible de déterminer l'état du débat politique contemporain tel qu'il se présente au sein du champ de production politique britannique. Il semble qu'à une hégémonie sociale-démocrate keynésienne se soit substituée une hégémonie néo-libérale et que ce soit cette dernière qui puisse définir le mieux l'état du débat démocratique contemporain. Alors que le thatchérisme semble apparenté à une forme d'ultralibéralisme hayekien, le néo-travaillisme synthétise involontairement les pensées de deux auteurs néo-libéraux à la fois distincts et liés à des écoles différentes du néo-libéralisme : l'ordo-libéralisme de Wilhelm Röpke et le libéralisme constructif de Walter Lippmann. Ainsi, les lignes de

convergences et de tensions qui rapprochent et séparent le thatchérisme et le néo-travailleursisme trouvent leurs pareilles au sein du courant néo-libéral. De la sorte, le débat démocratique au sein du champ de production politique serait implicite à l'hégémonie du néo-libéralisme, car il se déploierait le long de ses frictions internes et autour de son noyau idéologique consensuel.

Concepts de référence : Grande-Bretagne, thatchérisme, néo-travailleursisme, néo-libéralisme, champ de production politique, hégémonie, ordo-libéralisme, ultra-libéralisme et libéralisme constructif.



## INTRODUCTION

Quel est l'état du débat politique dans les démocraties occidentales? Si celui-ci, depuis la crise de 1929 et plus particulièrement dans l'après-guerre, est alors dominé par la social-démocratie keynésienne, de nos jours, pour le comprendre, il faut se tourner vers le néo-libéralisme. En effet, ce que l'on a appelé la «révolution néo-libérale» des années 1980 représente encore le dernier grand tournant idéologico-politique à être survenu au sein des démocraties occidentales. Généralement perçus comme un retour du libre marché et un recul de l'interventionnisme économique, les effets de ce changement idéologico-politique marquent encore les cercles de pouvoir en Occident. Par exemple, la crise financière de 2008 trouve racine dans la politique économique découlant de la révolution néo-libérale, soit dans «plus de 30 ans de déréglementation et de recours à l'autorégulation des institutions financières [...] menant à l'abandon des mécanismes de sécurité» constituant les garde-fous à l'activité des marchés (Financial Crisis Inquiry Commission, 2011, p.xviii). Dans la foulée de cette crise, témoignant également de l'influence profonde de ce renouveau idéologico-politique occidental, l'idée du libre marché n'a jamais véritablement été remise en question au sein des cercles de pouvoir<sup>1</sup>.

Face à ces transformations, comment rendre compte du cadre inhérent à l'après-révolution néo-libérale, du contexte idéologico-politique dans lequel se pose le débat

---

<sup>1</sup> En 2009, un communiqué conjoint du G-20 annonçait un vaste projet de régulation des marchés financiers internationaux. Aujourd'hui, il ne reste qu'un vague souvenir de ces actes de contrition, de cette apparence d'un retour de contention du monde économique par le monde politique. La réforme du système bancaire fut laissée à la discrétion des États, et ce, sans aucune précision quant aux mesures concrètes à adopter. De plus, nul mécanisme contraignant adossé à des mesures claires ne vit le jour, opposant ainsi une fin de non-recevoir au remaniement de l'économie de marché globalisée et libéralisée (Steger et Roy, 2010, p.123 à 135).

politique au sein des démocraties occidentales? Avant même de déterminer un cadre théorique apte à structurer une réflexion sur le sujet, il convient de revenir sur la question du néo-libéralisme. À travers les sciences sociales contemporaines, le néo-libéralisme est la plupart du temps présenté de manière erronée sous la forme d'une simple idéologie de marché et/ou confiné à un cercle restreint d'auteurs<sup>2</sup>. Or, de même que le socialisme ne peut se résumer au marxisme-léninisme, le néo-libéralisme ne peut être assimilé à un seul parti politique ou à un seul auteur, c'est du moins ce que démontre son évolution. En tant que courant idéologique, il est une famille idéologique composée d'une série d'écoles se rassemblant autour d'un noyau de conceptions faisant consensus – dont le libre marché –, mais s'opposant sur certains points en périphérie de ces lieux communs.

Né dans l'entre-deux-guerres comme une réaction internationale d'intellectuels libéraux face à la montée des collectivismes, qu'ils soient totalitaires – fascisme, nazisme et bolchévisme – ou tempérés – collectivismes partiels et social-démocratie keynésienne –, son histoire se décline en deux principaux moments : le Colloque Walter Lippmann de 1938 et la création de la Société du Mont-Pèlerin (SMP) en 1947.

---

<sup>2</sup> Ainsi, Manfred B. Steger et Ravi K. Roy, dans *Neoliberalism*, associent la manifestation politique du néo-libéralisme à la dérégulation de l'économie, à la libéralisation des marchés et de l'industrie et à la privatisation des actifs économiques étatiques, qu'ils rattachent aux thèses de Friedrich Hayek et de Milton Friedman, lesquels sont supposés voisiner les auteurs anti-étatistes libertariens (Steger et Roy, 2010, p.14-17). De même, Jean-Claude Saint-Onge, dans *L'imposture néo-libérale*, reprend en substance la même approche, définissant le néo-libéralisme à travers la pensée conjuguée de Friedrich Hayek, Milton Friedman et Robert Nozick, pour y associer celle du libertarien Murray Rothbard (Saint-Onge, 2000). À cet effet, il est à mentionner que l'antiétatisme absolu du courant libertarien ne peut être conjugué avec le néo-libéralisme, alors que les auteurs qui peuvent y être associés soutiennent la nécessité de l'État, même s'ils sont contre l'étatisme égalitariste. Suivant les propos de Serge Audier, d'autres définitions problématiques peuvent être citées en exemple : celle de William Ossipow, donnant une image d'unité fondamentale du néo-libéralisme en tant qu'«expression savante de l'imaginaire marchand» ; celle de Gilles Dostaler, essentiellement tournée vers la pensée de Hayek et définie comme réhabilitation du «laissez-faire» ; puis, celle de Pierre Bourdieu, faisant du néo-libéralisme l'idéologie du «marché pur et parfait» inspirée par l'économie néo-classique et s'affirmant par le biais du pouvoir politique en opposition aux dimensions collectives de l'existence (Audier, 2008, p.8-15).

Véritable acte de naissance du néo-libéralisme, le colloque Lippmann rassemble à Paris une foule relativement éclectique d'intellectuels de nationalités diverses. En excluant les auteurs associés au nouveau libéralisme<sup>3</sup> et la constellation éclectique française<sup>4</sup>, trois principales écoles néo-libérales s'y affirment. Tout d'abord, le libéralisme constructif de Walter Lippmann et de Louis Rougier. Ensuite, l'ordo-libéralisme allemand et ses deux sous-écoles, l'une sociologique – Alexander Rüstow et Wilhelm Röpke –, l'autre juridique et constitutionnaliste – Franz Böhm et Walter Eucken – laquelle est invitée, mais malencontreusement absente. S'y trouvent enfin l'école anglaise – représentée par Lionel Robbins – et l'école autrichienne – incarnée par Ludwig von Mises –, lesquelles sont, en définitive, intégrées par l'ultralibéralisme dont le principal représentant est Friedrich Hayek, également présent (Audier, 2008, p.81 et 100).

L'autre grand moment de l'histoire intellectuelle du néo-libéralisme tient à la création de la SMP, sorte de continuation du Centre international d'études pour la rénovation du libéralisme constitué à la fin du colloque de 1938, et dont l'élan est stoppé net par le déclenchement de la guerre (Dardot et Laval, 2009, p.158). Sa composition première témoigne, elle aussi, du pluralisme dont le courant néo-libéral est empreint. Elle regroupe certains représentants des trois écoles néo-libérales – ordo-libéralisme, libéralisme constructif et ultralibéralisme – présentes lors du colloque Lippmann, auxquelles vient s'ajouter l'école de Chicago, dont la principale figure est Milton Friedman (Dardot et Laval, 2009, p.159 ; Audier, 2008, p.207-208 et 216). Cependant, la présence du libéralisme constructif n'y est pas particulièrement

---

<sup>3</sup> Lors du colloque Walter Lippmann, Louis Marlio défend un libéralisme social, alors que Bernard Lavergne se veut partisan d'un socialisme libéral ou coopératif (Audier, 2008, p. 129-180). Leurs approches respectives sont à classer dans la mouvance qui précède la formation du néo-libéralisme, soit celle du nouveau libéralisme, dont Keynes, ainsi que le souligne Catherine Audard, apparaît comme «le continuateur» (Audard, 2009, p.322). Cette présence au colloque du nouveau s'expliquerait par le fait que «l'exigence commune de reconstruction du libéralisme n'[aurait] pas encore permis en 1938 de distinguer complètement les tendances du «nouveau libéralisme» et celles du «néo-libéralisme»» (Dardot et Laval, 2009, p.158).

<sup>4</sup> Plus marginaux et disparates, les principaux auteurs français dissociés du nouveau libéralisme – Jacques Rueff, Daniel Villey et Louis Baudin – et participant au colloque sont à rapprocher de l'une ou l'autre de ces écoles néo-libérales (Audier, 2008, p.129-140 et 158-172).

dominante<sup>5</sup>. En outre, durant la décennie 1960, l'école de Chicago et l'ultra-libéralisme hayekien y évincent les autres néo-libéralismes. C'est seulement à ce moment que Lippmann se retire, mais également que les tensions entre, d'un côté, l'ordo-libéralisme, de l'autre, l'école de Chicago et l'ultralibéralisme, aboutissent à la défection des ordo-libéraux. Dès lors, l'école de Chicago et l'ultralibéralisme s'imposent comme les branches dominantes de la SMP, principal organe du néo-libéralisme international (Audier, 2008, p.217).

### 1. Cadre théorique : de Bourdieu à Gramsci

Parallèlement à une conception non réductrice du néo-libéralisme, l'étude de notre objet – les postures idéologiques et politiques qui s'affrontent à l'intérieur des cercles de pouvoir des démocraties occidentales – implique la définition d'un cadre théorique conséquent. En cela, une appropriation des concepts analytiques bourdieusien de *champ de production politique* et gramscien d'*hégémonie* apparaît nécessaire à l'exercice.

Le concept de champ de production politique, élaboré par Pierre Bourdieu, permet de justifier une analyse se limitant aux élites politiques, soit aux partis dominants et à leurs postures idéologico-politiques respectives. Il doit être compris comme partie du champ politique, alors que celui-ci englobe l'ensemble de la communauté politique divisée entre profanes et professionnels. En tant que milieu de pouvoir, le champ de production politique est occupé par les professionnels de la politique et prend le pas sur l'ensemble du champ politique. Il représente un :

[...] lieu, inaccessible en fait aux profanes, où se fabriquent dans la concurrence entre les professionnels qui s'y trouvent engagés des

<sup>5</sup> Alors que Rougier est exclu de la SMP, étant estampillé *persona non grata* du fait de sa collaboration sous le régime de Vichy, Lippmann en est membre, mais ne participe que marginalement aux travaux de la SMP jusque dans la décennie 1960 (Audier, 2012, p.208-210).

formes de perceptions et d'expressions politiquement agissantes et légitimes qui sont offertes aux citoyens ordinaires, réduits au statut de "consommateurs" (Bourdieu, 2001, p.213).

Son contrôle, en l'occurrence celui des pouvoirs législatif et exécutif de l'État, par un groupe de professionnels résulte d'une lutte entre celui-ci et d'autres groupes. Il se produit ainsi «par l'intermédiaire d'une concurrence pour les profanes ou mieux, pour le monopole du droit de parler et d'agir au nom d'une partie plus ou moins étendue des profanes» (Bourdieu, 2001, p.238).

Le *champ de production politique* est donc un lieu privilégié de la confrontation et de l'affirmation des discours idéologiques, mais également de la formation de consensus idéologico-politiques à l'intérieur d'un champ politique. En fait, tout champ, qu'il soit littéraire, politique ou autre, se caractérise par «un *monde de sens commun* dont l'évidence immédiate se double de l'*objectivité* qu'assure le consensus sur le sens des pratiques et du monde» (Bourdieu, 1980, p.97). En cela, s'il peut également être un lieu de renversement idéologique, le champ de production politique est aussi sujet à l'émergence d'un noyau idéologique dominant marqué par le consensus.

Le concept d'hégémonie, né sous la plume d'Antonio Gramsci, peut être articulé à celui de champ de production politique pour aider à mieux comprendre les changements se produisant à l'intérieur des cercles de pouvoir des démocraties occidentales. Révolutionnaire communiste italien, Gramsci avance l'idée que la domination de classe «repose non seulement sur une domination de coercition [...], mais aussi sur une domination idéologique de consentement qu'il appelle "hégémonie"» (Chabot, 2001, p.158).

Selon lui, l'individu social participe de la production/reproduction d'un savoir historico-politique – idéologie – qui imprègnent ses agissements comme ses jugements, et à travers lesquels se produit le perpétuel accouchement du monde politique, social et économique. A travers le mouvement et les rapports de forces au sein d'une société, cette idéologie devient hégémonie lorsqu'un nombre critique

d'individus l'adoptent dans la pensée comme dans le mouvement. Elle forme alors le sens commun et structure de ce fait l'ordre sociohistorique, ou «bloc historique» :

La philosophie d'une époque n'est pas la philosophie de tel ou tel philosophe, de tel ou tel groupe d'intellectuels, de tel ou tel grand groupement des masses populaires : c'est une combinaison de tous ces éléments qui a son apogée dans une direction déterminée, où cet apogée devient norme d'action collective, c'est-à-dire «histoire» concrète et complète – intégrale (Gramsci, 1977, p.165-166).

C'est pourquoi, toujours dans une perspective révolutionnaire, Gramsci considère que le premier acte de la révolution sociale repose sur la figuration par le sujet de l'hégémonie idéologique qui l'enveloppe : «la conscience d'être un élément d'une force hégémonique déterminée – c'est-à-dire la conscience politique – est la première étape pour arriver à une progressive auto-conscience où théorie et pratique finalement s'unissent» (Gramsci, 1977, p. 147).

En termes analytiques, notre appropriation des concepts de champ de production politique et d'hégémonie est la suivante. Tout d'abord, alors que le présent objet de recherche se limite cette fraction de cet univers social que sont les cercles du pouvoir politique, chez Gramsci, l'hégémonie est pensée dans les termes d'une méta-analyse des rapports de force au sein de la société. Or, il ne s'agit pas tant ici de dresser le tableau des luttes sociales menant à l'hégémonie que d'étudier la nature et les particularités idéologiques de l'hégémonie au sein de cet espace. Tel que le laisse entendre Gramsci, cette nature est toujours plurale, dispersée à travers les acteurs de la société, mais également unifiée dans le moment sociohistorique, soit dans les rapports sociaux et les normes qui les régissent. Cependant, dans le cadre du champ de production politique, c'est cette pluralité idéologique de l'hégémonie qui fait l'objet de notre interprétation et de notre attention en tant qu'instrument d'analyse.

Ainsi que le démontre l'exemple du courant néo-libéral, une idéologie politique est manifestement affaire de pluralité dans l'unité. Elle rassemble sous sa chape une série d'écoles qui sont non seulement marquées par des éléments communs les y

rassemblant, mais qui diffèrent également les unes des autres de par leurs spécificités propres. Pareillement, s'il est une hégémonie idéologique en contexte de lutte pour le pouvoir politique, comme il en va dans les démocraties occidentales, le fait même du débat politique suppose des divergences actives. Cela nous amène à préciser l'idée même d'hégémonie dans le cadre du champ de production politique. De même que l'idéologie est affaire de consensus et de divergence, l'hégémonie idéologique vivante est plus que susceptible de porter en elle à la fois un espace d'accord fondamental et un autre de désaccords plus périphériques. D'un côté, elle devrait renvoyer à l'établissement d'un cadre au discours politique légitime communément partagé par les protagonistes du jeu politique : un *espace consensuel minimal* propre à un courant idéologique hégémonique. D'un autre côté, autour de ce cadre devraient graviter certains thèmes de discordes, soit des différences s'affirmant entre pairs regroupés dans une profession de foi commune et sur lesquelles portent le débat comme la joute politique.

Comme espace social propice à la formation de consensus idéologiques, le champ de production politique se prête à une telle utilisation du concept d'hégémonie. Dans la mesure où un nombre critique d'acteurs – les professionnels du champ politique – peut y adopter un ensemble d'idées similaires et que ces idées sont susceptibles de s'y traduire par des actions également semblables, l'hégémonie idéologique y devient une possibilité pratique : la formation d'un tel consensus n'exclut en rien la présence de discordance. En outre, suivant la définition bourdieusienne du concept de champ, ces mêmes acteurs sont en lutte pour la définition du discours dominant potentiellement hégémonique. Cette acception du concept de champ constitue un fondement ontologique tridimensionnel sur lequel peut s'organiser une réflexion relative à l'hégémonie en combinant espace, idées et acteurs. Cependant, étant donné les limites inhérentes à un mémoire, la question des luttes entre ces derniers à l'intérieur du champ de production politique sera malheureusement oblitérée au profit d'une étude des postures idéologiques qui s'affrontent. L'objectif poursuivi est de démontrer l'existence d'une réalité idéologique hégémonique et d'en définir les termes

idéationnels et politiques. Expliciter la nature idéologique de l'hégémonie plutôt que de s'attarder au procès de son institution à l'intérieur du champ, voilà l'humble objet de notre démarche concernant l'état du débat et, conséquemment, de l'action politique en Occident.

## 2. Du thatchérisme au néo-travailleursisme : la passation hégémonique comme proposition d'analyse

Sous cet angle théorique, l'étude de l'évolution idéologico-politique britannique semble pertinente pour aborder la question de l'état du débat politique dans les démocraties occidentales. Lieu d'avènement du thatchérisme, lequel domine l'espace politique du pays de 1979 à 1997, la Grande-Bretagne constitue l'un des premiers lieux où s'affirme la rupture du consensus social-démocrate keynésien qui domine l'Occident d'après-guerre. Elle est le théâtre d'un rejet explicite et radical de ce dernier au profit du libre marché, le thatchérisme étant étroitement associé à la révolution néo-libérale. Suite à ce premier acte, en 1997, la domination politique du thatchérisme est remplacée par celle du parti néo-travailleursiste de Tony Blair, lequel n'engage aucunement un retour vers l'étatisme économique. À cet effet, la transformation du travailleursisme britannique est à intégrer dans une logique générale de redéfinition idéologico-politique des grands partis de gauche occidentaux, laquelle se produit à travers les décennies 1980-1990, soit au contact de la révolution néo-libérale<sup>6</sup>. Il semble alors que se consacre une rupture définitive et complète entre les élites politiques britanniques et le consensus social-démocrate keynésien d'après-guerre. Ainsi, selon toute vraisemblance, l'étude comparée des périodes thatchérienne et néo-travailleursiste constitue une clef de compréhension quant aux changements idéologico-politiques marquant les espaces occidentaux du pouvoir politique depuis

---

<sup>6</sup> Au sujet de l'évolution des partis de gauche au contact de la révolution néo-libérale, Serge Audier résume la situation européenne dans son article *La gauche réformatrice et le libéralisme* (Audier, 2008).



le début des années 1980. Étant donné le rôle de pionnier joué par le thatchérisme dans la révolution néo-libérale, de même que l'affiliation du néo-travailleurs au mouvement de réforme généralisé de la gauche occidentale, l'analyse de l'évolution du champ de production politique britannique constitue un cas de figure intéressant. Au sens large, il semble représentatif de l'évolution du débat politique en Occident. Déjà, suivant en cela notre cadre théorique et les considérations sur le néo-libéralisme en tant que courant idéologique, donc plural, une série de propositions analytiques se profile. En premier lieu, dans l'après-guerre, le champ de production politique britannique, comme ceux des pays occidentaux, est dominé par une hégémonie idéologique sociale-démocrate keynésienne. À partir des années 1980, même durant la décennie précédente, celle-ci s'effondre pour être progressivement remplacée par une autre de type néo-libéral. Suivant notre définition du concept d'hégémonie, l'une et l'autre paraissent comporter un noyau consensuel et une périphérie où se déploient certaines discordances idéologico-politiques faisant la nature du débat politique. Certains éléments encouragent la poursuite de cette piste d'analyse. Tout d'abord, les liens entre le thatchérisme et le néo-libéralisme sont généralement admis, ne serait-ce que par l'association de celui-ci à la révolution néo-libérale. Au-delà de ce point, il est de notoriété publique que Margaret Thatcher et Keith Joseph – principal idéologue du thatchérisme (Kavanagh, 1994, p.19) – entretenirent de nombreux contacts et échanges avec Hayek et, dans une moindre mesure, Friedman (Margaret Thatcher Foundation, 2012). De même, Thatcher elle-même avoue avoir été influencée par les idées de Hayek sous l'impulsion de Joseph<sup>7</sup>. Enfin, dans *Les évangélistes du marché*, Keith Dixon tisse la trame des liens unissant les *think tanks* thatchériens<sup>8</sup> à la SMP

<sup>7</sup> «Ce ne fut qu'au milieu des années 1970, quand les œuvres de Hayek figurèrent en haut de la liste des lectures que me donna Keith Joseph [...], que je saisis réellement les idées qu'il avançait. C'est alors seulement que je considérai ses arguments du point de vue du type d'État cher aux conservateurs - un gouvernement limité, sous le règne de la loi - plutôt que du point de vue du type d'État à éviter - un État socialiste où les bureaucrates gouvernent sans frein» (Thatcher, 1995, p.55-56).

<sup>8</sup> Un *think tank* consiste en un regroupement d'intellectuels idéologiquement unis, dont les productions se destinent aux milieux universitaires, politiques, économiques et journalistiques. Par exemple, des liens unissent directement le thatchérisme à certains *think tanks*, tels que l'*Institute of Economic Affairs* (IEA), le *Center for Policy Studies* (CPS) (fondé par Thatcher et Joseph) et l'*Adam Smith Institute*

(Dixon, 1998, p.26 et p.95). Il est notable qu'à l'époque de la formation du thatchérisme, celle-ci est effectivement dominée par les approches néo-libérales de Hayek et de Friedman, tissant ainsi un lien d'influence entre ces derniers et les positions idéologico-politiques développées à l'intérieur des *think tanks* proches du thatchérisme<sup>9</sup>.

Plusieurs études comparatives tendent à souligner l'existence d'une multitude de liens idéologico-politiques entre le néo-travaillisme et le thatchérisme (Kitson et Wilkinson, 2007 ; Sawyer, 2007 ; Dixon, 2005 ; 2000 ; Palumbo, 2004 ; Heffernan, 2000). Évidemment, si le thatchérisme est ainsi lié au néo-libéralisme, ces éléments communs sont susceptibles d'en faire autant avec le néo-travaillisme. Cependant, nos recherches soulignent également la présence de fortes discordances idéologico-politiques, entre le néo-travaillisme et le thatchérisme. De même, la présence simultanée de convergences et de divergences, lesquelles à la fois rassemblent et éloignent le néo-travaillisme du thatchérisme, renforce la véracité de notre proposition concernant l'avènement d'une nouvelle hégémonie idéologique. Reste à en concevoir la nature et la forme. Si, contrairement au thatchérisme, le néo-travaillisme est exempt de liens directs l'associant à des auteurs néo-libéraux, ce constat ne l'exclut pas *ipso facto* du courant néo-libéral. À l'intérieur de la littérature scientifique, certains commentaires posent une correspondance partielle entre celui-ci et l'ordo-libéralisme sociologique. Alain Laurent soutient que la «philosophie sociale» de Röpke, qu'il associe cependant avec des auteurs étrangers à l'ordo-libéralisme, serait «traduite et vulgarisée en termes politiquement concrets par les intellectuels proches des travaillistes anglais – en premier lieu par Anthony

---

(ASI) (Dixon, 1998, p. 95 ; Kavanagh, 1994, p.23). De même, le néo-travaillisme est lui aussi lié à ce type d'organisation produisant du matériel idéologique. Ainsi en va-t-il de la *Fabian Society*, laquelle intègre son idéologie, de même que de certains *think tanks* créés dans la décennie 1990, dont les plus notoires sont l'*Institute for Public Policy Research* (IPPR) et *Demos* (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.76).

<sup>9</sup> De manière anecdotique, mais néanmoins révélatrice, mentionnons que Joseph envisage initialement *The Hayek Foundation* comme nom pour le *think tank* qu'il crée avec Thatcher, soit le CPS (Margareth Thatcher Foundation, 2012).

Giddens<sup>10</sup>» (Laurent, 2000). Dans le même sens, mais par une voie détournée, Gerd Habermann fait le pont entre Röpke et le communautarisme libéral :

[...] on peut dire que les communautaristes libéraux d'aujourd'hui ont repris à leur compte au moins une partie des préoccupations de Röpke, à savoir qu'il faut restaurer des communautés fortes et indépendantes, depuis la famille jusqu'au quartier et aux libres initiatives sociales (Habermann, 2006, p.949).

Ainsi qu'il en sera question dans le chapitre II, l'influence des communautaristes libéraux, tels que John Gray et Amitai Etzioni, sur la pensée de Giddens est manifeste et relayée à travers lui au sein du système idéologico-politique néo-travailleiste. Ces éléments encourageants méritent notre attention : ils soulèvent la possibilité d'une jonction involontaire du néo-travailleisme avec l'ordo-libéralisme röpkeén. En outre, alors que cette filiation semble partielle, nos recherches tendent à démontrer que d'autres postures idéologico-politiques néo-travailleistes paraissent correspondre aux principales thèses du libéralisme constructif de Lippmann. Ce faisant, émerge alors une sous-proposition analytique envisageant le néo-travailleisme comme synthèse involontaire de l'ordo-libéralisme röpkeén et du libéralisme constructif lippmannien.

### 3. Structure et limites de l'exercice

Notre démarche s'articule au long de quatre chapitres, lesquels ont pour finalité commune de démontrer la nature de cette passation hégémonique et, plus particulièrement, celle de l'hégémonie néo-libérale s'instaurant au sein du champ de production politique britannique. En guise de point de départ, le premier chapitre consiste en un résumé succinct de la condition de ce dernier dans l'après-guerre, mis en perspective avec la réorientation idéologico-politique du bloc occidental. Il

---

<sup>10</sup> Giddens est l'équivalent pour le néo-travailleisme de ce que représente Joseph pour le thachérisme. Keith Dixon le désigne à juste titre en tant que «chef de file des intellectuels *organiques* du blairisme» (Dixon, 2005, p.61).

souligne ainsi la montée et le déclin de l'hégémonie sociale-démocrate keynésienne, laquelle s'incarne sous les traits du butskellisme en Grande-Bretagne. Le second chapitre expose les systèmes idéologico-politiques thatchérien et néo-travailliste. Les sources documentaires y étant mises à profit sont les livres blancs, les manifestes électoraux, les discours, notes et écrits des principaux protagonistes, de même que le matériel produit par les *think tanks* proches du thatchérisme et du néo-travaillisme. Le troisième chapitre traite simultanément des politiques menées par les gouvernements Thatcher-Major (1979-1997) et Blair-Brown (1997-2010) afin de poser la cohérence idéologico-politique de chacun. À l'instar du second chapitre, celui-ci vise également à expliciter les convergences et les divergences qui unissent et séparent le thatchérisme et le néo-travaillisme. Enfin, le quatrième et dernier chapitre se pose en tant que principal moment analytique. C'est à partir des éléments exposés dans les deuxièmes et troisièmes chapitres qu'il devient possible d'évaluer les liens entre le thatchérisme, le néo-travaillisme et les différentes écoles néo-libérales. Du même coup, c'est par cette voie que la question de l'hégémonie pourra être résolue. Étant donné l'espace alloué au présent projet, l'étude idéologique et politique du thatchérisme et du néo-travaillisme sera limitée à la dimension nationale. Ensuite destiné à démontrer la cohérence entre idéologie et pratique, dans le troisième chapitre ne sont principalement abordées que les politiques économiques et sociales. Enfin, bien qu'en ce qui a trait à l'intégration de la nouvelle gestion publique<sup>11</sup> une

---

<sup>11</sup> La nouvelle gestion publique – *New Public Management* – est un ensemble de méthodes relatives à la gestion administrative inspirées du secteur privé et appliquées au secteur public. Le pouvoir du centre politique se concentre à l'édiction d'orientations générales – fixation de standards ou d'objectifs à atteindre –, alors que les niveaux exécutants se voient octroyer une certaine liberté administrative. Dépendant de la gestion des ressources par le centre, les administrations locales jouissent donc d'une liberté d'action en vue d'atteindre les objectifs imposés et orientant leurs actions. Cette méthode de gestion abolit la séparation étanche entre les secteurs public et privé. Seule compte l'efficacité et la rentabilité des deniers publics investis.

En outre, le *New Public Management* présente le citoyen en tant que consommateur de services. Dans la mesure du possible, le fractionnement des unités productrices de services doit favoriser la capacité du choix consommateur. D'autre part, ce fractionnement implique de fait un relativisme au niveau de la standardisation : les standards ne servent qu'à l'évaluation du fonctionnement et non à fournir un service uniformisé à l'ensemble du territoire, alors que la liberté administrative permet l'adaptation du service aux consommateurs visés. Pour un survol intéressant des outils et des implications structurelles

continuité apparaît entre les gouvernements thatchériens et néo-travailleurs, la question de la gouvernance n'est pas abordée de front, car s'écartant du cœur de la démonstration. Celle-ci, quoiqu'elle puisse être rapportée au néo-libéralisme, n'ajoute que très peu à l'ensemble de l'exercice et est donc laissée au domaine de l'administration publique.

## CHAPITRE I

### UNE HÉGÉMONIE ANTÉRIEURE : SOCIAL-DÉMOCRATIE KEYNÉSIIENNE ET BUTSKELLISME

Avant même de traiter directement du thatchérisme et du néo-travaillisme, il importe de reconstituer le contexte historique de leur domination successive dans le champ de production politique britannique. Alors que dans l'après-guerre la social-démocratie s'affirme partout comme hégémonique, en Grande-Bretagne cette hégémonie prend la forme du butskellisme, terme formé de la jonction des patronymes de R.A. Butler et Hugh Gaitskell, respectivement membres du Parti conservateur et du Parti travailliste. Ultimement, l'opération de reconstitution permet d'apprécier la rupture qui s'opère au sein du champ de production politique britannique par l'entrée en scène du thatchérisme. Une rupture qui annonce l'effacement complet de la social-démocratie keynésienne par l'évolution progressive du travaillisme, puis l'affirmation du néo-travaillisme.

#### 1.1. Un phénomène occidental : la social-démocratie keynésienne

Tirant des leçons de la crise de 1929, les pays occidentaux redéfinissent notablement leur organisation socio-économique à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Ce retournement est stimulé par une volonté de sauvegarde du libéralisme économique et politique. On cherche alors à éviter toute répétition de la crise de 1929, dont la

responsabilité est imputée à la politique économique du laissez-faire ayant prédominé lors du XIXe siècle et au début du XXe, en adoptant une gestion économique keynésienne. Celle-ci a pour finalité l'élimination des cycles économiques, la maximisation des capacités économiques et l'atteinte du plein emploi. Pour ce faire, elle met en action un ensemble particulier de politiques : la macro-gestion de l'économie, le recours au corporatisme, l'investissement public et la nationalisation de certains secteurs leviers de l'économie tels que ceux du transport, des communications, de l'énergie, ainsi que d'autres branches économiques.

La généralisation de la gestion économique keynésienne à l'ensemble des champs de production politique occidentaux est liée à la modification structurelle de l'économie mondiale, soit à l'instauration du système de Bretton Woods issu des accords éponymes de 1944. Ce système implique une gestion nationale étatique de l'économie dans une optique de plein emploi, stimulant ou réfrénant la demande par le biais de la fiscalité, de l'ajustement des taux d'intérêt et de l'investissement public ; la mise sur pied du nouveau Fonds monétaire international (FMI), lequel a pour objectif d'ajuster la balance des paiements en fixant les taux de change, dont l'étalon est le dollar-or américain ; l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui vise quant à lui à faire la promotion des échanges internationaux par le biais de réductions tarifaires ; enfin, la constitution de la Banque Mondiale (BM), laquelle doit encourager le développement économique en offrant des services d'assistance aux pays demandeurs (Skidelsky, 2010, p.114).

Dans le même temps, l'alternative communiste met au défi la démocratie libérale en tant que modèle politique socialement légitime et porteur d'avenir. Alors même que le libre marché semble de moins en moins défendable, la menace «rouge» renforce paradoxalement le besoin de développer une société plus égalitaire. C'est au nom de la démocratie libérale et de sa sauvegarde que la Charte de l'Atlantique, signée par Roosevelt et Churchill, promet *paix, prospérité et justice sociale* (Churchill et Roosevelt, 1941). Ainsi, si l'immédiat après-guerre est le théâtre d'une réaffirmation des droits individuels libéraux (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948),

de nouveaux droits sociaux sont proclamés – droits du travail, droits d'association, reconnaissance syndicale, droit à la dignité humaine, etc. Ceux-ci sont manifestes d'un nouvel «attachement politique [...] à la réduction des inégalités sociales» (Hobsbawm, 2003, p. 356).

Dans la pratique politique, cette approche nouvelle de la démocratie libérale reste connue sous l'étiquette de la social-démocratie keynésienne. Elle renvoie au développement :

[d']une «économie de marché organisée», où le capitalisme privé est encadré par un interventionnisme de l'État et une société valorisant l'égalité des chances par une politique active en matière d'emploi, de sécurité sociale, de santé, de logement, d'éducation et de culture (Asselain, 2003, p.67).

L'expansion des schèmes de sécurité et d'assurance sociale, de même que celle des services publics gratuits et universels s'incarne dans la figure de l'État-providence, lequel procède ainsi à une certaine redistribution sociale de la richesse en se finançant par le biais d'impôts progressifs et d'une hausse de l'imposition moyenne. Par exemple, en Occident, le fardeau fiscal moyen de l'entreprise tourne autour de 40% à la fin de la décennie 1970, alors qu'il oscille entre 10% et 20% à la fin des années 1940 (Asselain, 2003, p.68).

## 1.2. Le champ de production politique britannique

Jusqu'à la fin de la décennie 1970, le champ de production politique britannique est sous la coupe hégémonique de la social-démocratie keynésienne. Un consensus de principe entourant les grandes orientations sociales-démocrates keynésiennes – interventionnisme économique keynésien et État-providence - transcende les lignes partisans. Pourtant, l'élite politique britannique demeure divisée en deux camps. Le Parti conservateur, plus attaché au libéralisme économique, au secteur privé, ainsi qu'aux bénéfices et à l'initiative individuels, s'oppose au parti travailliste, plus enclin



à l'expansion du secteur public, à l'étatisme, à l'égalitarisme et à la défense des droits sociaux (Heffernan, 2000, p.140-141 ; Gall, 1999, p.16). Voilà la véritable essence de l'hégémonie butskelliste.

C'est le gouvernement travailliste de Clement Attlee, élu en 1945, qui met en place les éléments politiques constitutifs du butskellisme. Celui-ci instaure une structure de gestion macro-économique keynésienne et nationalise certains des secteurs clés de l'économie du pays, dont la Banque d'Angleterre, l'industrie charbonnière, comme celle du fer et de l'acier, l'industrie gazière, les chemins de fer, les services des eaux, le secteur des transports, les ports maritimes, etc. (Asselain, 2003, p.363 ; Alavi, 1997, p.1902). De plus, il consacre les organisations syndicales en tant que partenaire légitime de la gestion économique en développant un ensemble d'institutions économiques corporatistes (Reitan, 2003, p.x). C'est également ce gouvernement qui pose les bases de l'État-providence britannique. S'appuyant sur le Rapport Beveridge de 1942, il développe un système public de santé – le *National Health Service* –, d'éducation et de sécurité sociale – assurance emploi, aide sociale, assurance invalidité, etc. Ce providentialisme étatique, selon la formule de Beveridge, doit soutenir les individus «du berceau jusqu'à la tombe» (Parrott, 2004, p.66).

### 1.3. De l'inaltérabilité à la crise de l'hégémonie

Jusque dans la décennie 1970, la social-démocratie keynésienne remplit les promesses de paix, de prospérité et de justice sociale formulées en 1941 par Churchill et Roosevelt. Cette période faste, aussi appelée «l'âge d'or du capitalisme occidental», empêche la formulation de toutes critiques sérieuses pouvant menacer son statut hégémonique. Le système de Bretton Woods fonctionne sans problème majeur (Skidelsky, 2009, p.115). La gestion économique keynésienne s'avère efficace au niveau national, alors que le PIB des pays industrialisés s'accroît en moyenne de 5% par année (Asselain, 2003, p.258). Même l'objectif keynésien du plein emploi

semble réalisable quand, dans les années 1960, le taux de chômage moyen en Europe n'est plus que de 1,5% (Hobsbawm, 2003, p.343). L'application généralisée du fordisme à la production de biens de consommation participe au développement de la consommation de masse, alors que la réussite économique justifie «un niveau élevé de dépenses publiques [destinées à] assurer la consolidation et le développement de l'État-providence» (Dixon, 1998, p.53-54).

Malgré cela, partout en Occident, cette aura de réussite périclité dans la foulée des années 1970. La social-démocratie keynésienne prête alors le flanc à la critique. Le rendement économique, comme les niveaux de profitabilité, de productivité et d'investissement s'abaissent, tandis que le chômage et l'inflation échappent de plus en plus au contrôle des gouvernements : c'est la stagflation. Les conséquences socio-économiques font pression sur les dépenses de l'État-providence. Simultanément, le système de Bretton Woods montre des signes de fatigue et de dysfonctionnement<sup>1</sup>.

Le choc pétrolier de 1973 constitue le véritable point de départ du dérèglement. L'explosion des prix du brut initie une première poussée inflationniste face à laquelle les syndicats occidentaux réclament des augmentations salariales ayant pour objet de compenser la diminution du pouvoir d'achat de leurs membres. Ce réflexe syndical stimule à son tour le développement de l'inflation, engageant une spirale inflationniste apparemment incontrôlable pour les gouvernements de l'époque (Hicks, 1987, p.7-8).

Le phénomène frappe durement la Grande-Bretagne. Alors que le gouvernement conservateur d'Edward Heath est au pouvoir au début de la décennie 1970, une

---

<sup>1</sup> Son principal problème découle de l'incapacité croissante qu'a l'étalon dollar-or américain à remplir son rôle de monnaie internationale, ce qui contribue à la déstabilisation de l'édifice institutionnel du système. Le rattrapage progressif de l'économie américaine, l'endettement public dû au conflit vietnamien, puis le déclin de la balance des paiements et du commerce des États-Unis en sont les causes (Kiely, 2005, p.56 à 61). D'autre part, le développement de l'activité économique transnationale, indissociable de la multiplication des *offshores* et du phénomène grandissant de la firme multinationale, coïncide avec la période de crise. L'effet en est la réduction progressive de l'efficacité des politiques de gestion économique keynésienne sur les plans nationaux (Hobsbawm, 2003, p.356, 366-367).

première montée inflationniste touche l'économie britannique. Si le choc pétrolier de 1973 en est la source principale<sup>2</sup>, l'emballement économique tributaire de la mise en place du programme de libéralisation économique du gouvernement en accroît les effets (Hicks, 1987, p.7). Face à l'opposition syndicale et aux nombreuses perspectives de faillites, le gouvernement recule partiellement sur la libéralisation et précipite la tenue d'élections sur le sujet (Reitan, 2003, p.12). Élu en 1974, alors que la grogne syndicale n'est toujours pas apaisée, le gouvernement travailliste d'Harold Wilson met fin aux grèves en abolissant la totalité des mesures du gouvernement Heath encore en place. Afin d'enrayer le mouvement inflationniste, il propose une politique de «contrat social» aux centrales syndicales, cherchant par là à s'assurer des concessions salariales. La politique échoue et les augmentations salariales atteignent 30% en 1975, accentuant ainsi le problème économique (Reitan, 1997, p.19). Si, de 1970 à 1973, le taux d'inflation annuel est en moyenne de 8% par année, il grimpe à 16% en 1974, puis à 24% en 1975 (Statistiques OCDE).

Devant ce constat d'échec, Wilson démissionne en 1976 pour se voir remplacer par James Callaghan. À son corps défendant, la même année, dans le but d'éviter l'effondrement total de la livre, le gouvernement contracte un emprunt auprès du FMI, lequel s'accompagne d'obligations politiques<sup>3</sup> (Vinen, 2009, p.75). Cherchant lui aussi à stopper l'envolée des salaires, Callaghan tente de ressusciter la politique du contrat social. Suite à une réussite mitigée quant au contrôle de l'inflation<sup>4</sup>, le gouvernement ne parvient finalement pas à s'attirer le concours des syndicats, lesquels sont réfractaires aux réductions salariales et s'opposent aux conséquences

<sup>2</sup> Les gisements de la mer du Nord n'étant pas encore exploités à l'époque, l'économie britannique dépend alors fortement de l'importation d'énergies fossiles, accroissant ainsi l'impact du choc pétrolier sur son économie.

<sup>3</sup> Selon les termes de l'emprunt, le Chancelier Denis Healey doit : «remonter le niveau de taxation et couper les dépenses sur le logement, la santé et les subsides sur les produits alimentaires. [De plus,] les industries nationalisées [sont désormais] sujettes aux limites budgétaires et devront s'ajuster à l'inflation en réduisant leurs effectifs ou en trouvant d'autres terrains d'épargne. Pour ralentir l'économie, l'accès au crédit sera resserré et les taux d'intérêt augmentés» (Reitan, 2003, p.21).

<sup>4</sup> Sous le coup de l'emprunt, des mesures lui étant associées et des quelques gains obtenus avec les syndicats, l'inflation s'apaise progressivement entre 1976 et 1978 – de 16% en 1976, elle passe à 8% en 1978 –, mais remonte à 13% en 1979 (Statistiques OCDE).

politiques de l'emprunt obligataire consenti par le FMI. Paradoxalement, une guerre ouverte éclate alors entre les centrales syndicales et le gouvernement travailliste, vu jusque-là comme le bras politique du syndicalisme britannique.

Le conflit social qui débute alors marque profondément l'imaginaire politique britannique. À l'hiver 1978-1979, il culmine avec la paralysie d'une grande partie de l'économie du pays. L'épisode est mieux connu comme *l'hiver du mécontentement*. Moment paroxystique de la crise, il voit une partie de l'opinion publique se retourner contre les syndicats et donne de l'élan aux critiques cinglantes de l'opposition conservatrice à l'encontre du butskellisme, laquelle est commandée depuis 1975 par Margaret Thatcher. Ainsi, *l'hiver du mécontentement* apparaît *a posteriori* comme l'épithète de l'hégémonie sociale-démocrate keynésienne, alors que l'opposition conservatrice s'en dissocie farouchement depuis le milieu de la décennie.

## CHAPITRE II

### THATCHÉRISME ET NÉO-TRAVAILLISME : SYSTÈMES IDÉOLOGIQUES

Successivement, de 1979 à 1997, puis de 1997 à 2010, les systèmes idéologiques thatchérien et néo-travailleiste affirment leur domination sur le champ de production politique britannique. Rompant tous deux avec l'étatisme égalitariste et la social-démocratie keynésienne, leurs règnes successifs témoignent d'une extinction de l'hégémonie butskelliste au sein de la démocratie de Grande-Bretagne. Le présent chapitre entend exposer la nature de ces systèmes idéologiques qui s'imposent pendant plus de 30 ans au sein du champ de production politique britannique.

#### 2.1 Système idéologique du thatchérisme

Le thatchérisme se construit par la récusation du butskellisme comme de toute forme d'étatisme égalitariste. À l'ingérence directe du pouvoir de l'État dans la structure économique et dans l'ordre social, le thatchérisme oppose l'idéal des abstractions théoriques du libre marché et du droit libéral qui, en tant que repères de l'action politique légitime, représentent un optimum relatif de liberté politique et d'efficacité économique. En dehors de ses fonctions régaliennes et de la politique d'infrastructures, le rôle de l'État est ainsi défini par la poursuite de cet idéal formé par l'articulation du droit individuel et du système de marché. La défense des droits individuels ne pourrait être assurée que par le retrait du pouvoir économique des

mains de l'État, soit par le biais de l'économie de marché, tandis que le droit de propriété est au fondement de cette dernière. Faisant partie du droit libéral, le droit à la propriété privée renvoie le pouvoir économique aux mains de l'individu, alors qu'il est à la base de la liberté économique nécessaire au système de marché. Enfin, malgré l'abstraction rationaliste proche de l'idéalisme qui marque sa réflexion idéologique, laquelle laisse entrevoir un rejet total de l'État social, le thatchérisme affirme la nécessité minimale de ce dernier. Un État social réduit doit être couplé à la renaissance de la morale victorienne et à l'auto-organisation de la société civile, cependant que cette renaissance est elle-même pensée comme indissociable de la liberté individuelle inhérente à la politique du droit et du marché.

#### 2.1.1. Critique du butskellisme et de l'étatisme égalitariste en général

Le thatchérisme considère que l'interventionnisme social et économique supposé par l'étatisme égalitariste en général et le butskellisme en particulier est moralement et économiquement répréhensible. Du point de vue éthique, il est libéricide et correspond à une déresponsabilisation des individus. Économiquement, le thatchérisme présente le butskellisme comme la cause première des déboires économiques et sociaux dans la Grande-Bretagne de la fin des années 1970, alors que, plus largement, toute tentative de planification économique par l'État est décrite comme structurellement inefficace.

L'étatisme égalitariste et le butskellisme reposent sur l'intervention politique directe et le contrôle partiel ou total de l'économie par l'État, et ce, en vue de réduire, voire d'éliminer, les effets négatifs liés au fonctionnement de l'économie de marché : inégalité sociale, insécurité économique, pauvreté, misère, etc. Cependant, en se substituant au libre marché, l'étatisme égalitariste «conforme l'individu, le subjugue,

le dirige et lui dénie son droit au libre choix» (Thatcher, 1977a). Ainsi, eu égard à un tel interventionnisme visant l'égalisation des conditions matérielles, ce type d'«égalité ne peut être renforcé qu'au prix de libertés individuelles sacrifiées» (Centre for Policy Studies, 1975, p.13). En dirigeant la vie économique de l'individu, la puissance publique le contraint à son intervention et à son plan, ce qui correspond à un déséquilibre «en faveur de l'État au détriment de la liberté individuelle» (Parti conservateur, 1979). Cette perte de liberté se double d'un phénomène d'assistanat des individus, lesquels voient les champs de leur existence de plus en plus régis par l'État, alors que cette régence s'appuie sur une logique de sécurisation économique des existences. Pris en charge, les individus sont déresponsabilisés quant à leurs actes, ainsi que face à leur propre condition et à celle de leurs proches. Ils sont assistés par l'État qui, «au lieu d'aider les gens dans les moments difficiles [les] enferme dans une dépendance continuelle, leur enlevant la capacité de se tenir eux-mêmes debout<sup>1</sup>» (Thatcher, 1981). Cette dépendance «brise la responsabilité personnelle» (Thatcher, 1979a).

Du point de vue économique, en dehors du simple préjugé d'inefficacité à l'endroit du secteur public<sup>2</sup>, la critique thatchérienne de l'étatisme égalitariste se déploie en deux temps. Elle s'attaque spécifiquement au butskellisme, donc à la social-démocratie keynésienne, et, plus généralement, au planisme sous toutes ses formes. Selon le thatchérisme, le butskellisme désigne un climat consensuel socialiste regroupant l'essentiel des politiciens, des fonctionnaires et des journalistes britanniques, lequel est défavorable «à la création de richesse et à l'entrepreneuriat» (Joseph, 1976a, p.11). C'est la politique économique keynésienne d'après-guerre, axée sur le contrôle de la demande domestique, prêtant trop de pouvoir aux

<sup>1</sup> À propos de l'État-providence, le thatchérisme dénonce inlassablement ce qu'il désigne comme des «trappes de pauvreté» (Parti conservateur, 1979 ; 1983 ; 1987). L'expression renvoie à un effet de seuil, où l'individu bénéficiant d'une assistance étatique par trop généreuse ne voit pas la nécessité de se prendre en main et d'assumer ses responsabilités.

<sup>2</sup> Lors d'une rencontre avec les gestionnaires de la British Rail, Thatcher aurait déclaré : «si l'un d'entre vous fut un tant soit peu qualifié, vous ne seriez pas ici» (Mandelson et Liddle, 1996, p.14).

organisations syndicales – corporatisme –, et se combinant à un accroissement inconsidéré des dépenses relatives à l'État-providence, qui est portée responsable de la spirale inflationniste (Joseph, 1976b, p.9 et 45-47). En termes d'efficacité économique, les politiques butskellistes auraient «détruit l'entreprise et l'effort desquels dépend un pays prospère» (Parti conservateur, 1979). Tout au long de la période butskelliste, l'expansion continue du secteur public aurait engendré un accroissement permanent des dépenses de l'État, donc du fardeau fiscal pesant sur le secteur privé. Conjointement avec une réglementation qui contraint de plus en plus l'activité économique du secteur privé, cette expansion du secteur public limiterait l'action créatrice de richesse de l'entreprise privée, nuirait à l'investissement<sup>3</sup>, à l'entrepreneuriat et au développement de la productivité (Parti conservateur, 1983 ; Thatcher, 1978 ; Joseph, 1976a, p.16).

Plus fondamentalement, le thatchérisme dirige une charge contre toute théorie économique posant l'État comme centre décisionnel de l'activité productive. Dans une économie moderne, marquée par la complexité et la division du travail à grande échelle, la somme des éléments de connaissance factuels entrant dans la composition de l'activité économique d'ensemble – interactions, informations, phénomène, conditions, besoins, goûts, quantité de produits offerts, état de la demande, etc. – dépasserait la capacité d'intelligibilité propre à l'esprit humain (Centre for Policy Studies, 1975, p.8). Face à cette limite de l'intellect, l'État et les gouvernements sont incapables de se saisir de cette réalité complexe. Par conséquent, ils ne peuvent planifier et orienter adéquatement le cours de l'activité économique, car toute décision prise en la matière est nécessairement erronée, étant invariablement fondée sur une connaissance imparfaite de la réalité économique (Thatcher, 1988b).

---

<sup>3</sup> Le déclin de l'investissement est non seulement redevable aux réglementations contraignantes pour l'activité économique et à l'accroissement du fardeau fiscal, mais également à la gestion déficitaire des finances publiques, alors que l'endettement de l'État concurrence le crédit privé (Joseph, 1976b, p.39).



### 2.1.2. Affirmation positive du thatchérisme : l'idéal politique du droit et du marché

Cette critique de l'étatisme égalitariste commande une action politique négative : le recul de l'État social, mais aussi celui de l'interventionnisme économique, soit le soulagement des fardeaux légaux, règlementaires, bureaucratiques et fiscaux qui pèsent sur l'activité productive des individus et des entreprises (Cmnd9571, 1985, p.1). Toutefois, cela ne suffit pas à définir le thatchérisme. La réflexion idéologique au fondement de son affirmation positive est essentiellement rationaliste, en ce qu'elle s'appuie sur une conception individualiste abstraite de l'homme, laquelle fait conséquemment apparaître la société sous la forme de ses parties déliées. En cela, le thatchérisme considère qu'«il n'existe pas quelque chose comme la société» «il y a des individus<sup>4</sup>, hommes et femmes, ainsi que des familles<sup>5</sup>» (Thatcher, 1987). Seul véritable élément social, l'individu est défini comme rationnel, capable de calcul, détenteur de volontés qui lui sont propres et jouissant du libre arbitre<sup>6</sup>. En la matière, il est capable de choix et doit être tenu responsable de ces derniers : «nous sommes tous responsables de nos propres actions [et] ne pouvons blâmer la société pour» les actes que nous posons (Thatcher, 1988a). La condition sociale effective – pauvreté, richesse, misère, environnement familial défailant ou sain, etc. – est donc exclue en tant qu'élément explicatif de l'action des individus<sup>7</sup>. Cette conception individualiste et abstraite de l'homme fait partie intégrante des deux formes théoriques qui, lorsqu'alliées, constituent la représentation thatchérienne de la réalité

---

<sup>4</sup> Ce à quoi il faut implicitement ajouter l'entreprise, laquelle jouit depuis longtemps dans nos sociétés du statut juridique de personne morale

<sup>5</sup> Thatcher va jusqu'à déclarer que la famille est «l'unité naturelle et fondamentale de la société libre» (Thatcher, 1979c). Bien qu'il s'agisse d'un relent de conservatisme – la famille renvoie ici à son acception traditionnelle –, en dernière analyse, elle doit malgré tout être perçue en tant qu'extension de l'individu, celui-ci étant le véritable objet de la réflexion thatchérienne.

<sup>6</sup> Alors que le thatchérisme supporte l'économie de marché, une telle adhésion procéderait «de la conviction que les individus doivent [...] être perçus comme les meilleurs juges de ce qui est dans leur propre intérêt et agissent en conséquence» (Center for Policy Studies, 1975, p.12).

<sup>7</sup> Par exemple, le thatchérisme soutient que l'ordre public «dépend ultimement de la volonté de chacun à observer la loi» et non pas du contexte socio-économique (Cmnd9510, 1985, p.3).

humaine moderne : celle de la théorie libérale du droit et celle de la théorie du libre marché. Ensemble, elle représente un idéal politique que le thatchérisme oppose à l'étatisme égalitariste. En se conformant à celui-ci, en s'orientant politiquement vers lui, l'action politique participerait d'un dépassement moral et économique de l'étatisme égalitariste. Ainsi, l'idéal thatchérien mènerait à une plus grande richesse collective, à une meilleure satisfaction des besoins. De même, il favoriserait la liberté individuelle, la responsabilisation des individus, ainsi qu'une plus grande égalité des chances.

#### 2.1.2.1. De la primauté du droit individuel au libre marché

Le thatchérisme pose le droit libéral comme fondement de l'ordre social civilisé. L'homme posséderait «un droit fondamental à la liberté, laquelle ne [pourrait] être que sous la règle de droit<sup>8</sup>» (Thatcher, 1988b). À cet égard, le thatchérisme en appelle à l'histoire du libéralisme britannique, soit à la «longue tradition de la démocratie parlementaire et de la règle de droit» qui prévaut en Grande-Bretagne (Parti conservateur, 1979). Afin de légitimer la primauté du droit individuel sous la règle de droit, le thatchérisme réfère ainsi à la limitation historique du pouvoir souverain en Grande-Bretagne, laquelle trouve ses origines premières dans la *Magna Carta* de 1215. C'est cependant au cours de la Glorieuse Révolution de 1688-1689 que prend forme le principe politique moderne de la règle de droit, lequel correspond à l'essentiel de la pensée libérale de John Locke. Ce dernier est d'ailleurs un acteur omniprésent des événements<sup>9</sup>, alors même qu'il se porte à la défense idéologique de la Glorieuse Révolution (Laforest, 1990, p.624-625).

---

<sup>8</sup> *Rule of law.*

<sup>9</sup> Il prend directement part à la lutte contre l'absolutisme de Jacques II, lesquelles précèdent directement les secousses de 1688-1689.

Véritable théorie libérale du droit et du pouvoir légitime, la règle de droit stipule l'égalité de tous devant la loi, incluant l'État. De même, elle énonce un critère de légitimité auquel doit se conformer toute loi, soit le respect des droits individuels fondamentaux dont Locke fait état : le droit à la propriété privée – pleine jouissance de ses biens et droit d'échange –, le droit à la vie et le droit à la liberté, celle d'agir, de penser, de se mouvoir, etc. Le thatchérisme considère que le butskellisme et l'attachement du parti travailliste à l'expansion continue de l'étatisme égalitariste sont responsables de transgressions à l'endroit de la règle de droit. En 1979, dans le manifeste électoral du Parti conservateur, il est écrit :

La plus grande menace à notre liberté et à notre sécurité tient à l'irrespect croissant de la règle de droit. Au gouvernement comme dans l'opposition, le Parti travailliste l'a miné. Or, le respect de la règle de droit est au fondement d'une vie libre et civilisée. Nous la rétablirons, ainsi que la suprématie du Parlement (Parti conservateur, 1979).

En rapport avec la règle de droit, la référence par le thatchérisme à «la suprématie du Parlement» n'est pas anodine. Elle souligne l'idée de l'État fort, soit de la neutralité de l'État vis-à-vis des groupes socio-économiques organisés et de leurs intérêts particuliers. En effet, pour s'appliquer également à tous dans le respect des droits individuels de chacun, la loi défendue par l'État doit être générale et correspondre à des prescriptions négatives définissant les limites de la sphère de liberté des individus. En cela, le respect de la règle de droit s'oppose à l'octroi de statuts et de privilèges particuliers à des groupes comme à des individus spécifiques, ce que le butskellisme ne respecte manifestement pas<sup>10</sup>. Par conséquent, cela implique que la portée des droits collectifs soit limitée «au minimum nécessaire à la préservation de l'ordre et à la protection des droits de chacun» (Cmnd9510, 1985, p.2). En ce sens, l'étatisme égalitariste est contraire au droit : «où les droits de propriété sont inexistant, il ne peut y avoir de droits humains» (Thatcher, 1979c).

<sup>10</sup> La structure juridique encadrant l'institution d'une gouvernance économique corporatiste en est un bon exemple. Elle prête un pouvoir particulier aux regroupements patronaux et syndicaux dont est exclu le reste de la population.

L'interventionnisme économique fondé sur la notion du droit social empiète sur le droit individuel et, en premier lieu, sur le droit à la propriété.

Le respect de la règle de droit n'a pas seulement pour objet de garantir la liberté individuelle. Il est également nécessaire au bon fonctionnement de l'économie de libre marché. La garantie des droits individuels implique celle du droit à la propriété privée et est, en cela, relative à la liberté économique des individus (Centre for Policy Studies, 1975, p.5 ; Thatcher, 1979b) :

Un homme a le droit de travailler comme il le veut, de dépenser ce qu'il gagne, de jouir de sa propriété, d'avoir l'État pour serviteur et non pour maître. Ce sont là les héritages britanniques. Ils sont l'essentiel d'une économie libre et de cette liberté dépendent toutes les autres (Margaret Thatcher, 1975).

Le système de marché, soit l'économie de marché, suppose une telle liberté. À l'inverse, lorsque les droits de propriété sont bafoués, donc en dehors de la liberté économique, c'est la liberté des individus qui se trouve transgressée.

#### 2.1.2.2. La supériorité morale et économique du libre marché

Alors que l'étatisme égalitariste est une menace pour la liberté en ce qu'il ouvre la voie à la transgression des droits individuels par l'État, le système de marché est une condition nécessaire à la liberté. Il suppose un «transfert du pouvoir de l'État vers les individus» (Parti conservateur, 1992). Le système de marché a pour impératif de fonctionnement la passation du pouvoir économique de la sphère politique à la sphère individuelle. Il prive ainsi l'État d'une source considérable de puissance et participe du même coup à la préservation des individus contre l'arbitraire étatique à l'abri de son droit d'intervention économique (Centre for Policy Studies, 1975, p.6). En outre, ainsi que le fait valoir Thatcher, «il garantit non seulement nos libertés, mais représente également la meilleure voie vers la création de richesses et la prospérité» (Thatcher, 1975). S'additionnant à ces mérites, alliés au recul de l'État social et de

l'interventionnisme économique, le marché et son articulation au droit sont indissociables de la responsabilisation des individus. De même, en retour, elle participe à la dynamisation systémique de l'économie.

*-Des mécanismes du système de marché*

La conception théorique thatchérienne de l'économie est inspirée des thèses de l'économie classique et néo-classique. Suivant celle-ci, le libre marché garantit non seulement une plus grande production de richesses par l'accroissement de la productivité et de l'innovation, mais également une meilleure allocation des ressources disponibles, ce qui se traduit par une plus grande satisfaction des besoins individuels. En cela, il dépasse de loin l'étatisme économique et les limites de la planification : seul le libre jeu des mécanismes de marché, auquel correspond un système économique autorégulé et non planifié, est considéré apte à organiser efficacement la complexité d'une économie moderne. L'État n'a donc pas pour rôle de dicter le comportement des acteurs économiques en organisant la production et en interférant avec les mécanismes de marché (Thatcher, 1978 ; Centre for Policy Studies, 1975, p.7-8). À l'inverse, il doit poser le cadre légal et réglementaire permettant le bon fonctionnement de ses mécanismes, soit la libre fixation des prix, la profitabilité de l'activité économique et la saine concurrence.

La concurrence, contrairement au monopole – public ou privé –, stimule l'efficacité de l'action productive des individus et des entreprises en ce qu'elle engage les producteurs à mieux faire, soit à répondre le plus efficacement possible à la demande. Elle pose ceux-ci dans une logique comportementale particulière : «ta concurrence me force à utiliser mes ressources plus efficacement, [la mienne t'oblige également à emprunter cette voie,] ce qui bénéficie au consommateur et accroît le bien-être général» (Centre for Policy Studies, 1975, p.11). Ainsi, une saine et libre concurrence

constitue «le plus puissant moteur de l'efficacité économique, de l'innovation et du choix» (Parti conservateur, 1992).

Le juste prix, cet autre mécanisme du système de marché, doit être déterminé par l'action du libre jeu de l'offre et de la demande, lequel ne peut être qu'en contexte de concurrence, soit lorsque plusieurs producteurs s'affrontent sur un même marché. Le rôle systémique du prix tient à la valeur d'information qu'il a pour l'acteur producteur. Il expose à celui-ci l'évolution des besoins de consommation par rapport à l'état de la production dans l'ensemble du système de marché, ce qui lui permet d'ajuster son comportement aux conditions changeantes de ce dernier (Centre for Policy Studies, 1975, p.6).

La profitabilité de l'activité productive – cela inclut le salaire – se trouve, elle aussi, au «fondement d'une économie de libre entreprise» (Parti conservateur, 1979). Fixée par le rapport entre le prix de vente et le coût de production d'un bien, elle est l'objectif de base lié à l'action productive, la récompense d'une juste utilisation des ressources par le producteur. Son atteinte tient à la rencontre entre l'action de produire, les ressources disponibles et l'état de la demande (Centre for Policy Studies, 1975, p.11).

Le fonctionnement de ces mécanismes permet une optimisation relative de l'allocation des ressources par l'auto-ajustement de la production aux changements constants qui surviennent à l'intérieur du système de marché et par la coordination des activités qu'entreprennent librement les acteurs producteurs. Les acteurs du marché, en répondant rationnellement aux indications et aux pressions comportementales de ces mécanismes, adaptent leurs actions en fonction des changements qui sans cesse touchent la structure globale de l'économie.

*-Responsabilité et comportement entrepreneurial*

En conjonction avec le rejet de l'étatisme égalitariste – l'interventionnisme économique et l'assistanat inhérent de l'État-providence –, le thatchérisme pense la liberté individuelle et le libre marché en tant que cadre d'affirmation de la responsabilité individuelle. À cette prise de responsabilité correspond l'encouragement systématique des acteurs à l'adoption d'un comportement entrepreneurial, lequel participe structurellement à l'efficacité économique du système de marché.

Le thatchérisme soutient que «la véritable essence de la liberté individuelle est la responsabilité» (Thatcher, 1979d). En d'autres termes, «à une plus grande liberté correspond une plus grande responsabilité» (Thatcher, 1979a). Selon lui, c'est là le prix de la liberté politique et économique :

Il doit être clair qu'il est de la responsabilité de chacun de faire le plein usage de ses talents et de prendre soin de sa famille. [...] La contrepartie économique de ces responsabilités personnelles [...] étant l'effectivité de l'économie de marché à l'intérieur d'une société libre (Thatcher, 1979a).

Dans sa sphère de liberté propre, l'individu est responsable de sa condition, de ses actes et des effets de ceux-ci sur son existence comme sur celle de ses proches. La combinaison du droit individuel et de la liberté économique correspond à un optimum de liberté, à une condition d'existence où les individus doivent opérer des choix concernant leur existence personnelle : à de «plus grands choix [correspondent] de plus grandes responsabilités quant à leur propre vie» (Parti conservateur, 1987).

Dans le même temps, la prise de responsabilités est orientée et encouragée par le système de marché vers l'adoption d'un comportement entrepreneurial. Les individus, en tant qu'êtres de raison capables de calcul et ayant leur volonté propre, agissent librement dans le cadre de ce système économique. Dans le même temps, rationnellement, les mécanismes de ce dernier incitent les acteurs qui s'y meuvent à

l'adoption de comportements prédictibles, d'où la prétention de supériorité du système de marché via sa représentation théorique. La libre fixation des prix, la profitabilité et la saine concurrence forment autant de pressions orientant le comportement des acteurs économiques<sup>11</sup> (Cmnd9794, 1986, p.2). En cela, il est juste d'affirmer qu'à «la liberté du choix personnel [correspond] l'encouragement de l'initiative individuelle» (Centre for Policy Studies, 1975, p.12). Cette initiative personnelle, par la réponse rationnelle de l'individu en contexte de marché, suppose l'adoption d'un comportement entrepreneurial : chercher à faire une pleine utilisation de ses talents et de ses capacités, rechercher et détecter les opportunités d'affaires offertes par le marché, tenter d'intégrer le marché de l'emploi, envisager la création d'activités économiques nouvelles, etc. Le lien que trace le thatchérisme entre le libre marché, la responsabilité individuelle et l'adoption d'un comportement entrepreneurial est manifeste : au sens convenu, soit par la création et/ou la gestion d'une entreprise, comme au sens individuel de l'entreprise de soi. Prenant en exemple l'économie américaine des années 1980, les thatchériens expliquent son succès par la libéralisation des marchés américains ayant généré le développement d'une société plus entrepreneuriale (Cmnd9794, 1986, p.1). L'adoption d'un tel comportement par l'individu revient à sa responsabilisation effective, à sa capacité de pourvoir à son bien-être et à celui de ses proches. En retour, cette responsabilisation vient renforcer le dynamisme du système de marché : parce qu'elle correspond à l'adoption d'un comportement entrepreneurial par la plupart des individus, elle implique une meilleure utilisation des facultés, des forces et des compétences de chacun dans le cadre de leur participation au système de marché. C'est en cela que «l'indépendance et l'autonomie [lesquelles sont indissociables du libre marché et du respect de la règle de droit] constituent l'air que respire l'entrepreneuriat» (Thatcher, 1978).

---

<sup>11</sup> L'individu est informé de la réalité économique à travers les prix. Afin d'assouvir ses volontés, il recherche le profit. La concurrence fait pression sur lui afin qu'il se dépasse. Sa réussite, à travers l'obtention du profit, signifie la bonne intégration de son activité productive à l'ensemble du système, de même qu'à la demande effective.



### 2.1.2.3. Droit, marché et égalité des chances

À l'égalitarisme et à l'inégalité de statuts inhérents à l'étatisme égalitariste, le thatchérisme oppose l'égalité formelle de la liberté politique, de même que la liberté économique. En cela, le thatchérisme se veut en faveur d'une plus grande «égalité des chances<sup>12</sup>» (Parti conservateur, 1979 ; 1983). Dans le cadre du marché libre et du droit, les individus ont tous autant de chances d'accéder à la propriété, ils peuvent tous raisonnablement aspirer à une amélioration de leur condition comme à un plus haut degré de bien-être.

La liberté économique dans le cadre du marché «offre la chance aux individus de faire le meilleur usage de leurs talents et de leurs habiletés» (Thatcher, 1989). Liée à l'égalité formelle et à la liberté inhérente à la règle de droit, cette conjonction offre la possibilité à tous les individus d'atteindre la réussite : celle-ci «ne dépend pas des gens qu'ils connaissent ou de l'école qu'ils ont fréquentée, mais uniquement de leur mérite», soit de leur capacité à tirer profit des opportunités qui se présentent à eux (Thatcher, 1986). À ce titre, le libre marché est perçu en tant que source d'opportunités économiques nouvelles ouvertes à tous et auparavant inaccessibles à la plupart des individus (Thatcher, 1988b). Dès lors que «le pouvoir de l'État est limité et que les opportunités sont dispersées à l'intérieur de la société[,] la propriété et l'indépendance cessent d'être le privilège de la minorité et deviennent droits de naissance» (Parti conservateur, 1987). Dans un tel contexte, chacun est en mesure de s'accomplir librement, de saisir les opportunités économiques qui s'offrent à lui. En cela, une politique du droit et du marché serait liée au développement d'une «démocratie de propriétaires<sup>13</sup>» (Parti conservateur, 1992 ; 1987 ; 1983 ; 1979). Ainsi, suivant le raisonnement thatchérien, une société où règne la liberté économique dans le cadre du marché et la liberté politique dans le cadre du droit en serait «une où

---

<sup>12</sup> «*Equal opportunity*».

<sup>13</sup> «*Property-owning democracy*».

la propriété privée est répandue le plus largement possible» (Parti conservateur, 1983).

### 2.1.3. L'État social, la morale victorienne et la renaissance de la société civile

Étant donné l'évident besoin d'un recul majeur de l'État-providence, la place centrale prêtée à l'idéal politique abstrait du droit et du marché semble en faire l'essentiel de la conception thatchérienne de la politique sociale. Malgré cela, le thatchérisme ne dénie pas tout rôle à l'État, affirmant même contre toute attente qu'il existe un besoin pour une certaine forme minimale d'État social. Cependant, il soutient également que l'essentiel de l'entraide doit provenir de la société civile elle-même, soit des actes directs de charité et d'altruisme intervenant entre les individus. En la matière, le thatchérisme fait montre d'un attachement envers la morale sociale victorienne et reconnecte la question de l'auto-assistance de la société civile avec sa politique de l'idéal du droit et du marché.

Pour le thatchérisme, ce n'est pas parce que «l'État-providence peut mener à des abus» qu'il faille complètement négliger les responsabilités du secteur public envers les nécessiteux et les plus faibles (Thatcher, 1977b). Ainsi, il n'entend pas abandonner absolument l'individu à lui-même en contexte de marché, soulignant que l'État a un devoir minimal d'aide et qu'en cela il doit «concentrer ses services d'assistance sur le support effectif des personnes âgées, des malades, des invalides et de ceux qui sont véritablement dans le besoin» (Parti conservateur, 1979). Cependant, il rejette l'idée que «l'État doive et puisse tout faire» en ce domaine (Parti conservateur, 1983). Par opposition au monopole d'État en matière d'aide et d'assurance envers les individus, le secteur privé et l'auto-assistance de la société civile doivent être libre de se développer parallèlement à l'État social minimal :

[...] nous ne mesurons pas notre succès par la somme d'argent que dépense l'État. Le bien-être de notre population dépend de bien plus que de l'État-providence. Il tient à l'indépendance, à l'autonomie, à l'aide de la famille et à l'assistance volontaire s'ajoutant à l'action étatique. Dans une société véritablement saine, la responsabilité en la matière est partagée et l'aide, mutuelle (Thatcher, 1982).

Selon le thatchérisme, le déploiement de l'entraide citoyenne est indissociable de la politique du droit et du marché. C'est en cela que le thatchérisme fait appel à la morale sociale victorienne, où à l'effort individuel s'ajoute l'altruisme. La référence à l'ère victorienne lui permet de tracer un lien entre la liberté politique et économique des individus et le développement de l'auto-assistance de la société civile :

L'ère victorienne, moment d'éclosion de la libre entreprise, est également le moment de la plus grande expansion du volontariat et des activités philanthropiques de toute sorte : [on assiste alors au développement] de nouveaux hôpitaux, de nouvelles écoles, la construction de collèges technologiques, d'universités, de fondations pour les orphelins, d'organisation à buts non lucratifs et de sociétés missionnaires (Thatcher, 1977b).

Ainsi, le thatchérisme tisse un lien entre l'immutabilité du droit individuel, l'établissement d'une économie de marché, de même que le foisonnement autonome des organisations civiles d'entraide et de services. Pour se l'expliquer, il importe de replonger dans la définition thatchérienne de la liberté individuelle.

Le thatchérisme considère qu'en limitant cette dernière et en assistant l'individu, l'étatisme égalitariste «brise la responsabilité personnelle comme le sens des responsabilités envers la famille, le voisinage et la communauté» (Thatcher, 1979a). S'il en fait ainsi, c'est qu'à la restriction de la liberté correspond la limitation du choix, alors que celui-ci «est l'essence de l'éthique [...], le bien et le mal n'ayant de sens que lorsque l'homme est libre de choisir» (Thatcher, 1977a). En l'absence du libre choix, l'individu est donc non seulement déresponsabilisé envers lui-même et sa propre condition, mais également privé d'existence morale, d'où l'idée que l'étatisme égalitariste «ne peut produire une société responsable et morale» (Thatcher, 1977b). Étant donné qu'il prive les individus du choix et de l'expression de leurs sentiments

moraux, l'étatisme égalitariste est concomitant d'un «recul de la philanthropie privée et des organisations bénévoles» (Thatcher, 1979a). Inversement, «le choix dans une société libre implique la responsabilité de la partie individuelle [et une] existence morale qu'implique le jugement à travers le choix» (Thatcher, 1977b). Suivant ce raisonnement, ce n'est que par la liberté individuelle et la possibilité du choix libre et moral que peut advenir l'altruisme en acte : la recomposition autonome des organisations d'entraide et de services au sein de la société civile.

## 2.2. Système idéologique du néo-travaillisme

L'apparition du néo-travaillisme au sein du champ de production politique britannique fait suite à un long processus de renouvellement idéologique. En effet, un premier mouvement de réforme s'engage dès la défaite retentissante du parti travailliste au scrutin de 1983, lequel est alors dominé par son aile gauche – alliant les milieux socialistes et sociaux démocrates-keynésiens de l'organisation – depuis la déconfiture des gouvernements Wilson et Callaghan. De 1983 à 1992, puis de 1992 à 1994, les chefs réformistes Neil Kinnock et John Smith tentent «un renouvellement des analyses [travaillistes] sur le pouvoir, le multiculturalisme [et] le capitalisme» (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.133). Quoique de manière critique, le parti intègre alors progressivement certains des thèmes centraux de la nouvelle droite – individualisation du discours, adhésion à l'économie de marché, fin des analyses de classes, révision du rapport avec les syndicats, etc. –, ce que son aile gauche, Tony Benn en tête, dénonce comme une «thatchérisation» (Marlière, 2003, p.25 à 29 ; Benn, 1994, p.546). C'est suite à cette période, marquée par les conflits internes et les tergiversations réformistes, que la table est enfin mise pour l'avènement du néo-travaillisme : «les militants [travaillistes] sont [alors] prêts à accepter des changements politiques sans précédent afin de reconquérir le pouvoir» (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.133).

La radicalité de la réorientation idéologique que représente le néo-travailleisme dépasse le mouvement réformiste, rompant plus résolument encore avec le passé socialiste démocratique et social-démocrate keynésien du travailleisme britannique. Il est en cela redevable à l'influence majeure qu'eut sur lui la «troisième voie» politique d'Anthony Giddens. Proposée lors de la décennie 1990, alors que la gauche occidentale se remet encore en question, cette «troisième voie» – par-delà la gauche et la droite – soutient la nécessité de son adaptation «à un monde qui a fondamentalement changé» (Giddens, 1998a, p.44). Ainsi, la gauche politique – incluant le parti travailliste – n'aurait d'autres choix que de s'adapter ou décliner : «se moderniser ou périr» pour reprendre les termes de Blair (Helm, 1997). Partant de ce postulat, le néo-travailleisme a pour socle une analyse particulière de la réalité, laquelle est elle-même problématisée. C'est par rapport à cette nouvelle réalité et à l'obligation de résoudre les problématiques qu'elle engage que se construit véritablement le système idéologique néo-travailleiste.

### 2.2.1. De la réalité nouvelle à la double critique néo-travailleiste

La conception néo-travailleiste de la réalité articule les dimensions économique, sociale et politique pour former une représentation historique de l'existence humaine, soit ancrée dans le mouvement. Elle se colle à la posture de Giddens, laquelle stipule que l'évolution des institutions étatiques et du capitalisme, en conjonction avec le développement scientifique – plus spécifiquement celui des nouvelles technologies de communication –, a stimulé le développement d'un phénomène de globalisation : la projection spatiotemporelle et l'interpénétration des systèmes sociaux et économiques. Dans ce contexte, les dimensions locales et globales des réalités économiques, politiques et sociales sont mises en liens afin de constituer une image représentative du réel (Giddens, 1993a, p.40 ; 1994, p.4-5 ; 1998b, p.48 à 50).

Adoptée par le néo-travailleisme, cette représentation du monde empirique l'amène à poser une série de problématiques auxquelles la vieille gauche et la nouvelle droite ne pourraient apporter de réponses satisfaisantes.

#### 2.2.1.1. Le tournant des XXe et XXIe siècles

Économiquement, deux nouveaux phénomènes, présentés comme inéluctables, sont à prendre en ligne de compte, soit la globalisation des marchés nationaux et le développement de l'économie du savoir (Parti néo-travailleiste, 1997 ; Mandelson et Liddle 1996, p.30). L'interpénétration et l'interdépendance des économies forcent la main des gouvernements nationaux en matière de politique économique, lesquels doivent «rester à l'écoute de l'économie mondiale et de ses forces agissantes» (Blair 1998a, p.239). Ces forces dont il est ici question réfèrent non seulement au jugement des marchés, mais aussi, ce qui est implicite au discours néo-travailleiste, à la réorganisation institutionnelle<sup>14</sup> de l'économie mondiale par le Consensus de Washington depuis la décennie 1980<sup>15</sup>. En outre, la globalisation des marchés serait le vecteur d'une plus grande instabilité économique, alors que les effets de déséquilibre locaux se répandent avec plus de force à l'ensemble de l'économie mondiale (Blair, 1999a).

---

<sup>14</sup> Les gouvernements seraient dans l'obligation «d'accepter les jugements émis par les institutions économiques internationales» (Blair, 1999a).

<sup>15</sup> Celui-ci, par l'entremise des institutions économiques internationales, promeut une doxa d'économie politique particulière, laquelle se décline en 10 points : 1- Discipline et rigueur budgétaire ; 2- Réorganisation des priorités en matière de dépenses publiques vers les services de bases générant indirectement des retombés économiques tels que l'éducation, la santé et les infrastructures ; 3- Réforme fiscale, soit l'élargissement du plateau de taxation et l'élimination de l'impôt progressif, 4- dérèglementation du secteur financier et libéralisation des taux d'intérêt ; 5- Limitation de l'inflation et maintien d'une devise et d'un taux de change fort ; 6- libéralisation du commerce extérieur 7- Élimination des barrières à l'investissement direct étranger ; 8- Privatisation des entreprises d'État et ouverture des monopoles étatiques ; 9- Abolition des restrictions à l'entrée de firmes étrangères sur le marché national ; 10- Garantie des droits de propriété (Williamson, 2004-2005, p.195-196).

Parallèlement à la globalisation de l'économie, à l'économie industrielle se substitue l'économie du savoir en émergence, laquelle implique une redéfinition d'ensemble de l'activité productive (Cm4176, 1998, p.9-10). Alors qu'elle est «fondée sur la connaissance, l'innovation et la créativité», l'économie nouvelle modifie autant le mode d'organisation des entreprises que la teneur du marché de l'emploi (Parti néo-travailliste, 2001, p.18). Les entreprises œuvrant dans des domaines y étant directement liés – informatique, services-conseil, etc. –, mais également dans des branches plus traditionnelles, passent d'une organisation hiérarchique de commandement à une structure plus horizontale et intégrative destinée à encourager l'innovation et la créativité chez les travailleurs. Ces nouveaux modèles d'entreprise cherchent à faire de l'employé un partenaire par le biais de l'actionnariat, d'«une gestion ouverte et de pratiques de travail favorisant l'équipe et la coopération» (6 et Leadbeater, 1997, p.9). Alors que la nature de la production change, qu'elle se complexifie, que s'y intègrent les nouvelles technologies et de nouveaux schèmes organisationnels, le travail non qualifié décline. Suivant cette évolution de l'emploi, l'employabilité des individus tient de plus en plus à une plus grande qualification, soit à un «niveau élevé d'adaptabilité, de capacité d'apprentissage et d'aptitudes informationnelles et communicationnelles» (Mensah-Coker et Christie, 1999, p.28). Ces transformations économiques, couplées à la globalisation des systèmes sociaux, entraînent le passage d'une société de classe à une société postindustrielle marquée par le pluralisme, l'individualité et le cosmopolitisme. Plongés dans l'univers social global et mis en contact avec de multiples référents extérieurs à l'immédiateté sociale, les individus intègrent divers modèles identitaires. Ce faisant, les sociétés nationales se différencient de l'intérieur, elles se fractionnent culturellement. Leurs structures sociales traditionnelles se rompent tandis que les habitudes et les styles de vie changent radicalement (Blair, 1998b ; Cable, 1994, p.16). Ainsi, alors même que les systèmes sociaux sont rassemblés dans la globalité, survient l'éclatement des réalités particulières vécues, tant individuelles que communautaires (Cm4014, 1998, p.18 ; Cm4310, 1999, p.11). Cet éclatement socioculturel correspond à l'émergence de

valeurs nouvelles, à la fois sociales et individualistes, mais surtout «post-matérialiste» (Giddens, 1998a, p.40). Une soif de liberté, d'autonomie et d'accomplissement personnel se double d'un attachement à l'*esprit communautaire*, soit à l'envie de faire partie de communautés de vie fortes et d'entretenir d'authentiques rapports humains (6, 1998, p.22 ; Giddens, 1998a, p.40 et 53 ; Leonard, 1997, p.53 ; Blair et Schröder, 1999, p.111).

Enfin, ces changements sociaux et économiques – qu'il s'agisse de l'instabilité et des incertitudes économiques ou encore de l'effondrement des repères socioculturels – ont des effets insécurisants dans la population. Ils provoquent un besoin compréhensible et grandissant de sécurité : «dans ce monde [...], l'homme de la rue voit le changement arriver à une allure et dans des proportions qui lui font peur. Il veut la sécurité dans la tourmente. Il essaie de maîtriser sa vie, alors même qu'il est ballotté de tous les côtés» (Blair, 1998b).

#### 2.2.1.2. Les défis au tournant des XXe et XXIe siècles : la vieille gauche et la nouvelle droite

Cette nouvelle réalité soulève un ensemble de problématiques économiques et sociales auquel doit s'adapter le politique. Économiquement, la globalisation économique et l'émergence de l'économie du savoir posent un défi à l'avenir économique de la nation (Blair, 1998b ; 1996, p.37). Socialement, le néo-travailleurs considère qu'il est nécessaire d'apporter une réponse à l'insécurité grandissante (Blair, 1998b ; 1996, p.37). De même, le fractionnement et le pluralisme de la société font en sorte que «la cohésion sociale ne peut [plus] être garantie par une action du sommet à la base de la part de l'État, ou encore par l'appel à la tradition» (Giddens, 1998a, p.53). Face à pareille décomposition de l'unité sociale, il est impératif de refonder la société, en vue de «ranimer l'esprit et les responsabilités civiques, malgré et contre la crise sociale» (Blair, 1996, p.37). Ce faisant, il importerait de répondre à



ce que John Gray appelle les «besoins humains persistants [...] de formes de vie commune» (Gray, 1998, p.51).

Le néo-travaillisme considère que la nouvelle droite et la vieille gauche, incluant le vieux travaillisme<sup>16</sup>, sont idéologiquement incapables de relever ces défis sociaux et économiques posés au politique (Giddens, 1998a, p.23 ; Blair, 1996, p.11). À cet égard, le néo-travaillisme se fait ainsi critique le thatchérisme et la social-démocratie keynésienne, de même que l'étatisme égalitariste sous toutes ses formes. Cette définition de l'altérité politique du néo-travaillisme ouvre la voie à son affirmation positive en tant que système idéologique orientant l'action politique.

*-Critique du vieux travaillisme  
et de l'étatisme égalitariste*

La critique néo-travailliste de la social-démocratie keynésienne et de l'étatisme égalitariste reprend pratiquement mot à mot celle formulée par le thatchérisme. Ceux-ci étant économiquement inefficaces, ils ne peuvent donc pas relever les défis de l'économie nouvelle. De plus, moralement ils s'avèrent contraires à la liberté et à la responsabilité individuelle, témoignant ainsi de leur inadéquation vis-à-vis l'évolution sociale et les nouvelles valeurs qu'elle comporte.

Le néo-travaillisme associe indirectement la social-démocratie keynésienne à la débâcle économique de la fin des années 1970. De manière générale, il considère que dans l'après-guerre :

La capacité des gouvernements nationaux à gérer l'économie de manière à assurer la croissance et l'emploi fut exagérée. L'importance de l'individu, du milieu des affaires et de l'entreprise dans le processus de création de richesse fut sous-estimée. Enfin, les dysfonctions des marchés furent exagérées et leurs forces injustement dépréciées (Blair et Schröder, 1999, p.111).

---

<sup>16</sup> «Old Labour».

Il perçoit l'interventionnisme économique direct, le corporatisme et l'étatisme comme économiquement sclérotiques, peu adaptables et liés à un faible degré d'innovation (Giddens, 1998a, p.26 ; Mandelson et Liddle, 1996, p.9). Plus spécifiquement, en ce qui a trait au secteur public, il déplore la surreprésentation de l'intérêt institutionnel par rapport à celui du consommateur, l'inertie, le peu d'importance accordé à la productivité, l'aversion face à la prise de risque, certains problèmes de gestion et le manque de stimulation du comportement entrepreneurial (Cm4310, 1999, p.11). Enfin, à travers Giddens, le néo-travaillisme semble endosser la critique thatchérienne des limites dont souffre inévitablement toute entreprise de planification économique. Cette limite s'exprimerait avec d'autant plus d'acuité par la complexification continue de l'économie à la jonction des XXe et XXIe siècles (Giddens, 1994, p.67). Au sens moral, le néo-travaillisme soutient que la grande «erreur de la gauche fondamentaliste au XXe siècle a été de croire que l'État pouvait remplacer la société civile, et, à partir de là, faire progresser la liberté» (Blair, 1998a, p.231). Le développement accru de l'étatisme sur la foi d'une telle croyance aurait pour effet de déséquilibrer le rapport entre l'individu et l'État au profit de ce dernier (Blair et Schröder, 1999, p.111 ; Cm3807, 1997). Plus l'État affirme son pouvoir de contrainte sur les domaines de l'existence, plus l'individu voit sa liberté se réduire, soit sa capacité de choisir et de contrôler sa propre vie. Loin d'offrir une plus grande liberté, l'État égalitariste s'attache l'individu qui en dépend, le prive de sa liberté, de ses responsabilités et de son autonomie : il le plonge dans une condition d'assisté au nom de l'égalitarisme (Cm5084, 2001, p.1 ; Blair, 1998a, p.230). Le néo-travaillisme considère que pareille prise en charge de la vie humaine par un État centraliste procéderait d'une «négation de l'humanité plutôt que sa libération» (Brown, 1997a, p.135).

*-Critique du thatchérisme*

Le thatchérisme, comme l'étatisme égalitariste, serait lui aussi inapte à s'attaquer aux défis de la modernité. En abandonnant les individus aux changements sociaux et économiques, il n'apporterait aucune réponse au besoin grandissant de sécurité et ne pourrait non plus favoriser la refondation de la société. Au contraire, son inaction dans le domaine social menacerait jusqu'à la cohésion même de la société.

Bien que le néo-travaillisme reproche également au thatchérisme son incapacité à assurer l'avenir économique de la Grande-Bretagne dans le contexte des changements économiques, c'est principalement sur le plan social que se dirige sa critique (Parti néo-travailliste, 2005, p.18). Il déplore l'abstraction et l'individualisme théorique du thatchérisme, soit son inaptitude doctrinale à penser la société et la condition humaine réelle. Alors que le thatchérisme abandonne la société et l'individu aux forces vives du marché, il s'avère en cela incapable de penser les effets sociaux négatifs qui en découlent (Mandelson et Liddle, 1996, p.3 ; Blair, 1996, p.11 ; 1998a, p. 235). Sans contrepoids politique et sans limitation, la libération complète des forces du marché représenterait une menace pour l'intégrité des communautés locales, des familles, des structures sociales et des rapports sociaux en général (Etzioni, 2000, p.43 ; Giddens, 1998a, p. 35). Le néo-travaillisme estime que lorsque les individus sont laissés à eux-mêmes en contexte de marché, ils se voient soumis aux incertitudes des fluctuations économiques et à une logique cruelle du tout au gagnant : ils doivent «nager ou couler, peu importe les pressions subies» (Parti néo-travailliste, 2005, p.81). En ignorant le sort des perdants au jeu du marché, le thatchérisme favoriserait l'émergence de tensions et de déchirements au sein de la société, tendant ainsi à emprisonner nombre d'individus et de petites communautés dans l'échec, la pauvreté, l'insécurité et l'exclusion sociale (Cm4445, 1999, p.1-2 ; Cmd4045, 1998, p.140-141 ; Parti néo-travailliste, 1997 ; 2001, p.29). Ainsi, le néo-travaillisme reproche au thatchérisme son incapacité idéologique à gérer les conséquences sociales liées au

libre marché et à «s'attaquer aux problèmes de la désintégration du tissu social» (Blair, 1996, p.11).

### 2.2.2. Du centrisme idéologique à la société juste

Considérant les critiques leur étant adressées par le néo-travailleisme, la vieille gauche et la nouvelle droite ne sont manifestement pas aptes à relever politiquement les défis sociaux et économiques du tournant des XXe et XXIe siècles. Ce constat marque le premier pas du système idéologique néo-travailleiste. Il positionne le néo-travailleisme au centre de l'axe gauche/droite<sup>17</sup> en libérant sa réflexion des absolus théoriques que portent les idéologies politiques modernes, lesquels sont repris tantôt par la nouvelle droite thatchérienne, tantôt par les diverses formes de l'étatisme égalitariste de la gauche traditionnelle : l'opposition sans nuance de l'individu et de la société, de la liberté et de l'égalité, de l'État social actif et du marché, des droits et des devoirs, de même que des opportunités et des responsabilités (Parti néo-travailleiste, 2005, p.9 ; 1997 ; Blair 1998a, p.225-226 ; Brown, 1998, p.101 ; 1997b, p.69 ; Mandelson et Liddle, 1996, p. 17 et 51). De même que la troisième voie se veut un dépassement de la vieille gauche et de la nouvelle droite, suivant ce positionnement idéologique primaire, le néo-travailleisme associe la résolution des problématiques économiques et sociales à la conciliation de ces oppositions conceptuelles (Giddens, 1998a, p.44). Simultanément, il pose des limites à celui-ci, soit celles de la réalité nouvelle et de la nécessaire adaptation de l'idéologie politique à cette dernière. En effet, il considère que la résolution des problématiques soulevées ne peut faire fi des changements à l'œuvre, ni ne doit tenter d'en contraindre le mouvement profond. Au contraire, elle doit plutôt chercher à s'y adapter afin d'en gérer au mieux les conséquences (Cm5052, 2001, p.13 ; Blair, 2000b). Ce double mouvement – la limitation des

---

<sup>17</sup> Dans leur manifeste électoral de 1997, les néo-travailleistes se situent eux-mêmes sur l'axe politique en utilisant les expressions «nouveau centre» et «centre gauche » (Parti néo-travailleiste, 1997).

possibles suivant le cours évolutif de la réalité, de même qu'un centrisme tourné vers l'articulation des concepts politiques opposés par les absolus idéologiques – se retrouve en filigrane de l'ensemble du système idéologique néo-travailleiste. Partant de ce mouvement, sa structure générale tend à soutenir la politique du droit et du marché tout en imposant son dépassement par une politique tournée vers la société et l'individu réels. C'est donc par la conciliation d'une vision à la fois socialisante et individualiste du politique que le néo-travailleisme entend résoudre les problématiques générées par la transformation sociale et économique de la réalité.

#### 2.2.2.1. La politique du droit et du marché

Suivant les pressions politiques de la globalisation économique et s'accordant à sa critique de l'inefficacité économique relative à l'étatisme égalitariste, le néo-travailleisme adhère au libre marché en tant que passage obligé vers l'efficacité économique : comme «l'effectivité des marchés [est] vitale à l'efficience et à l'innovation», elle ne peut que faire partie de la réponse néo-travailleiste à la problématique économique (Cm4176, 1998, p.51). Il considère ainsi le système autorégulé du marché en tant que source d'un optimum relatif d'allocation des ressources qui, de ce fait, sert directement l'intérêt public en comblant au mieux et le plus efficacement possible la demande effective (Brown, 2003a, p.125). De même qu'en fait le thatchérisme, le néo-travailleisme appuie son raisonnement à ce propos sur l'effet combiné des mécanismes de marché<sup>18</sup>. Le rôle économique premier de

---

<sup>18</sup> Comme chez le thatchérisme, le néo-travailleisme considère que ces mécanismes, à commencer par la libre fixation des prix, permettent d'informer les acteurs du marché et ainsi de dépasser les limites épistémologiques du planisme (Giddens, 1998a, p.26). De même, le néo-travailleisme conçoit aussi le profit comme un incitatif à l'action productive, lequel participant directement du dynamisme systémique de marché (Parti néo-travailleiste, 1997 ; Mandelson et Liddle, 1996, p.22). Enfin, il voit également la concurrence comme «le plus efficace des stimulants, poussant les entreprises à s'améliorer et à développer leur productivité» en vue de satisfaire au mieux la demande (Cm4176, 1998, p.51).

l'État est donc d'assurer la présence d'un cadre légal et réglementaire permettant le bon fonctionnement du système de marché (Cm5052, 2001, p.70 ; Cm4011, 1998 ; Cm4176, 1998, p.51).

S'articulant au libre marché et s'opposant à la menace que représente l'étatisme égalitariste pour la liberté, la suprématie du droit individuel libéral en tant que pilier de l'action politique légitime est aussi affirmée par le néo-travaillisme. Celui-ci «accorde une grande valeur à la liberté individuelle», posant ainsi «la règle de droit» comme fondement premier d'une société d'individus libres (Parti néo-travailliste, 2005, p.43). Selon lui, «tout citoyen doit être protégé par des droits fondamentaux [...] ne pouvant être transgressés ni par l'État, ni par ses concitoyens» (Blair, 1994). Le respect du droit individuel, donc de la sphère de liberté individuelle, devient le critère de légitimité auquel la loi doit répondre. De même, l'un des rôles de l'État est alors d'assurer le respect de la loi, donc du droit et de la liberté individuelle, en luttant contre les contrevenants (Parti néo-travailliste, 2005, p.43). Suivant la logique de la règle de droit, le néo-travaillisme soutient également que l'État a un devoir de neutralité en ce qu'il s'oppose à toute politique des groupes d'intérêt. Cette posture est confirmée par les réformes structurelles du parti travailliste mise en œuvre par les néo-travaillistes. Celles-ci réduisent considérablement l'influence et la surreprésentation historique des organisations syndicales au sein de ce dernier (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.136-138)<sup>19</sup>. De même, tentant d'exprimer ce recul historique de l'alliance entre travaillisme et syndicalisme, aux élections de 1997 «le parti néo-travailliste [se définit comme] le bras politique de nul autre que le peuple britannique en entier» (Parti néo-travailliste, 1997).

---

<sup>19</sup> Le néo-travaillisme cherche activement à se dissocier des organisations syndicales et à se poser comme une option politique détachée de tout intérêt particulier. Dans leur manifeste électoral de 1997, les néo-travaillistes écrivent : «nous avons changé la manière dont nous faisons de la politique et moderniser nos relations avec les syndicats, ceux-ci sachant désormais qu'ils ne peuvent obtenir de faveurs d'un gouvernement travailliste, mais uniquement un traitement équitable» (Parti néo-travailliste, 1997).

### 2.2.2.2. La société : les limites du droit et du marché

Cette adhésion à la politique du droit et du marché ne définit toutefois pas le néo-travaillisme en tant que système idéologique. Celui-ci voue une importance significative à la dimension sociale de l'existence humaine, laquelle est étrangère à la théorie libérale du droit comme à celle du libre marché. C'est du moins ce que sous-entend sa critique du *thatchérisme*, mettant en lumière les limites sociales du libre marché, ainsi que l'énonciation des problématiques à connotations sociales inhérentes aux changements qui marquent le tournant des *XXe* et *XXIe* siècles. La conception néo-travailliste de l'homme et de son rapport à la dimension collective de son existence en témoigne : l'être humain serait à la fois individu *un* et animal social, alors que la dimension collective de l'existence supposerait un lien de réciprocité agissant entre l'individu et la communauté. Dépassant ainsi l'évacuation du social par l'individualisme théorique de la nouvelle droite et la dissolution de l'individu dans l'intérêt collectif par l'étatisme égalitariste, le néo-travaillisme tente de concilier théoriquement individualité et socialité. L'approche s'accorde de ce fait à l'humeur de la société nouvelle, laquelle fait se côtoyer valeurs individualistes et valeurs de nature sociale (Blair 2001, p.26).

Suivant celle-ci, l'individu *un* doit être conçu comme faisant partie de rapports sociaux, que ce soit dans le cadre de la famille, du quartier, de la commune, de la région et de la société nationale, ou encore au sein d'associations civiques et professionnelles. Le néo-travaillisme définit ainsi l'homme et la femme comme sociétaires *et* individus rationnels dotés du libre arbitre (Blair, 1996, p.52 et 165). En dégradation de ce clivage, la nature humaine ne serait alors ni bonne, ni mauvaise, mais les deux à la fois : «coopérative autant que compétitive, égoïste autant qu'altruiste», etc. (Blair, 1998a, p.231).

Cette dualité de l'être se reflète également dans la conception néo-travailliste du rapport entre l'individuel et le collectif, lequel repose sur le concept de communauté

tel que défini par le communautarisme libéral d'Amitai Etzioni et de John Gray<sup>20</sup>. L'idée de communauté met en rapport l'«interdépendance» sociale tout en reconnaissant «la valeur de l'individu» et de sa liberté (Blair, 2000b). C'est par son appartenance à la communauté que l'individu parvient à s'accomplir pour atteindre l'autonomie, donc la liberté effective<sup>21</sup>, car c'est la communauté qui seule peut octroyer à l'individu les droits, les moyens et les opportunités nécessaires à cette fin (Etzioni, 2000, p.15 ; Blair, 1998a, p.231 ; Mandelson et Liddle, 1996, p. 19-20). Toutefois, contrairement à la conception traditionnelle de la gauche, ce rapport entre l'individu et la dimension communautaire de son existence implique un lien actif de réciprocité : il n'est pas que source de droits et d'opportunités allant de la communauté à l'individu. À ces derniers correspondent des responsabilités et de devoirs pour l'individu, et ce, envers lui-même comme à l'égard de la communauté (Cm5084, 2001 p.20 ; Gray, 1998, p.52 ; Parti néo-travailliste, 1997 ; Blair, 1996, p.34 ; Mandelson et Liddle, 1996, p.20).

#### 2.2.2.3. Une solution d'ensemble : la société juste et sa réalisation

L'importance de la société pour le néo-travaillisme suppose celle d'un rôle étatique s'étendant au-delà de l'orthodoxie politique du droit et du marché, soit la nécessité d'un État actif<sup>22</sup>. À ce titre, le néo-travaillisme pose des balises particulières à l'action politique légitime, laquelle doit s'arrimer aux principes du droit et du marché : tout en étant actif, l'État doit impérativement «éviter le piège de la simple substitution des limites du marché par la défaillance de l'État» (Brown, 2003a, p.125).

<sup>20</sup> Ces deux auteurs participent aux activités du *think tank* Démon, lequel est proche du néo-travaillisme. De même, Giddens réfère fréquemment à leurs travaux, notamment dans *La troisième voie : le renouveau de la social-démocratie* (1998a).

<sup>21</sup> L'autonomie d'action doit être comprise comme liberté effective (Giddens, 1998a, p.78).

<sup>22</sup> Pour Mandelson et Liddle, les gouvernements thatchériens «se sont trop appuyés sur le laissez-faire et ont ignoré le potentiel d'un gouvernement actif» (Mandelson et Liddle, 1996, p.3).



En accord avec le droit et le marché, le rôle élargi de l'État qu'entrevoit le néo-travailleurs vise à pallier aux limites sociales de la simple politique du droit et du marché. Il a pour finalité de créer une société plus juste et plus équitable, laquelle serait tout d'abord à même de résoudre les problématiques sociales posées par le néo-travailleurs. Fondée sur le renforcement des communautés et le développement d'un nouvel État social, cette société représenterait une maximisation de la liberté effective et du potentiel de chacun par la promotion et la conciliation de l'égalité, de l'égalité des chances, de la responsabilité individuelle et de la communauté (Blair, 1998a, p.229). L'égalité renvoie ici à l'égalité formelle qu'assure la règle de droit. Cependant, l'égalité des chances est liée à la reformulation du rapport social entre l'individu et la communauté comme à l'intégration de l'individu au sein de communautés fortes : elle vise l'accès de chacun aux opportunités nécessaires à son accomplissement à l'atteinte de l'autonomie. Alors qu'à cette fin le renforcement des communautés permet la refondation sociale et offre un support fondamental aux individus, l'égalité des chances dans le cadre de la communauté répond également au besoin de sécurité en contexte de transformation économique. C'est en prenant compte des changements économiques et sociaux que le néo-travailleurs entend ainsi réorganiser le lien communautaire en vue d'une plus grande égalité des chances, mais également dans l'optique de refonder moralement et civiquement la société fractionnaire et plurale. Enfin, une telle orientation sociale des objectifs politiques viendrait compléter et renforcer le système de marché, tout en prenant compte des réalités économiques nouvelles, faisant correspondre la résolution des problématiques sociales et celle du problème économique.

#### *-Des communautés fortes*

Une politique visant le renforcement des communautés d'existence concourrait à l'éclosion de l'esprit et de la responsabilité civique, soit à promouvoir le respect de la

loi, la volonté de participer à la société, la force de caractère des individus, une existence morale, etc. De même, des communautés fortes fourniraient un appui aux aspirations des individus, de même qu'une assistance naturelle dans les moments difficiles. Elles fourniraient ainsi une base nécessaire à l'accomplissement individuel et à l'atteinte de l'autonomie.

Selon le néo-travaillisme, les comportements antisociaux «détruisent des familles [,] ruinent des communautés [et] retardent la régénération des milieux défavorisés en créant un environnement propice à la criminalité» (Cm5778, 2003, p.3). Ainsi, afin de permettre le renforcement communautaire, de même qu'en accord avec le devoir étatique à veiller à la paix sociale et au respect de la loi, l'État doit chercher à assurer la sécurisation des milieux communautaires en luttant contre les comportements antisociaux (Parti néo-travailliste, 2001, p.31). Sans cela, les individus et les groupes ne peuvent agir librement ni s'approprier leur milieu, ce qui empêche la création de réseaux et de liens sociocommunautaires.

Cependant, la seule sécurisation, comme le seul respect de la règle de droit, ne forme que le préalable au renforcement des communautés d'existence. Celui-ci, alors que l'État central se trouve déconnecté des réalités sociales fractionnées, implique tout d'abord de libérer les communautés d'existence du pouvoir étatique, lequel doit donc «être décentralisé» (Blair, 1998b). Contrairement au centralisme, la gouvernance de l'État doit s'appuyer sur un partenariat avec les diverses composantes de la société nationale, soit les communautés petites et moyennes, ainsi que les divers regroupements qui s'y déploient, incluant la famille (Policy Action Team 17, 2000, p.5 ; Cm4445, 1999, p.3 ; Parti néo-travailliste, 1997). En permettant une certaine liberté d'action aux communautés, petites et moyennes, l'État ouvre la voie à leur épanouissement. Il encourage les initiatives locales positives et adaptées aux réalités propres à chaque milieu social : il tend à «mettre à profit ces aspirations sociales [...], de telle sorte qu'elles bénéficient aussi bien aux communautés qu'à la société toute entière» (Giddens, 1998a, p.92). L'État doit donc se poser comme une «force

incitatrice, protégeant communautés et associations, et encourageant leur croissance afin de répondre aux nouveaux besoins» qui s'y manifestent (Blair, 1998a, p.232). En agissant de la sorte, il participe au renouvellement de l'esprit civique, de la morale et de la responsabilité civique. Giddens traite en cela de «l'influence civilisatrice des associations» communautaires (Giddens, 2000, p.172). Un milieu communautaire ainsi renforcé fournit les outils sociaux et moraux, de même qu'un soutien naturel aux individus, lesquels sont nécessaires à son développement, à son accomplissement et à son autonomisation. En tant qu'élément communautaire de base, la famille fournit un exemple particulièrement probant à cet effet. Selon le néo-travailleisme, une famille forte et unie, en serait une durable, promouvant la discipline, l'effort, le respect d'autrui et constituant un milieu d'entraide indispensable à l'accomplissement du potentiel de chacun comme à la gestion des crises personnelles (Mandelson et Liddle, 1996, p.20).

*-Pour un renouvellement de l'État social*

L'égalité des chances nécessite que l'État, en partenariat avec les communautés, pallie aux limites sociales du marché, lequel ne peut «équiper [adéquatement les individus] afin qu'il puisse faire face aux changements rapides de ce monde» (Blair, 1994). En cela, elle repose sur l'accessibilité de tous aux opportunités nécessaires à l'accomplissement social et économique des individus, desquels dépend l'atteinte de l'autonomie.

Si le néo-travailleisme admet la nécessité de porter secours aux personnes dans le besoin et aux invalides, il soutient qu'une modernisation fondamentale de l'État social s'impose : celui-ci ne doit pas être redistributeur, ni égalitariste, mais «habilitant<sup>23</sup>, [soit acteur de] la libération du potentiel de chacun» (Blair, 2003,

---

<sup>23</sup> «Enabling state».

p.54)<sup>24</sup>. Le rôle fondamental prêté par le néo-travaillisme à l'État social est donc de sécuriser l'existence des individus, non pas en endossant lui-même les risques auxquels ils sont soumis, mais en assurant à chacun l'accès aux outils lui permettant de s'adapter et de faire face au changement économique. Ces outils relèvent de la capacité physique, de l'éducation et de la formation/reformation.

L'accès à des soins de santé de qualité est un préalable minimal à l'accomplissement d'une personne au sens large du terme : «une mauvaise santé peut limiter la capacité de participation des gens à la société» sous tous ses aspects (Cm4445, 1999, p.102). Au-delà de la santé, l'accès à une éducation et à une formation professionnelle de qualité et adaptée aux réalités économiques nouvelles est directement lié à la capacité des individus à s'accomplir économiquement et à atteindre l'autonomie. Elle offre les ressources nécessaires à ce qu'ils puissent développer leur potentiel et occuper un rôle socio-économique équivalent à leurs talents, à leurs aptitudes et aux efforts qu'ils déploient (Commission on Social Justice, 1998, p.41-42). Étant donnée l'économie du savoir émergente, l'éducation et la formation sont d'autant plus importantes à l'égalité des chances, comme à l'accomplissement : «des compétences et les qualifications sont plus importantes qu'auparavant – sans [elles,] ou sans opportunités de les mettre à jour, la recherche et la conservation d'un travail s'avèrent de plus en plus difficiles» (Cm4445, p.1999, p.24).

D'autre part, en regard des mouvements rapides d'une économie en évolution et en transformation constantes, les besoins des individus en matière d'éducation et de formation s'étendent au-delà du niveau primaire, voire se font sentir pratiquement la vie durant (Brown, 1997a, p.136 ; Cm4445, 1999, p.8). À l'intérieur de chaque milieu

---

<sup>24</sup> Bien que l'idée de justice sociale soit évoquée par le néo-travaillisme, c'est délibérément que l'étiquette est ici évitée. La justice sociale néo-travailliste, s'il en est, n'induit pas une plus grande égalité matérielle à proprement parler, d'où un problème de confusion lié à l'utilisation du terme. Elle n'est ici qu'indirecte, référent en dernière analyse à un élargissement de l'accès à la propriété que peut assurer l'accomplissement et la réalisation d'un plus grand nombre d'individus. Ce faisant, l'inégalité matérielle inhérente au mode de production capitaliste n'entre pas en contradiction avec la justice sociale du néo-travaillisme. Dès lors que l'inégalité n'est pas relative à l'accès aux opportunités d'accomplissement et d'autonomisation de soi, l'inégalité matérielle découlant d'une différence de mérite et d'effort individuel devient acceptable (Commission on Social Justice, 1998, p.44-45 et 48).

communautaire, l'État doit donc chercher à fournir ces opportunités sans lesquelles une forte proportion de la population se trouve dans l'incapacité de s'adapter aux réalités nouvelles de l'économie, sans quoi les individus ne peuvent s'accomplir économiquement, ni devenir autonomes.

*-Une résolution sociale du  
problème économique*

Enfin, tant le renforcement communautaire que l'État social habilitant participent à la résolution du problème économique. À cet effet, les néo-travailleurs soutiennent que :

La clé d'une plus grande croissance de l'économie et de l'emploi [est] d'équiper les gens et les entreprises à l'intérieur de toutes les communautés de Grande-Bretagne – rurale et urbaine – afin qu'ils puissent relever le défi du changement (Cm4011, 1998, p.18).

Comme l'écrit Edward Balls<sup>25</sup>, le libre marché tend à offrir «emploi et opportunités économiques pour tous» (Balls, 1997, p.5). Or, l'État social habilite les individus à se saisir de ces opportunités. Il offre «l'opportunité à chacun de travailler et de prospérer avec le secteur privé» (Parti néo-travailleuse, 2002), en participant à la libération du potentiel de l'individu, de sa créativité, de ses habiletés et de ses aptitudes entrepreneuriales (Cm5052, 2001, p.66 ; Giddens, 1998a, p.127). Suivant ce raisonnement, le néo-travailleuse soutient que dans le cadre de l'économie globale, mais aussi et surtout en contexte d'émergence de l'économie du savoir, «la plus importante ressource d'une firme ou d'un pays n'est pas la matière brute, [...] mais la compétence de la population active» (Brown, 1997c, p.255). C'est de cette ressource créée par la société juste et l'État social habilitant que dépend la compétitivité de l'économie nationale et des entreprises qu'elle renferme (Cm5052, 2001, p.44 ; Brown, 2001a, p.243 ; Blair, 1998a, p.240).

---

<sup>25</sup> Proche collaborateur de Brown.

De même, le renforcement communautaire, ainsi que la renaissance de l'esprit et des responsabilités civiques, participent eux-aussi du règlement de la problématique économique. Ces communautés fortes ne sont pas qu'un milieu propice à l'activité économique. Elles fournissent appui et assistance à l'individu, de même qu'elles constituent les assises morales et humaines du développement et de l'accomplissement individuel. En cela, elles accroissent le capital humain et social des individus (6, 1997, p.10). Elles sont le siège des «structures civiques et sociales sur lesquelles reposent les marchés» (Giddens, 2000, p.167). Elles soutiennent le bon fonctionnement du système de marché en participant de la création d'individus capables, courageux, aptes à l'effort. C'est ainsi qu'à l'inverse «l'effondrement de la société [engendre] celui de l'économie» (Parti néo-travilliste, 2001, p.8).

En conclusion, la société juste invite à un nouveau rapport social d'ensemble lié au concept de communauté. Elle repose entièrement sur cette logique, laquelle prend la forme d'un véritable contrat social : «nous vous aidons, vous vous aidez vous-mêmes ; vous en bénéficiez et le pays en bénéficie» (Parti néo-travilliste, 2005, p.9). Ce faisant, à travers l'action étatique et les communautés d'existence, non seulement elle substitue aux limites sociales du système de marché, mais participe de l'accomplissement et de l'autonomie des sociétaires. Elle accroît du même coup l'efficacité du marché en équipant tout à la fois les individus et l'économie nationale en vue de faire face au changement.

## CHAPITRE III

### ENTRE CONVERGENCES ET DIVERGENCES : LES POLITIQUES THATCHÉRIENNES ET NÉO-TRAVAILLISTES

L'analyse des systèmes idéologiques thatchérien et néo-travailliste signale la présence simultanée de convergences et de divergences. Pour des raisons pratiquement identiques, tous deux rompent avec le butskellisme en rejetant catégoriquement toute forme d'étatisme égalitariste et en tournant le dos à la social-démocratie keynésienne. De plus, ensemble, ils adhèrent à une seule et même conception théorique du système de marché et se représentent la règle de droit comme le principe fondamental d'un ordre social et politique d'individus libres. Cependant, si le thatchérisme semble se cantonner idéologiquement dans la défense d'une politique du droit et du marché, dans le respect de cette dernière, le néo-travaillisme soutient la nécessité d'un dépassement social : il défend un rôle plus élargi pour l'État, en fonction des problématiques inhérentes à la réalité nouvelle, lequel doit tendre vers la création d'une société plus juste et plus équitable.

En suivant ces lignes de convergences et de divergences idéologiques, le présent chapitre entend faire la démonstration de la cohérence idéologico-politique du thatchérisme et du néo-travaillisme et non évaluer le degré de réussite des politiques entreprises : souligner le rapport entre l'assise idéologique et les principales actions menées par les gouvernements thatchériens et néo-travaillistes, lesquels ont respectivement dominé le champ de production politique de 1979 à 1997, puis de 1997 à 2010. À cet effet, sont ici abordés les politiques économiques, la question de la privatisation, le maintien de l'ordre, l'État social et la politique communautaire.

Enfin, suite à cette ultime étape descriptive concernant la présente étude de cas, il sera finalement possible d'engager une réflexion sur les rapports alliant l'évolution du champ de production politique britannique et le courant néo-libéral.

### 3.1. Convergence thatchérienne néo-travailliste : politiques économiques et privatisations

Alors qu'ils associent l'interventionnisme économique de l'étatisme égalitariste et de la social-démocratie keynésienne à l'inefficience économique et y voient une menace à la liberté, le néo-travaillisme et le thatchérisme sont tous deux en faveur du système de marché. Ils considèrent son application sous la forme de l'économie de marché en tant que mode supérieur de production, car menant à un optimum d'efficacité relative en termes d'allocation des ressources et, par le fait même, de satisfaction de la demande. Cette adhésion partagée au marché pousse les gouvernements thatchéristes et néo-travaillistes à adopter des politiques micro-économiques et macro-économiques similaires, de même qu'à aborder la privatisation et l'ouverture des monopoles d'État sous le même jour.

#### 3.1.1. Politiques macro-économiques

La seule différence entre les politiques macro-économiques thatchérienne et néo-travailliste se situe au niveau de la forme et non du fond. Ainsi, la politique budgétaire des gouvernements néo-travaillistes se résume à une codification de l'approche thatchérienne (Driver et Martell, 2006, p.67). De même, leur politique fiscale se résume à la reprise de celle mise en place par les précédents gouvernements. Enfin, leurs politiques monétaires ciblent les mêmes objectifs, soit la réduction et le contrôle de l'inflation. La seule différence tient au fait que les néo-



travailleurs critiquent l'inconstance et l'opacité de la politique macro-économique thatchérienne (Cm4176, 1998, p.12). Selon eux, la transparence et la vision à long terme sont nécessaires afin de crédibiliser cette dernière aux yeux des marchés et à stimuler la confiance des acteurs économiques, donc leur activité (Balls, 1997, p.6 à 18). C'est ce qui explique la nette tendance des gouvernements néo-travailleurs à codifier et à expliciter les approches macro-économiques auparavant adoptées par les gouvernements thatchériens.

### 3.1.1.1. Politique monétaire

La politique monétaire des gouvernements thatchériens vise les mêmes objectifs que celle des gouvernements néo-travailleurs. Elles ont pour fin la stabilisation de la valeur monétaire, sans quoi la libre fixation des prix ne peut jouer son rôle correctement en tant que mécanisme de marché.

À cet égard, les gouvernements thatchériens usent d'une approche monétariste<sup>1</sup>, soit une réduction et un contrôle du taux d'inflation par la gestion des agrégats monétaires (Steger et Roy, 2010, p.38 ; Holz, 1985, p.29-31 ; Cmnd7841, 1980, p.3). Initialement rigides et ambitieuses – lors du premier mandat, les thatchériens considèrent l'atteinte d'un taux d'inflation nul comme envisageable – les cibles de la politique monétaire thatchérienne sont cependant tantôt relâchées, tantôt réaffirmées au gré des conjonctures (Johnson, 1994, p. 76 et 102 ; Leruez, 1993, p.140 ; Holz, 1985, p.35-36). Si les néo-travailleurs acceptent également les prémisses du monétarisme, ils tentent de donner à la politique monétaire une stabilité à long terme (Brown, 2001b, p.C31-C32 ; Balls, 1997, p.6). Pour ce faire, quelques jours après leur première élection, ils délient la politique monétaire des pressions politiques

---

<sup>1</sup> Celle-ci repose sur deux prémisses. Premièrement, l'augmentation de l'afflux monétaire à l'intérieur d'un système économique constitue le principal facteur responsable de l'inflation. Deuxièmement, le gouvernement est apte à contrôler la masse monétaire en circulation (Vinen, 2009, p.110-111 ; Howe, 1994, p.109).

circonstancielle en donnant son indépendance à la Banque d'Angleterre<sup>2</sup> (Brown, 1997d, p.10). Le gouvernement ne conserve que le pouvoir de fixer les cibles quant au taux d'inflation, tandis que la définition de la politique monétaire – gestion des réserves et fixation du taux d'intérêt directeur – relève désormais d'un comité d'économistes de la banque centrale (Mougel, 2005, p.54).

### 3.1.1.2. Politiques fiscales et budgétaires

Les gouvernements thatchériens et néo-travailleurs cherchent à contrôler l'accroissement des dépenses étatiques et à assainir les finances publiques afin d'éviter le surendettement et l'appropriation publique d'une part exagérée de la richesse nationale produite par le secteur privé. Cette approche budgétaire se combine à un allègement fiscal nécessaire à la profitabilité de l'activité productive, laquelle constitue l'un des mécanismes incitatifs du système de marché.

D'un point de vue budgétaire, les gouvernements thatchériens cherchent d'abord à freiner l'envolée des dépenses publiques héritées de la période butskelliste. Dès 1980, un livre blanc – *The Government's Expenditure Plans, 1980-1981 to 1983-1984* – pose la démarche que prendront les gouvernements thatchériens à cet égard. Le document prévoit la coupe substantielle des subsides alloués aux industries, du parc public d'habitations – les *council houses* – et des dépenses en matière d'éducation, de santé et de services sociaux. De même, il propose d'imposer des limites budgétaires strictes à l'ensemble des ministères et des départements du gouvernement central, de même qu'aux gouvernements locaux (Cmnd7841, 1980, p.7-9). Enfin, en 1990, les thatchériens fixent finalement une limite officielle au budget, laquelle s'élève à 40% du PIB (Esposito, 2010, p.2).

---

<sup>2</sup> En 1988, Nigel Lawson, alors Chancelier du gouvernement thatchérien, propose déjà cette mesure, laquelle n'est toutefois pas approuvée par Thatcher (Kitson et Wilkinson, 2007, p.810).

De 1997 à 2010, les gouvernements néo-travailleurs poursuivent sur cette lancée, alors que, lors de leur premier mandat, le cadre financier thatchérien est conservé dans son intégralité (Sowels, 2010, p.2 ; Faucher-King et Le Galès, 2010, p.35). Toutefois, les néo-travailleurs édictent deux règles visant l'équilibre budgétaire et la rationalisation des dépenses, lesquelles permettent une certaine latitude budgétaire tout en forçant le gouvernement à demeurer responsable en la matière : la règle d'or et la règle de l'investissement durable. La règle d'or stipule que le gouvernement ne peut emprunter dans l'optique de financer les dépenses courantes, mais seulement en vue d'investir. La règle de l'investissement durable pose un plafond à la dette publique nette, lequel est fixé à 40% du PIB. Enfin, ces règles doivent être respectées à l'intérieur de chaque cycle économique (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.35 ; Kitson et Wilkinson, 2007, p.811 ; Sawyer, 2007, p.888 ; Mougel, 2005, p.54-55).

Venant s'arrimer à la politique budgétaire, les politiques fiscales thatchérienne et néo-travailleuse ont pour objet l'allègement du fardeau pesant sur l'activité de l'entreprise privée. Les gouvernements thatchériens posent le fondement d'un nouveau régime fiscal qu'adoptent par la suite les gouvernements néo-travailleurs. Opposés à l'État redistributeur, ils éliminent l'imposition progressive et allègent la charge fiscale de l'entreprise, privilégiant une taxation indirecte et uniforme<sup>3</sup> : taxe de vente à l'achat, les cotisations obligatoires et la tarification des services publics, etc. (Sowels, 2011, p.4 ; Palumbo, 2004, p.8 ; Reitan, 2003, p.141 ; Glennerster, 1994, p.119). Se situant dans la même lignée, les néo-travailleurs conservent l'essentiel de la structure de l'impôt sur le revenu mis en place par les thatchériens<sup>4</sup> et réduisent encore une fois le

<sup>3</sup> En 1989, l'institution de la *poll tax*, destinée au financement des gouvernements locaux par le gouvernement central, constitue un exemple patent de cette approche fiscale : il s'agit d'un impôt uniformisé, fixé par le gouvernement central et payable par toute personne âgée de plus de dix-huit ans (Reitan, 2003, p.87-88). C'est d'ailleurs l'impopularité de cette mesure qui, en 1990, précipite le départ de Margaret Thatcher et l'arrivée de John Major à la tête du Parti conservateur au pouvoir. À terme, la *poll tax* devient la *council tax*, laquelle conserve malgré tout le même principe de base.

<sup>4</sup> La charge fiscale des revenus bas et moyens demeure à 20% et celle des revenus élevés à 40%. Cependant, il est à noter que les néo-travailleurs allègent le poids de la fiscalité dévolu aux ménages les plus défavorisés, lequel passe de 20% à 10% (Mougel, 2005, p.55).

taux d'imposition pesant sur l'entreprise<sup>5</sup>. Ainsi, dans l'ensemble les politiques fiscales néo-travailleuses et thatchériennes sont marquées par la continuité.

### 3.1.2. Politiques micro-économiques

Les politiques micro-économiques thatchériennes et néo-travailleuses se confondent au même titre que leurs politiques macro-économiques : elles visent à encadrer et à assurer le bon fonctionnement du système de marché. À cet effet, thatchériens et néo-travailleuses cherchent systématiquement à adapter le cadre réglementaire et légal au sein de la structure étatique. De même, ils libéralisent les marchés financiers. Enfin, plus spécifiquement, ils accordent une importance particulière à la question concurrentielle, non seulement en ce qui a trait à l'entreprise, mais également en ce qui concerne le marché de l'emploi. Par extension, cela suppose la révision du statut légal des organisations syndicales.

#### 3.1.2.1. L'allégement réglementaire : une politique de libéralisation

Sur la base de deux livres blancs – *Lifting the Burden* (1985) et *Building Business... not Barriers* (1986), les gouvernements thatchériens mettent sur pied une politique d'évaluation/révision systématique des lois et règlements – en vigueur ou à venir – dans l'ensemble des structures gouvernementales. Leur but est de simplifier, abolir, réformer toute loi et tout règlement susceptibles de constituer une entrave indue au bon fonctionnement des marchés comme à la liberté économique des producteurs. Pour y arriver, tous les départements et les ministères sont mis dans l'obligation de

---

<sup>5</sup> Le taux d'imposition des grandes sociétés passe de 31% à 30% et celui des petites et moyennes entreprises de 21% à 10%. (Mougel, 2005, p.55).

procéder à une analyse d'ensemble de leurs règlements afin d'en évaluer l'impact sur le commerce et l'entreprise. De même, une agence gouvernementale *ad hoc*<sup>6</sup>, répondant directement devant le *Cabinet Office* – bureau du premier ministre – est créée : l'*Enterprise and Deregulation Unit* (EDU). Donnant voix au secteur privé – l'EDU compte sur l'expérience de l'*Advisory Panel on Deregulation*, un organe consultatif sur lequel siègent neuf représentants du milieu des affaires –, cette agence a pour fonction de surveiller le processus de réforme en marche au sein des organes de l'État. Elle possède également un droit de regard par rapport aux initiatives proposées par les divers départements et ministères (Cmnd9794, 1986, p.10 ; Cmnd9571, 1985, p.34).

Continuant sur cette voie, les gouvernements néo-travaillistes développent également une politique d'allègement systématique des lois et des règlements<sup>7</sup>. Ce faisant, ils cherchent à «éviter l'introduction de nouvelles régulations imposant des coûts indus aux entreprises britanniques. Et, revoir la pertinence des régulations existantes incompatibles avec une économie flexible, innovante et entrepreneuriale» (Cm4176, 1998, p.12). Pour y arriver, dès 1997, les néo-travaillistes créent la *Regulatory Impact Unit* (RIU). Sorte d'émule de l'EDU<sup>8</sup>, la RIU a pour rôle de superviser et d'assurer une révision d'ensemble des lois, règlements et obligations bureaucratique concernant l'activité productive sur les marchés. À cet effet, une liste de conditions pour l'évaluation des lois et réglementations existantes ou envisagées est mise sur pied, laquelle doit être appliquée par l'ensemble des ministères et des départements : la *Regulatory Impact Assessment Checklist* (Regulatory Impact Unit, 2003a, p.5 ; 2003b, p.1-3).

---

<sup>6</sup> «*Policy unit*».

<sup>7</sup> «*Light touch regulation*»

<sup>8</sup> Il est toutefois à mentionner que son rôle s'étend également à la révision du fonctionnement du secteur public.

### 3.1.2.2. La libéralisation des marchés financiers

Parallèlement à ces révisions, les gouvernements thatchériens et néo-travailleurs portent une attention particulière à la dérèglementation des marchés financiers. Dès leur premier mandat, les thatchériens procèdent à l'abolition du contrôle des changes et du crédit, facilitant ainsi la mobilité et l'accessibilité des capitaux (Johnson, 1994, p.100). En ce qui concerne la *City*, le 27 octobre 1986, ils abolissent l'essentiel des lois et des réglementations ayant encadré de façon stricte le marché financier londonien dans l'après-guerre (Gower, 1988, p.3). En ce jour, prennent subitement fin les restrictions relatives à l'acquisition d'actifs nationaux, aux *stock exchanges*, aux commissions et à la distinction entre *market jobbers* et *market brokers*<sup>9</sup> (Johnson, 1994, p.101 ; Gower, 1988, p.4).

De même, les néo-travailleurs maintiennent l'abolition du contrôle des changes, ainsi qu'ils facilitent encore davantage l'accès au crédit (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.35 ; Annesley et Gamble, 2004, p.150). Concernant les marchés financiers, dès 1997, Brown annonce, la création d'un organe central destiné à la supervision des activités financières : la *Financial Services Authority*<sup>10</sup> (Lee, 2011, p.2). Celui-ci a pour mission de poursuivre la dérèglementation des activités de la *City* afin d'accroître sa compétitivité et son attractivité face aux autres grands marchés financiers (Lee, 2011, p.4 ; Brown, 1997e, p.13). Alors que le niveau de dérèglementation dépasse rapidement celui des marchés américain et européen, l'innovation, l'audace, la prise de risque et le développement de nouveaux produits financiers sont encouragés, tout en continuant de donner cours à un laissez-faire quant aux bonus et à la rémunération des courtiers (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.35 ; Annesley et Gamble, 2004, p.150).

---

<sup>9</sup> La fin de la distinction légale entre *market jobbers* et *market brokers* permet aux firmes britanniques d'occuper simultanément ces deux types d'activités financières. Elles peuvent alors combiner courtage – *market broker* – et arbitrage financiers – *market jobber*.

<sup>10</sup> Y siègent entre autres des représentants de la Chancellerie et de la Banque d'Angleterre.

### 3.1.2.3. La politique de la concurrence : du capital au travail

Toujours au niveau micro-économique, les gouvernements thatchériens et néo-travaillistes s'intéressent également à la concurrence. Celle-ci est centrale au système de marché en ce qu'elle stimule l'innovation, implique la définition libre des prix suivant le jeu de l'offre et de la demande et oriente les efforts des concurrents vers le meilleur comblement de la demande effective. S'accordant sur ce point, par opposition à des conditions de marchés monopolistiques ou quasi-monopolistiques, thatchériens et néo-travaillistes cherchent à assurer l'articulation d'une concurrence saine et libre dans l'ensemble de l'économie britannique : qu'il s'agisse de la concurrence d'entreprise ou de celle du marché de l'emploi.

Avec la *Competition Act* de 1980, les thatchériens chargent l'Office pour la loyauté des pratiques du commerce et la Commission des monopoles et des pratiques restrictives de s'attaquer au problème des monopoles et des pratiques industrielles déloyales. Les propositions de cette dernière à ce sujet vont appuyer la dérèglementation et l'ouverture des marchés, ainsi que la politique thatchérienne de privatisation et d'abolition des monopoles d'État : la libéralisation des marchés participe d'un élargissement de la concurrence (Wise, 2003, p.75). Si les thatchériens, sans être inactifs en la matière, préfèrent modifier le cadre de l'économie plutôt que de renforcer celui des lois portant directement sur la concurrence, les néo-travaillistes empruntent plutôt cette voie, tout en conservant les acquis relatifs aux actions thatchériennes. Aussi, renforcent-ils la portée de la loi anti-monopolistique britannique. La *Competition Act* de 1998 mène à la création de la *Competition Commission*, laquelle est chargée d'évaluer, à l'aune d'un «test de l'intérêt public», le degré de concurrence et les effets des mouvements – fusions-acquisitions, rachats, etc. – sur les marchés intérieurs. Enfin, en 2002, l'*Enterprise Act* élargit les pouvoirs

de cette commission et remplace le test de l'intérêt public par un autre concernant l'effectivité concurrentielle (Driver et Martell, 2006, p.81).

En dehors d'une condition concurrentielle de marché pour l'entreprise, la question de la concurrence sur le marché de l'emploi est également abordée par les gouvernements thatchériens et néo-travailleurs. La question est d'importance étant donné l'impact du marché de l'emploi sur l'ensemble des activités économiques. Ainsi, thatchériens et néo-travailleurs flexibilisent le marché du travail via la modification de son cadre réglementaire, mais aussi en réduisant significativement le pouvoir des organisations syndicales à imposer leur volonté.

À ce titre, les thatchériens abolissent le salaire minimum et s'attaquent au démantèlement des institutions corporatistes keynésiennes octroyant trop d'influence aux syndicats sur le marché du travail<sup>11</sup>. De même, à travers les *Employment Acts* de 1980, 1982, 1984, 1988 et 1990, ainsi que les *Trade Union Acts* de 1984 et de 1993, les thatchériens réduisent à néant le pouvoir d'action des syndicats sur le marché en judiciarisant le rapport travail/capital au détriment de ces derniers (Dixon, 1998, p.79). Entre autres choses, l'étendue légale du débrayage est limitée au lieu de travail, la grève de solidarité<sup>12</sup> est interdite et la poursuite des centrales syndicales en dommages et intérêts est permise lors de grèves jugées illégales (Holz, 1985, p.53 ; Reitan, 1997, p.40). De même, indirectement, la *Public Order Act* de 1986 élargit la définition du crime d'émeute et de désordre violent, tout en encadrant sévèrement le droit de manifester, limitant du même coup l'étendue légale de l'action syndicale (Cmnd9510, 1985).

---

<sup>11</sup> Par exemple, la loi sur les salaires de 1986 supprime les pouvoirs des conseils salariaux liés à la détermination de la rémunération des travailleurs de moins de 21 ans, de même qu'à celle du salaire minimum dévolu aux différentes catégories d'emploi. Cette même loi met aussi fin à leur pouvoir de fixation des salaires liés aux congés payés (Cm1810, 1992, p.39). Devenus coquilles vides, ils finissent par être simplement abolis (Reitan, 2003, p.140). Autre exemple, en 1992, les thatchériens procèdent à l'abolition définitive du *National Economical Development Council* après avoir procédé à l'élimination de ses pouvoirs, dans la mesure où la gestion étatique de l'économie est abandonnée par les gouvernements thatchériens (Kavanagh, 1994, p.24).

<sup>12</sup> «*Secondary picketing*».



Les néo-travailleurs maintiennent l'essentiel des mesures thatchériennes concernant le marché du travail (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.51). Quelques actions sont toutefois à noter. L'*Employment Relation Act* de 1999 améliore les dispositions relatives aux congés parentaux, facilite la reconnaissance syndicale en milieu de travail, donne davantage de mordant au mécanisme de plainte en cas de licenciement injustifié et dégèle le plafond des compensations (Driver et Martell, 2006, p.82 ; Lourie, 1999, p.3). Cependant, il ne s'agit pas là d'une reconsidération de l'approche thatchérienne. En effet, alors que les protections instaurées sont minimales et individuelles, la facilitation de l'accréditation syndicale n'est que symbolique : elle ne s'accompagne d'aucun recul vis-à-vis des mesures antisyndicales précédemment mises en place. Enfin, il est à noter qu'en 1999, les néo-travailleurs instaurent à nouveau un salaire minimum, lequel est toutefois sans grand impact sur la flexibilité du marché de l'emploi. Fixé par une commission où le patronat est surreprésenté, celui-ci s'en accommode : il est si bas – 3,60£ – qu'il s'avère en deçà des prévisions les plus pessimistes. De même, son augmentation sera par la suite inférieure au taux d'inflation (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.52 ; Dixon, 2000, p.67-69).

### 3.1.3. La privatisation

Du point de vue de la privatisation, les néo-travailleurs et les thatchériens adoptent une même attitude de défiance à l'endroit du monopole d'État et du secteur étatisé de l'économie. Ainsi, alors que les gouvernements thatchériens liquident l'essentiel des actifs économiques publics constitués dans la période butskelliste, les néo-travailleurs poursuivent le travail en s'attaquant aux éléments résiduels. Par ailleurs, thatchériens et néo-travailleurs ouvrent les monopoles étatiques des services publics établis lors de la construction de l'État-providence. Ce faisant, que ce soit par le recours à la sous-traitance, ou via l'élaboration de partenariat entre le secteur public et le secteur

privé, le thatchérisme se conforme involontairement à la définition néo-travailleuse de l'action légitime en matière d'action étatique.

### 3.1.3.1. La privatisation directe

En 1979, la part du PIB qu'occupe l'économie publique britannique est l'une des plus développées des pays occidentaux. Elle inclut le secteur minier, le secteur des communications, celui de l'énergie, des eaux et des transports, de même qu'une bonne partie du secteur de l'habitation et plusieurs entreprises sous propriété étatique – complète ou partielle – dont Rolls Royce est l'un des exemples les plus connus. Opposé à un tel étatisme dans le domaine économique, le thatchérisme privatise l'essentiel de ces actifs (Annexe). En deux étapes, ce processus passe par la rentabilisation des propriétés d'État en vue de la revente. Ainsi, dès leurs premiers mandats, les thatchériens procèdent à la restructuration de plusieurs entreprises d'État, investissant paradoxalement dans les branches les plus productives et élaguant les moins efficaces<sup>13</sup> (Vinen, 2009, p.107 ; Johnson, 1994, p.100). Tout en morcelant les corporations d'État – à terme, l'objectif est la création de marchés privés concurrentiels –, les thatchériens travaillent à rendre profitable chacune des entités ainsi créées, et ce, en prévision de leur privatisation<sup>14</sup>. Ceci étant, certains secteurs de l'économie publique ne semblent pas se prêter au morcellement, leur privatisation menant à la formation de monopoles ou de quasi-monopoles sur le marché britannique. Pour y remédier, les thatchériens soumettent ces entreprises à la

---

<sup>13</sup> L'exemple du programme des fermetures des mines les moins productives, soit celui des *pit closures*, est significatif à cet égard. À elle seule, la première étape du plan touche à plus de 20 000 emplois, ce qui mène finalement à la grande grève des mineurs de 1984-1985 (Leruez et Burgi, 1986).

<sup>14</sup> Par exemple, c'est sous la forme de parties détachées que le réseau ferroviaire (Holz, 1985, p.64) et le secteur des télécommunications britanniques sont privatisés (Heffernan, 2000, p.185).

surveillance d'agences gouvernementales, et ce, en vue d'éviter les excès<sup>15</sup> (Palumbo, 2004, p.9 ; Peele, 1994, p.39).

En 1997, devant la privatisation quasi totale du secteur public de l'économie britannique, le gouvernement néo-travilliste qui entre en fonction n'a aucune intention de faire marche arrière (Kober-Smith *et al.*, 2010, p.3 ; Dixon, 2005, p.118). Au contraire, à quelques exceptions près<sup>16</sup>, les néo-travillistes entreprennent une révision complète des actifs de l'État : toute propriété publique considérée étrangère à la mission de l'État doit être privatisée. La première année, un registre national des actifs publics – le *National Asset Register* – est mis sur pied (Balls, 1997, p.20). Tout en servant d'outil de gestion budgétaire, il permet de déterminer les taux d'utilisations des actifs, de maximiser ces derniers, comme de cibler et de privatiser les propriétés de l'État jugées utiles et/ou étrangères à sa fonction<sup>17</sup> (Cm7022, 2007, p.v ; Cm4011, 1998).

---

<sup>15</sup> Différemment, les néo-travillistes éliminent ces encombrants organes de contrôle, mais soumettent ces entreprises à une taxe spéciale – la *Windfall Tax* – visant les profits jugés excessifs (Mougel, 2005, p.55).

<sup>16</sup> À quelques exceptions près. Par exemple, les déboires sécuritaires et fonctionnels du réseau ferroviaire britannique, privatisé suite à son morcellement sous Major, forcent une intervention étatique sous la pression populaire. Parce qu'il souffrait du sous-investissement des propriétaires privées, en 2002, le gouvernement y injecte 37,5 milliards de livres. Néanmoins, bien qu'il s'agisse d'une renationalisation dans les faits, les entreprises privées s'étant partagé le système ferroviaire restent propriétaires, la gestion du réseau comme une certaine part des profits dégagés demeurant aux mains du secteur privé (Mougel, 2005, p.116).

<sup>17</sup> Déjà en 1998, les néo-travillistes identifient un ensemble de privatisations potentielles dont la vente projetée sur trois ans totalise des entrées estimées à 22 milliards de livres (Cm4011, 1998). Après deux mandats, le bilan est déjà significatif. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à mentionner la privatisation du contrôle de la sécurité aérienne, la poursuite des privatisations dans le secteur de l'énergie, de même que celle de la *Royal Mint*, ou encore de la *Commonwealth Development Corporation* (Dixon, 2005, p.120 ; Mougel, 2005, p.56). En 2008, en pleine crise économique, le gouvernement Brown redouble d'ardeur en matière de privatisation, cherchant à liquider tout actif pouvant participer à la réduction du surendettement public occasionné par le renflouement du système bancaire. Annoncé en 2009, le projet de privatisation vise des recettes dépassant les 16 milliards de livres. Entre autres choses, il concerne certaines infrastructures de transport, ainsi que des parts du gouvernement britannique dans le consortium européen d'énergie nucléaire Urenco (Le Monde, 2009).

### 3.1.3.2. La privatisation indirecte : la participation du marché à l'action d'État

Par opposition à l'étatisme égalitariste, les actions gouvernementales thatchériennes et néo-travailleuses sont étrangères à la prise en charge totale d'activités et de services par l'État. C'est pourquoi les thatchériens et les néo-travailleuses ouvrent les monopoles d'État en matière de services et de production de services : ils font du secteur privé un acteur de l'action étatique. Ce faisant, en posant le marché comme partenaire de l'État, ils respectent les balises de l'action étatique légitime posée par le néo-travailleisme, soit le respect du bon fonctionnement des marchés par l'État et le rejet de la substitution du marché par l'État. Ce processus indirect de privatisation procède en suivant deux voies distinctes. D'une part, dans tous les domaines d'activité étatique, les néo-travailleuses et les thatchériens ouvrent la porte à la sous-traitance auprès du privé. D'autre part, alors que les thatchériens innovent en fin de règne avec le développement des partenariats entre les secteurs publics et privés, le néo-travailleisme généralise l'approche.

L'implantation du programme *Compulsory competitive tendering* (CCT) dans l'ensemble de l'appareil étatique par les thatchériens permet et stimule le recours à la sous-traitance de l'État auprès d'une entreprise privée montrée en exemple (Putt, 1994, p.24). Celui-ci a pour fonction d'optimiser la production des services publics, en minimisant les coûts par l'introduction de mécanismes concurrentiels opposant les secteurs public et privé (Adnett *et al.*, 1995, p.22 ; Day *et al.*, 1998, p.584). Pour ce faire, chaque centre décisionnel de l'appareil étatique, suivant sa tâche et sa fonction, se trouve dans l'obligation de comparer le rapport coûts/services des deux secteurs pour déterminer la meilleure option à choisir : déceler quelles activités et quels services doivent être sujets à la sous-traitance. La mise en concurrence des deux secteurs devant bien entendu stimuler la productivité du secteur public (Peele, 1994, p.48, Palumbo, 2004, p.12 ; Reitan, 2003, p.120).

Avec des conséquences similaires, les néo-travaillistes remplacent la CCT par le régime de la *best value for money* (Bevir et O'Brian, 2001, p.540 ; Cm4014, 1998, p.55-57). Celui-ci pose cinq principes de gestion à l'ensemble de l'appareil étatique : *challenge, compare, consult, compete et collaborate*. S'il représente une modification notable du régime des CCT – entre autres, il ajoute un critère de qualité à l'évaluation –, ce mode de gestion maintient cette dynamique de concurrence forçant les décideurs et les administrateurs de l'État à privilégier, du privé ou du public, le mode de production de services le plus efficace (Cm4310, 1999, p.40).

En parallèle avec le processus de sous-traitance, lors de la période des gouvernements thatchériens de John Major, un mode nouveau d'action étatique soumis aux principes du marché : le partenariat public privé. En 1992, les thatchériens développent la *Private Finance Initiative* (PFI). Ce programme permet et encourage la création de partenariats entre le gouvernement et des consortiums d'affaires concernant la construction, la gestion et l'entretien d'infrastructures à vocation publique – transports, école, hôpitaux, etc. (Shaw, 2007, p.81-82 ; Faucher-King et Le Galès, 2007, p.4 ; Palumbo, 2004, p.12). À cette fin, en 1994, un *Private Finance Panel* est créé avec pour mission d'assister les instances publiques du gouvernement central dans la formulation et la passation de contrats PFI. De façon similaire, deux ans plus tard, le *Private Partnership Programme Ltd* est instauré afin de procurer un soutien technique aux gouvernements locaux en la matière. Cette initiative tardive des thatchériens connaît cependant un succès limité et n'est encore qu'à ses balbutiements en 1997 (Esposito, 2010, p.3-4 ; Shaw, 2007, p.82)<sup>18</sup>.

Les néo-travaillistes reconduisent et modifient progressivement le programme PFI, rebaptisé *Private Public Partnership* (PPP), pour en faire une politique d'ensemble

---

<sup>18</sup> En 1995, l'ensemble des investissements publics liés au programme PFI ne représente que 670 millions de livres (Shaw, 2007, p.82).

(Esposito, 2009, p.2 ; Dixon, 2005, p.120 ; Palumbo, 2004, p.19)<sup>19</sup>. Tout d'abord, les néo-travailleurs s'attèlent à l'élimination des obstacles légaux et financiers nuisant au développement des PPP, réduisant les risques dévolus à l'entreprise privée et reportant ces derniers sur le secteur public (Shaw, 2007, p.82 ; Dixon, 2005, p. 120-121 ; Palumbo, 2004, p.20). À l'intérieur du gouvernement central, comme au sein des gouvernements locaux, le recours aux contrats PPP est encouragé par l'application de la *best value*. En effet, la dynamique concurrentielle qu'elle met en place ne se limite pas à la dichotomie public/privé, mais pose également le partenariat public privé comme option à envisager (Marcou, 2007, p.133 ; Demirkaya, 2006, p.59 ; Barnett, 2003, p.33 ; Cm5237, 2001, p.9 ; Cm4310, 1999, p.40). Deux outils sont mis à la disposition des décideurs publics en matière d'évaluation des potentiels et de la faisabilité d'éventuels projets PPP. Le *Public Sector Comparator* est un instrument permettant aux décideurs de comparer les coûts estimés d'un projet PPP avec une prise en charge par l'État<sup>20</sup>. Quant à lui, le *Gateway Process* est un appareil d'évaluation procédurale destiné à jauger la pertinence d'un contrat envisagé (Esposito, 2010, p.4-5). La généralisation néo-travailleuse de l'approche mène à l'explosion du nombre et de la valeur des contrats PPP<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> Dès 2003, deux nouveaux schèmes de PPP sont développés spécifiquement pour les domaines de l'éducation – les *Local Education Partnerships* – et de la santé – les *Local Improvements Finance Trusts* (Esposito, 2010, p.5).

<sup>20</sup> Cet instrument est également utilisé pour l'évaluation des contrats de sous-traitance.

<sup>21</sup> Déjà, en 2002, plus de 440 contrats PPP sont signés par le gouvernement concernant la construction et/ou la gestion de bâtiments administratifs, d'écoles, de prisons, d'hôpitaux, d'espaces collectifs, d'aéroports, voire même de musées (Mougel 2005, p.117). À terme, les 600 contrats PPP les plus majeurs qui sont passés par les gouvernements néo-travailleurs représentent à eux seuls un engagement financier total de 200 milliards de livres sur la durée (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.39).

### 3.2. Règle de droit et maintien de l'ordre : De l'unité politique vers la divergence

Le thatchérisme et le néo-travaillisme posent le respect du droit individuel, sous la forme du principe politique libéral de la règle de droit, en tant que fondement de l'ordre d'une société d'hommes libres. En guise d'exemple, le rejet de la politique des groupes d'intérêt – le corporatisme social-démocrate keynésien – et le recul des privilèges légaux de groupes tels que les syndicats sous les gouvernements thatchériens et néo-travaillistes témoignent de leur allégeance à ce principe politique. Alors que thatchériens et néo-travailliste gouvernement de manière à systématiquement privilégier le droit individuel sur le droit collectif, suivant en cela les dispositions légales préexistantes dans la loi britannique, les néo-travaillistes ne se contentent pas de réaffirmer le cadre historique du droit individuel britannique. Ils ratifient la Convention européenne sur les droits de l'Homme et intègrent ce texte dans la loi britannique en lui prêtant un statut quasi-constitutionnel<sup>22</sup> : celui de loi fondamentale (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.108 ; Driver et Martell, 2006, p.151). Loi supérieure, donc, la mesure vise à accroître la protection des droits individuels sur le territoire britannique en facilitant le recours à ceux-ci devant les tribunaux (Cm3782, 1997). Hormis ces éléments témoignant de l'influence politique de la règle de droit sur l'action des gouvernements thatchériens et néo-travaillistes, celle-ci suppose un rôle actif pour l'État. En tant que défenseur de la loi, laquelle doit être conforme au droit et au principe de l'égalité formelle, l'État doit assurer le maintien de l'ordre public et le respect de la loi : il doit ainsi policer la société et punir les contrevenants. C'est dans la conception et l'action relative à ce rôle étatique que les gouvernements thatchériens et néo-travaillistes montrent un premier signe de divergence. Alors que la politique thatchérienne de la loi et l'ordre tend uniquement vers un renforcement de la répression et à un alourdissement des peines, les néo-travaillistes – sans toutefois

---

<sup>22</sup> La Grande-Bretagne n'a pas de loi constitutionnelle.

déroger de cette approche – modifient la législation en vue d’orienter le maintien de la paix vers le renforcement des milieux communautaires.

Afin d’assurer une meilleure protection du droit individuel en luttant efficacement contre la criminalité, les thatchériens étendent les pouvoirs policiers et limitent la portée des droits collectifs, à commencer par le droit de se rassembler et le droit de manifester. De même, ils introduisent de nouvelles offenses concernant certains comportements préjudiciables à l’ordre public<sup>23</sup> (Terrill, 1989, p.433). De plus, suivant la conception thatchérienne de l’individu – rationnel, mais surtout doté du libre arbitre – l’action du crime devient un effet de calcul et de responsabilité chez l’individu. Ce faisant, le durcissement des peines est interprété comme le passage obligé vers une réduction de la criminalité. Ainsi, dès 1979, les thatchériens soutiennent que la prévention du crime repose sur la dissuasion et que celle-ci passe par des «sentences plus flexibles et plus effectives»<sup>24</sup> (Parti conservateur, 1979). Dans la décennie 1980, l’approche va à l’encontre du consensus libéral d’après-guerre – en faveur de la réhabilitation – qui marque encore le pouvoir judiciaire (Bell, 2008a, p.3-4). Malgré tout, à terme, la rhétorique répressive du gouvernement finit par traverser la cloison de l’autonomie judiciaire : l’interprétation par le pouvoir judiciaire de la *Criminal Justice Act* de 1991 favorise alors une réorientation plus punitive de la justice. Prenant la balle au bond, le gouvernement Major renchérit en promulguant

<sup>23</sup> Par exemple, la *Criminal Attempt Act* de 1981 permet la mise en accusation et la culpabilité pour intention de commettre un crime, même dans le cas où l’acte semble irréalisable. De même, la *Police and Criminal Evidence Act* de 1984 élargit le droit d’interpellation et de fouille, qu’il s’agisse d’une personne ou d’un véhicule, en cas de soupçon. De même, il permet l’érection de barrages routiers dans un secteur criminalisé, s’il y a suspicion raisonnable que les coupables d’un crime puissent emprunter cette voie. Enfin, le *Public Order Act* de 1986, dont il a été vaguement question lorsque fut abordée la libéralisation du marché de l’emploi, encadre les altercations violentes, les rassemblements et les émeutes. Les policiers se voient donner un droit d’interprétation quant aux situations potentielles de trouble à la paix sociale, de même qu’un pouvoir d’anticipation sur de tels troubles et d’arrestation des responsables. En outre, la loi octroie aux policiers le pouvoir d’interdire toute manifestation dans un secteur donné pour une période de trois mois, d’imposer certaines conditions aux manifestations dont le lieu, la durée et le nombre de participants. Enfin, pour lutter contre le hooliganisme, elle permet au juge de paix d’interdire l’accès aux stades à certains individus et introduit de nouvelles offenses ciblant le phénomène (Terrill, 1989, p.442-443 et 450-452 ; Norrie et Adelman, 1988, p.115).

<sup>24</sup> Thatcher elle-même se pose publiquement en faveur d’un retour de la peine de mort par pendaison.



deux ans plus tard une loi sur la justice criminelle rejetant explicitement les «principes de parcimonie pénale et de proportionnalité» (Bell, 2008a, p.4-5).

Comme le thatchérisme, le néo-travaillisme appuie son raisonnement à propos du maintien de l'ordre et de la politique pénale sur l'idée d'un individu rationnel, doté du libre arbitre, donc responsable de ses actes. Cependant, il affirme également l'importance du rapport social pour l'accomplissement libre de l'individu, à la fois sociétaire – citoyen, social et moral – et comme agent du marché – individu égoïste. Cette dualité entre l'individuel et le social est manifeste dans l'approche néo-travailliste du maintien de l'ordre. La lutte à la criminalité devient une préoccupation liée à l'institution de communautés fortes, d'environnements communautaires favorisant l'accomplissement et l'autonomie de chacun (Bell, 2006, p.4 ; Driver et Marell, 2006, p.108). Dans leur manifeste électoral de 1997, les néo-travaillistes inscrivent la lutte à la criminalité dans l'optique du renforcement communautaire et en tant qu'action intégrée à leur politique sociale : «Nous insistons sur la responsabilité individuelle pour le crime, et nous nous attaquerons aux causes de la criminalité à travers nos mesures destinées à soulager l'isolement et la misère sociale» (Parti néo-travailliste, 1997). En d'autres termes, la politique néo-travailliste de lutte à la criminalité, incluant la lutte aux comportements antisociaux, doit être pensée comme intégrant leur politique sociale d'ensemble.

Dans la lignée des gouvernements thatchériens, les néo-travaillistes poursuivent le renforcement des pouvoirs policiers, appuyant et facilitant le travail des agents de l'ordre public par l'édiction de mesures légales élargissant leur pouvoir d'enquête<sup>25</sup>. En outre, ils maintiennent également une dynamique d'alourdissement des peines.

---

<sup>25</sup> En 2000, afin de mieux lutter contre les groupuscules politiques radicaux, voire terroristes, les néo-travaillistes procèdent au renforcement des pouvoirs spéciaux de la police. Suite aux événements du 11 septembre 2001, une loi autorise l'emprisonnement indéfini et sans procès d'étrangers soupçonnés de terrorisme, alors que beaucoup des dispositions antiterroristes sont utilisées envers la population et pour le maintien de l'ordre. L'attentat de Londres en 2005 renforce cette dynamique et l'élargissement des pouvoirs d'enquête (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.189-190).

Bien que certains gestes allant dans le sens de la réhabilitation<sup>26</sup> soient posés, les gouvernements néo-travailleurs renforcent les peines associées aux actes criminels et introduisent le système des «deux prises» «trois prises» : suivant le crime, la peine est systématiquement alourdie pour les récidivistes<sup>27</sup>, alors que ceux-ci se trouvent automatiquement exclus des programmes de réhabilitation (Bell, 2008a, p.7 ; Randall, 2004, p.184).

En matière de lutte à la criminalité, les néo-travailleurs se démarquent toutefois des thatcheriens en se concentrant sur la problématique des comportements antisociaux, et ce, en vue d'assainir les milieux communautaires et de poser les bases au développement de communautés fortes. En 1998, la *Crime and Disorder Act*, détermine une série de nouveaux délits relatifs à l'incivilité, les *anti-social behavior orders* (ASBO) (Driver et Martell, 2006, p.110). Selon le texte de loi, les contrevenants au ASBO se voient imposer un premier constat d'infraction qui, en cas de récidive, peut mener à une peine d'emprisonnement de cinq ans, à une amende de 5000 livres, ou à l'exclusion d'un individu d'une communauté ou d'un quartier donné (Randall, 2004, p.182). L'objectif est non seulement de réprimer le comportement antisocial, mais d'extraire de la communauté les individus dont le comportement récurrent en perturbe l'existence : «chefs de bande, trafiquants de drogue, maris ou pères violents, clochards, alcooliques», etc. (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.195). Enfin, les néo-travailleurs donnent le pouvoir aux agents de police de distribuer des constats d'infraction associés à une foule de comportements considérés déviants : ivresse sur la voie publique, avoir traversé une voie de chemin de fer, avoir manqué de respect à un policier, etc. (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.196). Cette politique d'assainissement social des milieux communautaires par la répression des

---

<sup>26</sup> Programme de désintoxication lié à la criminalité de consommation, soutien aux parents de jeunes délinquants en première ou seconde offense, accroissement du financement lié au programme de probation, investissement dans l'éducation et la formation en milieu carcéral (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.194 ; Randall, 2004, p.181).

<sup>27</sup> Par exemple, on parle d'une peine de sept ans d'emprisonnement pour drogue à la troisième offense, ou encore d'une peine de prison à vie à la seconde offense pour viol et crime de nature violente.

comportements antisociaux a un chiffre : environ 3000 nouvelles offenses à la loi sont instituées entre 1997 et 2007 (Bell, 2008b, p.3).

### 3.3. L'écho politique des différences idéologiques : l'État social et la politique communautaire

Suivant les points de divergences idéologiques séparant le thatchérisme du néo-travaillisme, c'est sur les plans de la politique sociale et de la politique communautaire que les approches gouvernementales néo-travaillistes et thatchériennes cessent résolument de se confondre. D'une part, la politique sociale thatchérienne tient en la multiplication des attaques en règle dirigées contre l'État-providence, n'en laissant persister qu'un résidu minimal. Différemment, les néo-travaillistes développent un État social actif et destiné à l'habilitation des individus, c'est-à-dire à l'accès de chacun aux chances et opportunités liées à l'accomplissement individuel et à l'atteinte de l'autonomie. D'autre part, alors que les thatchériens laissent dépérir plusieurs communautés à l'intérieur des régions et des zones urbaines britanniques, les néo-travaillistes multiplient les actions en vue du renforcement de ces dernières : d'en faire un milieu propice à l'accomplissement citoyen – moral et social –, comme à l'accomplissement économique des individus.

#### 3.3.1. Santé, éducation et formation

Les politiques de santé, d'éducation et de formation appliquées par les gouvernements thatchériens et néo-travaillistes divergent. Alors que les thatchériens laissent dépérir le système public, ses infrastructures et la qualité des services qu'il dispense, les néo-travaillistes entendent instaurer l'équité des services en termes de qualité et adapter l'éducation/formation aux nouvelles réalités économiques.

Tout d'abord, de 1979 à 1997, les gouvernements thatchériens soumettent l'ensemble du secteur public à un sous-investissement chronique (HM Treasury, 2006, p.14). Mis en corrélation avec l'ouverture du marché des services d'éducation et de santé, le sous-investissement crée un système à deux vitesses «celles et ceux qui en ont les moyens accèdent à des prestations rapides et de qualité – pour ce qui concerne les soins médicaux – et aux «avantages» de la ségrégation sociale – pour ce qui concerne l'éducation» (Dixon, 2005, p.118). Cet effet de ségrégation socio-économique est d'autant plus criant dans le secteur éducatif, alors que le financement public des institutions d'enseignement – publiques ou privées – dépend en partie des résultats académiques enregistrés (Reitan, 2003, p.105-106). Parce qu'elles sont mieux financées et pratiquent des politiques sélectives, les écoles privées enregistrent invariablement de meilleurs résultats, ce qui du même coup engage un plus grand financement de la part de l'État. L'inégalité engendrée, tant en matière de santé que d'éducation, n'est pas un problème pour le thatchérisme, alors que seule l'égalité formelle compte à ses yeux. Virtuellement, individus et parents jouissent d'une égale liberté de choix en matière d'éducation et de services de santé.

Les néo-travaillistes tentent tout d'abord de régler le problème du sous-investissement thatchérien dans le secteur public. Juste avant la fin du premier mandat, une annonce à cet effet prévoit, sur une période de trois ans – échelonnée de 2002 à 2005 – la réinjection de 68 milliards de livres<sup>28</sup> au sein du secteur public, principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé (Faucher-King et Le Galès 2010, p.38 ; Driver et Martell, 2006, p.120 ; Esposito, 2010, p.2). Pour ce faire, ils s'appuient non seulement sur les voies traditionnelles du financement étatique : l'emprunt, la taxation directe et indirecte dans le cadre de la croissance de l'économie

---

<sup>28</sup> Dans la littérature, le chiffre de 150 milliards d'euros est également avancé, ce qui équivaut à environ 90 milliards de livres sterling au taux moyen de 2001.

britannique<sup>29</sup>, mais mettent également l'accent sur un recours intensif au PPP<sup>30</sup>. De même, afin d'accroître partout la qualité des services d'éducation, de formation et de santé, les néo-travailleurs imposent structurellement des cibles d'amélioration, ainsi que des standards nationaux – qualité et efficacité – aux départements et aux ministères qui gèrent les services publics de santé et d'éducation<sup>31</sup> (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.85 ; Smith et Richards, 2004, p.118). L'objectif poursuivi est un d'équité intercommunautaire quant à la qualité des services publics, incluant l'éducation et la santé.

Enfin, suivant le concept de l'État social habilitant, la politique néo-travailleuse de l'éducation et de la formation est indispensable à l'activation des potentiels économiques de chacun. Considérant l'évolution rapide et changeante de l'économie et ses effets sur les réalités individuelles, elle comporte la mise sur pied de plusieurs mesures destinées à assurer la formation continue de la main-d'œuvre<sup>32</sup>. Dans le même temps, elle cherche à marier la définition des schèmes d'apprentissage à l'évolution de l'activité productive. Pour ce faire, les néo-travailleurs multiplient les points de contact entre les producteurs et le système éducatif/formatif (Mougel, 2005, p.118 ; Annesley et Gamble, 2004, p.150). Par exemple, en 2001, les néo-travailleurs lancent le programme de formation continue *New Deal For Skills*, lequel se fonde sur

<sup>29</sup> Entre 1997 à 2000, le PIB britannique s'accroît en moyenne de 3,9%, atteignant même les 4,5% en 2000. En outre, entre 1997 et 2008, l'accroissement moyen du PIB britannique s'élève à 3,3% (Statistiques OCDE). Cependant, il est à noter que les performances de l'économie britannique, bien qu'en partie relative aux politiques économiques menées par les néo-travailleurs, est redevable à la stabilisation de l'économie internationale entre la fin de la décennie 1990 et la crise de 2008 (Kober-Smith *et al.*, 2010, p.3-4).

<sup>30</sup> Pour la seule période de 1997-2004, la construction de 34 hôpitaux, de 119 centres de soins et la rénovation de 239 écoles sont entreprises par le biais de contrats PPP. De plus, dès 2002, les néo-travailleurs prévoient procéder à la construction de 500 établissements d'enseignement et de 100 hôpitaux par l'entremise de tels contrats avant 2010 (Martell et Driver, 2006, p.126 ; Mougel, 2005, p.117). Ainsi, dans les faits, les néo-travailleurs accroissent la présence du privé au sein des systèmes d'éducation et de santé britanniques.

<sup>31</sup> La définition des standards et objectifs d'amélioration passe par un processus de négociation d'accords – les *Public Services Agreements* (PSA) – à cet effet entre le bureau du Premier ministre et les centres décisionnels de l'appareil étatique.

<sup>32</sup> Entre autres : le programme national *University for industry*, bien qu'il ne parvienne pas à attirer suffisamment de fonds privés (MacLeod, 2004), ou encore le *Individual Learning Account*, dont l'adhésion est sous base volontaire (Cm4445, 1999, p.94-95).

la mise en lien des acteurs du secteur de l'éducation et ceux du secteur privé afin de «mieux ajuster les qualifications de la main-d'œuvre aux besoins des entreprises» (Mougel, 2005, p.118). De même, le cas des *Regional Development Agencies* (RDA) est significatif en la matière. Leur tâche, dans le contexte de la région, est de promouvoir la croissance économique, la productivité, l'investissement, la compétitivité, l'emploi, de même que *le développement des compétences et des aptitudes professionnelles* (Gouvernement britannique, 1998, p.2). Pour chaque région, ces agences doivent mettre sur pied un plan d'action d'emploi, lequel doit concilier les besoins des individus et ceux du marché en passant par le système éducatif et formatif. L'échafaudage et le déploiement de ce plan reposent sur la collaboration entre les agences locales de développement, le service d'emploi, les antennes locales du *Learning and Skills Council* et les partenaires locaux, incluant notamment les producteurs (Cm5052, 2002, p.50).

### 3.3.2. L'État social minimal et le *workfare*<sup>33</sup> state

Bien que les thatchériens et les néo-travailleurs critiquent pareillement le système de sécurité sociale d'après-guerre en tant que vecteur d'une culture d'assistanat, leurs approches respectives face à l'État social diffèrent fondamentalement. Les gouvernements thatchériens amputent l'État-providence de manière à le réduire à une assistance uniformisée et minimale. De même, ils obligent les bénéficiaires de subsides étatiques à déployer les efforts nécessaires afin de réintégrer la population active. De leur côté, les néo-travailleurs adjoignent à l'assistance une aide de formation/reformation en vue d'équiper les individus assistés par l'État afin qu'il puisse y arriver. S'ils conservent le caractère contraignant de l'assistance thatchérienne, la conjonction de celle-ci avec l'offre de réelles opportunités aux

---

<sup>33</sup> Contraction de l'expression : «*from welfare to work*».

bénéficiaires en vue de leur reprise en main tendent à rejoindre le principe de réciprocité inhérent au concept de communauté.

Par opposition à l'assistanat et à la déresponsabilisation des individus, phénomènes inhérents à l'État-providence, les gouvernements thatchériens réduisent à peau de chagrin les subsides de la sécurité sociale. Cette logique suit leur conception de l'individu rationnel, calculateur et doté du libre arbitre : une situation d'assisté devenue insupportable doit pousser les individus à se responsabiliser et à retourner sur le marché du travail. Ainsi, les gouvernements thatchériens :

[...] procèdent à la suppression [...] du système d'indemnités-maladie et d'indemnités-chômage lié au salaire, ne conservant que le système de taux forfaitaire financé par l'aide sociale [lui-même abaissé] (Glennerster, 1994, p.111).

Parallèlement, en 1986, ils introduisent un ensemble d'obligations jumelées au versement de l'assurance-emploi (Fons, 2007, p.8-9). Chaque chômeur, s'il souhaite accéder à celle-ci, doit s'engager contractuellement à participer au programme de recherche d'emploi *Restart*, et se présenter aux entretiens d'embauche obtenus via celui-ci, sous peine de cessation des versements (Reysz, 2006, p.8).

Différemment, les néo-travailleurs cherchent à faire en sorte que le travail soit plus attractif que l'assistanat, non pas en réduisant les subsides, mais en contrant les effets de seuil<sup>34</sup>. Cependant, la véritable particularité de l'approche néo-travailleuse en matière de sécurité sociale tient à l'orientation de cette dernière vers l'activation du marché de l'emploi, et ce, suivant la combinaison des droits et des responsabilités du bénéficiaire (Wilkinson, 2007, p.821). Considérant que le libre marché est un vecteur

<sup>34</sup> Venant s'ajouter à l'édiction d'un salaire minimum et la diminution du fardeau fiscal pesant sur les individus et les familles à bas revenu, les néo-travailleurs suivent les recommandations de la *Low Pay Commission*. Ils accroissent le complément de revenu pour les travailleurs à bas salaires. De même, ils introduisent des crédits d'impôt pour les travailleurs souffrant d'invalidité et les familles de travailleurs à faibles revenus. Enfin, pour faciliter la conciliation travail/famille, ils investissent dans les services de garde publics et instaurent un crédit d'impôt parental (Fons, 2007, p.9 ; Annesley et Gamble, 2004, p.153 ; Cm4445, 1999, p.92-93).

d'opportunités économiques, les néo-travailleurs relayent le phénomène du chômage à un «effet de défaut du comportement individuel, ou d'une inadaptation individuelle au marché de l'emploi à laquelle pourrait remédier la formation» (Dixon, 2000, p.97). Pour y remédier, en 1998, les néo-travailleurs lancent le programme *New Deal for the Unemployed*, dont la portée est élargie en 2002 sous l'égide d'une nouvelle agence gouvernementale, la *JobCenter Plus*<sup>35</sup> (Nativel, 2010, p.2). Si le *New Deal* ne concerne initialement que le chômage des jeunes, il inclut progressivement d'autres catégories sociales tendanciellement exclues du marché de l'emploi : les chômeurs de longue durée, les chefs de famille monoparentale, les personnes âgées de 50 ans et plus, les personnes handicapées, les invalides et les conjoints de bénéficiaires du programme (Fons, 2007, p.7 et 10). Comme le *Restart* thatcherien, ce programme possède une dimension coercitive, soit une réduction ou cessation d'allocation liée à la participation (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.48 ; Fons, 2007, p.8 ; Reysz, 2006, p.9 ; Annesley et Gamble, 2004, p.153). Cependant, le *New Deal* ne se contente pas d'obliger la recherche d'emploi chez le bénéficiaire, mais tend à développer l'employabilité de celui-ci. À cette fin, il met l'accent sur la reformation professionnelle des demandeurs et l'acquisition d'expérience et de compétences par le biais de stages rémunérés (Fons, 2007, p.8). Ainsi, cette politique, alliant opportunité et responsabilité, a pour but d'accroître la capacité d'adaptation de chacun à l'évolution du marché de l'emploi : «assurer une distribution plus équitable des opportunités disponibles au sein du monde du travail» (Nock, 2006, p.6).

### 3.3.3. De la négation au renforcement des communautés

Par la définition individualiste et abstraite donnée à la réalité, de même que par une conception du rôle de l'État essentiellement tournée vers une politique du droit et du

---

<sup>35</sup> Formé d'une fusion entre la *Benefits Agency* et le service de soutien à l'emploi.



marché, les gouvernements thatchériens se désintéressent des communautés d'existence en tant qu'élément de préoccupation politique. Contrairement aux gouvernements thatchériens, les néo-travailleurs tentent de renforcer les communautés locales et régionales. Pour ce faire, ils agissent par le biais d'une approche partenariale visant à stimuler l'agissement des acteurs communautaires, tout en décentralisant le pouvoir de l'État central vers les gouvernements locaux et de nouvelles institutions régionales. L'objectif étant de libérer les acteurs des communautés et de leur permettre d'entreprendre des initiatives constructives au sein de leurs propres espaces sociaux, suivant en cela les réalités particulières de ces derniers.

### 3.3.3.1. Les acteurs communautaires

Afin de promouvoir la revitalisation des communautés locales en difficulté, les néo-travailleurs lancent certains programmes destinés à favoriser la prise en main des problématiques locales par les acteurs du milieu. Le programme des *Action Zones* est exemplaire à cet égard. Selon les besoins particuliers des localités identifiées par la *Social Exclusion Unit* en matière d'emploi, d'éducation/formation et de santé, les néo-travailleurs mettent en place des *Employment Zones*<sup>36</sup>, des *Education Action Zones* et des *Health Action Zones* (Dalingwater, 2011, p.5 ; Cm4310, 1999, p.29). À l'intérieur de chaque zone, un forum regroupant les divers intervenants du milieu – secteur privé, partie gouvernementale, consommateurs de services et gestionnaires d'agences – doit procéder à la formulation de plans stratégiques adaptés aux problématiques spécifiques rencontrées en tenant compte des objectifs et standards

---

<sup>36</sup> Elles ont pour objet de s'attaquer au problème de l'emploi dans les secteurs les plus défavorisés selon la conception néo-travailleuse, soit par le biais d'un effort soutenu de confluence du régime formatif/éducatif (régulier ou via le programme *New Deal*) et des besoins du marché. Ils ciblent notamment «les quartiers périphériques, les vallées minières du nord de l'Angleterre, des Midlands, du Pays de Galles ou de l'Écosse» (Faucher-King et Le Galès, 2010, p.50).

nationaux édictés (Prabhkar, 2004, p.170-172). Autre exemple, le programme *Excellence in Cities* vise à débloquent des fonds destinés à la revitalisation des quartiers urbains les plus déshérités<sup>37</sup> (Blair, 2003, p.55).

Toujours en vue du renforcement des communautés locales par le biais de l'activation des acteurs locaux évoluant au sein des milieux communautaires, les gouvernements néo-travaillistes appuient le développement du tiers secteur – association communautaire, groupe d'entraide, organisation à but non lucratif, etc. À cet égard, les néo-travaillistes mettent en œuvre une série de mesures destinées à solidifier et à promouvoir le développement des *entreprises sociales*. Entre dans cette catégorie, tout organisme produisant un service à valeur sociale. Si cet organisme s'avère à but lucratif, pour correspondre à la définition, ses «surplus [doivent être] *principalement* réinvestis aux fins de ces mêmes objectifs ou à l'intérieur de la communauté» (Department of Trade and Industry, 2002, p.8). Afin de stimuler le développement des entreprises sociales, les néo-travaillistes échafaudent un cadre légal et fiscal avantageux, lequel est doublé d'un programme de formation des gestionnaires visant l'optimisation de l'efficacité organisationnelle et l'atteinte de l'autofinancement (Department of Trade and Industry, 2002, p.9-11).

### 3.3.3.2. Pour une prise en main des communautés par elles-mêmes

Dernier élément de leur politique communautaire, les néo-travaillistes procèdent à une décentralisation du pouvoir vers les espaces de gouvernance régionaux et locaux, tout en promouvant l'intégration des membres de ces espaces à l'organisation de leur

---

<sup>37</sup> Lui aussi digne de mention, le programme *Neighbourhood Renewal* est cependant davantage piloté par l'État central et lui aussi dirigé spécifiquement à l'endroit des secteurs urbains les plus défavorisés du pays. Il comprend la création de dix-huit *Policy Action Teams* associées à autant de secteurs, lesquelles doivent définir et mettre de l'avant des mesures ciblées et adaptées aux réalités du milieu auquel elles sont associées. Celles-ci doivent concerner l'emploi, la réduction de la criminalité, la santé, l'éducation et l'amélioration de l'environnement urbain (Dalingwater, 2011, p.6).

réalité. Afin de permettre aux communautés locales et à leurs membres de devenir acteur de leur propre réalité et ainsi de s'attaquer au redressement social et économique de leur milieu, les néo-travailleurs considèrent qu'il importe que l'État offre une capacité d'action plus large au niveau communautaire (Cm4045, 1998, p.140). En cela, il a le devoir de «doter les régions et les communautés des moyens nécessaires à ce qu'elles se construisent à partir de leurs propres cultures, savoir-faire et avantages concurrentiels» (Cm5052, 2001, p.35).

Tout d'abord, les néo-travailleurs créent de toutes pièces des assemblées régionales, lesquelles ne sont pas initialement élues par la population, mais déléguées par les divers gouvernements locaux<sup>38</sup>. Ces chambres sont «formellement reconnues par le gouvernement comme représentatives des intérêts régionaux» (Allen, 2002, p.15). Devant travailler de pair avec des conseillers issus des secteurs privé, public, associatif et syndical, elles ont pour objectifs de surveiller l'activité des RDA et de travailler avec ces derniers à la formulation des stratégies régionales (Mired, 2011, p.5 ; Driver, Martell, 2006, p.161 ; Sandford, 2002, p.10 ; Allen, 2002, p.13 et 15). L'activité des assemblées régionales, en collaboration avec les divers acteurs régionaux, dont les bureaux gouvernementaux, vise à promouvoir «la conjonction des politiques nationales, des priorités régionales et des priorités locales» (Sandford, 2002, p.21).

---

<sup>38</sup> À l'exception de l'assemblée de Londres, créée par la *Greater London Authority Act* de 1999, laquelle est formée de représentants élus et est présidée par un maire, lui aussi élu par la population. Du reste, les néo-travailleurs souhaitent le développement démocratique ultérieur pour les huit autres assemblées, lequel est conditionnel à un fort appui populaire. Pour ce faire, ils instaurent un mécanisme référendaire, défini par la *Regional Assemblies Act* de 2003. Seul le Nord-est de l'Angleterre, lequel manifeste le plus fortement son identité régionale, mettra sur pied un référendum à cette fin. Celui-ci échoue cependant, le non obtenant 78% des suffrages (Driver et Martell, 2006, p.162).

En ce qui concerne les gouvernements locaux, alors que les thatchériens ont limité leur autonomie<sup>39</sup> les néo-travailleurs accroissent tout d'abord leur capacité d'action en leur octroyant de nouveaux pouvoirs discrétionnaires – les *well being powers* – destinés à permettre aux autorités locales de prendre les mesures nécessaires quant à l'assurance du bien-être économique et social sur leur territoire (Marcou, 2007, p.133 ; Wilson, 2001, p.293). Chaque autorité locale voit relaxer les interdictions concernant leur pouvoir d'emprunt et de taxation ; est déchargée de plusieurs obligations bureaucratiques l'obtention d'approbations du gouvernement central ; puis, est investi du pouvoir de produire de services particuliers et autofinancés par la mise en place de frais d'utilisation (Marcou, 2007, p.132 ; Driver et Martell, 2006, p.164 ; Wilson, 2001, p.290 ; Cm5237, 2001, p.11). Ces pouvoirs discrétionnaires permettent également aux gouvernements locaux «de former des partenariats avec d'autres corps<sup>40</sup>, organisations ou agences opérant localement, et ce, en vue de supporter leur fonction» (Cm4014, 1998, p.65). En incluant les services relatifs à la santé, à l'éducation et à la formation – où les gouvernements locaux, en tant qu'organes de l'appareil étatique, doivent également coopérer avec l'État central –, l'objectif de la décentralisation est de s'assurer que les pouvoirs locaux rencontrent aux mieux les problèmes, les besoins et les demandes des communautés locales (Cm5237, 2001, p.6 ; Policy Action Team 17, 2000, p.95-96). En cela, les néo-travailleurs imposent une gouvernance partenariale aux gouvernements locaux, laquelle doit intégrer les acteurs des communautés qu'ils chapeautent : individus, institutions et regroupements de la société civile, soit associations syndicales et patronales, entreprises sociales, associations diverses, etc. (Policy Action Team 17,

---

<sup>39</sup> Pour compenser les pertes liées aux limitations budgétaires des gouvernements thatchériens, plusieurs gouvernements locaux travaillistes entreprendront d'augmenter les impôts fonciers dont ils ont pouvoir de lever. En réaction, le gouvernement abolira certains conseils élus des grandes agglomérations, dont le Grand conseil de Londres, remplaçant ces derniers par des institutions administratives nommées par le gouvernement central et ne rendant compte qu'à ce dernier (Kerr, 2001, p.172 ; Peele, 1994, p.45).

<sup>40</sup> Ces corps comprennent les institutions faisant partie de la société civile, de même que les entreprises présentes au niveau local.

2000, p.5 ; Cm4445, 1999, p.3). Enfin, chaque gouvernement local doit s'instituer en tant qu'assemblée démocratique et représentative, suivant trois modèles proposés (Cm4014, 1998, p.20-21).

## CHAPITRE IV.

### THATCHÉRISME ET NÉO-TRAVAILLISME : À L'AUNE DU NÉO-LIBÉRALISME

Les trois précédents chapitres ont dressé un tableau évolutif du champ de production politique britannique. Tout d'abord, des bouleversements de la crise de 1929 jusqu'à la révolution néo-libérale, une hégémonie idéologico-politique de nature sociale-démocrate keynésienne s'y instaure comme ailleurs en Occident. En accord avec nos considérations théoriques inspirées de Gramsci, cette hégémonie butskelliste se compose d'un espace idéologico-politique consensuel en périphérie duquel des désaccords et des divergences se profilent. Le consensus qui s'y déploie, transcendant les clivages de la partisanerie, porte sur le bien-fondé de l'interventionnisme économique keynésien – gestion des variations économiques par le biais d'une politique macro-économique, contrôle étatique de certains secteurs clé de l'économie, utilisation de l'investissement public – et de l'État-providence – développement des droits sociaux, extension des services publics et des régimes d'assurances sociales, etc. Tout en s'accordant sur ces points, les deux formations politiques qui dominent le champ de production politique britannique, soit le Parti conservateur et le Parti travailliste, entretiennent des désaccords quant au bon quantum d'interventionnisme économique à administrer et au degré acceptable d'expansion de l'État-providence. Le débat politique parlementaire se positionne donc à l'intérieur du cadre hégémonique : il en fait partie.

Dès 1974, année d'investiture de Margareth Thatcher à la chefferie du Parti conservateur, la domination hégémonique du butskellisme se fissure. Cependant, ce

n'est qu'à travers le mouvement réformiste du Parti travailliste, sous Kinnock et Smith, puis, en 1994, par l'élection de Tony Blair à la tête de ce dernier, que s'éteint définitivement la social-démocratie keynésienne comme posture idéologico-politique légitime à l'intérieur du champ de production politique britannique. Ainsi, les dominations politiques successives du thatchérisme et du néo-travaillisme marquent l'avènement d'une ère post-butskelliste. La question se pose alors : cette ère, s'étendant de 1979 à 2010, correspond-elle à l'affirmation d'une nouvelle hégémonie idéologico-politique?

Déjà, les observations effectuées à l'occasion des chapitres II et III permettent de répondre par l'affirmative. Un noyau consensuel idéologico-politique néo-travailliste/thatchérien se dessine en même temps que des thématiques périphériques discordantes, lesquelles donnent alors forme au débat politique britannique. D'une part, thatchérisme et néo-travaillisme rejettent l'étatisme égalitariste sous toutes ses formes, incluant la social-démocratie keynésienne ; adhèrent à la même théorie du marché et entreprennent des politiques économiques similaires à cet effet ; sont en faveur de la privatisation d'actifs étatiques jugés étrangers à la mission légitime de l'État ; puis, soutiennent l'importance politique du droit libéral, tant pour l'ordre social que pour l'économie de marché. À l'opposé, le thatchérisme pense l'existence et l'objet de la politique à travers les abstractions théoriques individualistes du droit et du marché, tandis que la réflexion néo-travailliste prend pour point de départ l'analyse pragmatique des réalités empiriques et évolutives de nature sociale, économique et politique. Suivant cette différence première, chez le thatchérisme, le caractère social de l'homme est étranger à l'individu abstrait au cœur de son système idéologique, alors qu'il est central à celui du néo-travaillisme. Suivant cette même ligne de rupture, la politique sociale du thatchérisme s'avère anémique, se résumant essentiellement à une gouvernance orthodoxe du droit et du marché. Différemment, le néo-travaillisme ajoute et accorde à la politique du droit et du marché un rôle étatique qui la dépasse, lequel est tourné vers l'idée d'une société plus juste et plus équitable.

Conséquemment, la politique sociale des gouvernements néo-travailleurs est plus vaste que celle de leurs prédécesseurs thatchériens, impliquant simultanément un renouvellement de l'État social et une politique communautaire active.

*-Le malaise des différences et la question néo-libérale*

Keith Dixon et Richard Heffernan font partie des auteurs britanniques s'étant le plus penchés sur la comparaison du néo-travailleurs au thatchérisme. L'approche analytique de ces deux auteurs mise essentiellement sur l'étude des continuités idéologico-politiques qui unissent thatchérisme et néo-travailleurs (Dixon, 2005 ; 2000 ; Heffernan, 2000). Leurs conclusions sur le sujet sont semblables et proposent cette idée que, à travers le thatchérisme et le néo-travailleurs, s'affirme la domination néo-libérale du champ de production politique britannique. Selon la lecture proposée par Dixon, la «révolution néo-libérale» thatchérienne se serait vue «institutionnalisée par les blairistes» (Dixon, 2000, p.113). Allant dans le même sens, Heffernan soutient que, à l'intérieur de l'espace politique britannique, s'affirme «un consensus post-thatchérien [,] réfléchissant l'agenda néo-libéral se dessinant entre 1979 et 1999», soit que le néo-travailleurs représente la réaffirmation de «l'agenda politique néo-libéral du thatchérisme» (Heffernan, 2000, p.174 et 178).

S'il n'est pas question de remettre en cause l'existence d'un rapport puissant entre le thatchérisme et le néo-libéralisme, deux problèmes se posent quant à cette analyse. Premièrement, Dixon et Heffernan procèdent à l'association du thatchérisme au néo-libéralisme, puis du néo-libéralisme au néo-travailleurs par le biais du thatchérisme. La confusion qui agit alors, soit l'amalgame du thatchérisme et du néo-libéralisme, est plus que fâcheuse. *Le néo-libéralisme est une famille ou une constellation idéologique. Il n'est donc pas réductible à une seule et unique posture idéologico-politique susceptible d'être intégralement défendue par un parti, ou une ligne de parti.* Deuxièmement, bien que ces auteurs aient raison de souligner les



correspondances idéologico-politiques entre thatchérisme et néo-travaillisme, ils minimisent l'importance de leurs différences et oblitèrent de ce fait tout un pan de leur objet d'étude. Ainsi, par le manque de rigueur à réfléchir le néo-libéralisme en tant que courant idéologique plural et par une problématisation incomplète du rapport entre thatchérisme et néo-travaillisme, leur conclusion s'avère douteuse. Dans le meilleur des cas, elle peut être qualifiée de partielle.

*-Le néo-libéralisme comme clef d'analyse*

En accord avec Dixon et Heffernan, il est possible de voir dans l'évolution du champ de production politique britannique l'affirmation d'une domination idéologico-politique néo-libérale. Toutefois, cette domination n'est pas due à la possible assimilation du néo-travaillisme au thatchérisme – de toute évidence inconcevable –, mais au fait que le thatchérisme et le néo-travaillisme représentent deux formes distinctes de néo-libéralisme. Suivant en cela notre proposition analytique de départ, le thatchérisme serait assimilable à une application politique de l'ultralibéralisme hayekien, alors que le néo-travaillisme constituerait une forme partiellement nouvelle de néo-libéralisme marquée par des parallélismes notables avec l'ordo-libéralisme röpkeén et le libéralisme constructif lippmannien : il adopte un fondement théorico-idéologique apparenté à ces derniers, de même que ses particularités idéologico-politiques semblent synthétiser les postures idéologiques et les propositions politiques de ces derniers. Dans la circonstance, il semble qu'au butskellisme se soit substituée une hégémonie, à la fois formée d'une circonférence polémique et d'un centre consensuel de nature néo-libérale.

Pour s'en convaincre, il importe de démontrer la correspondance entre le consensus néo-travailliste/thatchérien et les éléments unissant les néo-libéralismes de Hayek, Röpke et Lippmann. Également, il est nécessaire de procéder à l'analyse des différences idéologico-politiques qui séparent le thatchérisme du néo-travaillisme, et

ce, également sous l'angle du néo-libéralisme. Cette opération implique d'établir que les spécificités thatchériennes trouvent effectivement écho dans l'ultralibéralisme hayekien. De même, elle suppose de démontrer les liens unissant le néo-travaillisme à l'ordo-libéralisme röpkeén et au libéralisme constructif lippmannien, ainsi que la capacité du néo-travaillisme à intégrer et articuler ces derniers.

#### 4.1. Le consensus néo-travailliste thatchérien

Le consensus néo-travailliste thatchérien porte sur le rejet des diverses formes d'étatisme égalitariste, en même temps qu'il rassemble autour de la théorie libérale du droit et de celle du libre marché. De plus, les gouvernements néo-travaillistes et thatchériens, suivant en cela leurs correspondances idéologiques, adoptent des approches politiques similaires en la matière. Or, ce consensus idéologico-politique trouve son pareil au sein du néo-libéralisme, à tout le moins dans les lieux communs que partagent les réflexions de Röpke, Lippmann et Hayek.

##### 4.1.1. Le rejet unilatéral de l'étatisme égalitariste : disqualification économique et morale

Le thatchérisme, le néo-travaillisme et les auteurs néo-libéraux précédemment cités s'engagent tous dans une critique sans appel de l'étatisme égalitariste sous toutes ses formes<sup>1</sup>. Ils rejettent la pertinence politique de celui-ci en suivant deux principales lignes critiques : celle de la faiblesse économique pratique et celle de l'immoralité

---

<sup>1</sup> L'ultralibéralisme hayekien, l'ordo-libéralisme röpkeén et le libéralisme constructif lippmannien critiquent également le fascisme en tant que collectivisme. Cependant, si le thatchérisme y fait parfois allusion, le fascisme comme menace politique réelle en Europe n'est plus dans les esprits à l'heure du néo-travaillisme, ce qui explique que ce dernier n'y fasse pas allusion.

liée à la contrainte du pouvoir étatique pesant sur l'individu, comme à la déresponsabilisation de ce dernier sous l'action de l'État social.

Comme le thatchérisme et le néo-travaillisme, Röpke, Hayek et Lippmann associent l'interventionnisme économique de l'État à la sclérose et à la «rigidification» de l'activité productive d'une société. Pour eux, la politisation de l'économie par l'ingérence directe de l'État tient toujours à une politique des groupes d'intérêts menant inexorablement à la confrontation de ces derniers en vue de s'attirer les faveurs du pouvoir (Hayek, 1946, p.51 ; Lippmann, 1946, p.28). Ainsi en va-t-il du corporatisme social-démocrate keynésien comme du planisme soviétique. Peu importe le groupe favorisé – qu'il s'agisse des participants à la gestion corporatiste de l'économie, ou encore des apparatchiks soviétiques –, la soumission du pouvoir politique à des intérêts particuliers engendre inévitablement la contrainte et l'uniformisation de l'action des individus et des groupes désavantagés par le pouvoir. Cette uniformisation s'oppose à la variété d'actions et de positions que présuppose le libre développement de la pensée, des volontés et des ambitions dont dépend le progrès intellectuel et matériel. Ce faisant, elle mène à une sclérose économique en ce qu'elle étouffe l'innovation et l'introduction de méthodes nouvelles lorsque celles-ci sont en conflit avec les intérêts privilégiés (Hayek, 1946, p.120 ; Lippmann, 1946, p.30 et 79-80). Conséquemment, «plus l'économie et l'État sont le jouet et la proie des groupes intéressés et plus le système économique perd de sa souplesse», donc de son efficacité (Röpke, 1962, p.149).

Leur critique économique de l'étatisme égalitariste repose également sur l'affirmation des limites inhérentes à toute tentative d'organisation de l'économie par l'État. Dans le cadre de l'économie moderne et de sa complexification par la division sociale du travail, le planificateur – sa psyché individuelle – ne peut embrasser l'ensemble des phénomènes particuliers entrant dans la composition d'ensemble de l'économie : changements des besoins, de la demande, modifications techniques, découvertes scientifiques, événements lointains ayant un impact sur l'approvisionnement en

matière première, etc. Ce faisant, le juste calcul que suppose la planification économique se bute inévitablement à l'impossibilité pratique. Il ne peut qu'être empreint d'erreur, donc mener à une simplification contreproductive de la production et à une mauvaise allocation des ressources (Némo, 2006, p.1067 ; Hayek, 1946, p.49 ; Röpke, 1946, p.50 et 80 ; Lippmann, 1946, p.128).

La critique morale de l'étatisme égalitariste est elle aussi partagée par le consensus néo-travailliste thatchérien, Lippmann, Röpke et Hayek. Pour ces trois derniers, comme pour le néo-travaillisme et le thatchérisme, l'ingérence directe de l'État au sein de l'activité économique correspond à une privation d'une partie proportionnelle de la sphère de liberté individuelle (Hayek, 1946, p.50). L'étatisme égalitariste tiendrait sur l'acceptation de vaines promesses de «paix», de «sécurité» et d'«abondance» auxquelles correspondrait l'abandon de la liberté et de la dignité humaine (Lippmann, 1946, p.456). Ainsi, l'étatisme égalitariste total – ou totalitarisme – serait «liberticide dans le sens le plus étendu du mot» (Röpke, 1946, p.98). Enfin, l'assistance étatique et la prise en charge des divers aspects de l'existence individuelle par le pouvoir politique – que ce soit sous la forme de l'État-providence relatif à la social-démocratie keynésienne ou sous celle de tout autre étatisme égalitariste – seraient source de dépendance des individus envers l'État et donc de déresponsabilisation. L'étatisme égalitariste se donne pour tâche «de remédier à tous les maux [des hommes] et de [leur] procurer tous les avantages» (Lippmann, 1946, p.75). Ainsi, déresponsabilisés par rapport à eux-mêmes, à leur condition et à leurs actes, les individus plongent dans l'indignité et l'amorphisme d'une condition d'assisté<sup>2</sup> (Röpke, 1962, p.183 ; 1946, p.169 ; Hayek, 1946, p.153).

---

<sup>2</sup> Si Lippmann ne s'étend pas sur la question de la déresponsabilisation, c'est qu'il n'aborde pas de front la critique morale de l'étatisme égalitariste. Traitant des ambitions sociales et économiques de ce dernier, il écrit : «il s'agissait pour moi de savoir, non pas si un tel résultat était désirable, mais s'il était réalisable» (Lippmann, 1946, p.14).

#### 4.1.2. La théorie du libre marché

L'adhésion commune à ce qu'il convient d'appeler la théorie du libre marché fait office de second point de contact. Les supériorités morale et technique du marché par rapport à l'étatisme égalitariste sont ainsi présentes, tant à l'intérieur du consensus néo-travailleuse thatchérien que chez l'ordo-libéralisme röpkeén, l'ultralibéralisme hayekien et le libéralisme constructif lippmannien.

Selon le néo-travailleuse et le thatchérisme, le marché est moralement préférable à l'étatisme, car, par opposition à l'étatisme égalitariste, il est compatible avec la liberté individuelle. Selon Röpke et Hayek, l'économie de marché suppose la liberté économique, donc l'absence de coercition arbitraire du pouvoir politique sur l'activité productive des individus, faisant d'elle un passage obligé vers l'atteinte de la liberté individuelle au sens large – non seulement économique, mais aussi sociale (Röpke, 2009, p.27 ; 1962, p.117 ; Hayek, 1946, p.78-79). N'étant pas en reste, c'est toutefois plus subtilement que Lippmann accorde liberté et marché. Il soutient «qu'une société prospère et pacifique doit [par définition] être libre», soit que sans cette liberté «elle ne saurait être ni prospère ni pacifique» (Lippmann, 1946, p.14). Le fait est que sa plume tend à associer prospérité économique et économie de marché.

Du point de vue technique, le néo-travailleuse et le thatchérisme associent l'économie de marché à des optimums relatifs d'efficacité, de progrès, de dynamisme et d'innovation, lesquels relèvent du libre jeu des mécanismes de marché : libre fixation des prix, profitabilité et concurrence. Suivant les fonctions de ses mécanismes, le système de marché apparaît comme un incitatif comportemental : il suscite des réponses rationnelles prédictibles de la part des individus qui y participent, lesquelles réponses produisent par le fait même un optimum relatif en termes d'allocation des ressources. L'ensemble donne à voir un système économique capable de coordonner et d'adapter automatiquement et efficacement l'ensemble des

phénomènes et des actions qui caractérisent l'activité économique complexifiée d'une société moderne. En cela, le marché surpasse les limites de la planification.

Les mêmes considérations réunissent l'ultralibéralisme hayekien, l'ordo-libéralisme röpkeén et le libéralisme constructif lippmannien. Selon eux, la libre fixation des prix par le jeu de l'offre et de la demande permet d'informer correctement les acteurs producteurs sur les conditions effectives du système de production, et ce, par-delà leurs réalités immédiates. Le prix ainsi fixé permet aux acteurs de moduler leurs actions en fonction des modifications contextuelles de l'économie, ce qui assure du même coup le réglage automatique du système de marché : c'est à partir de l'information simplifiée représentée par le prix que l'acteur peut opérer un calcul micro-économique en vue d'intégrer son action à l'ensemble du système de marché<sup>3</sup> (Hayek, 1986, p. 127-129 ; Röpke, 1962, p.178 ; Lippmann, 1946, p.209).

Le prix et le profit sont indissociables, alors que le premier résulte du rapport entre le coût d'un bien – produit ou acheté – et son prix de revente. Comme le prix, le profit a une fonction cognitive, laquelle est cependant plus incitative que purement pratique. Il est le mobile fondamental de l'action économique productive, soit ce que recherche toute personne participant au procès de production et dont la perte représente une crainte (Hayek, 1983, p.83 ; Röpke, 1962, p.118 ; Lippmann, 1946, p.209). Marginalement, de même que le prix, le profit fait office d'information. Il représente un signal d'efficacité ou d'inefficacité pour l'acteur, témoignant de l'adaptation ou de l'inadaptation de son activité productive à l'ensemble du système de marché (Nadeau, 2006, p. 1123 ; Hayek, 1994, p.213 ; Röpke, 1962, p.118 ; Lippmann, 1946, p.209). S'arrimant au prix et au profit, la concurrence est sans doute le mécanisme le plus actif et le plus incitatif du système de marché. Elle suppose la présence de plusieurs producteurs/vendeurs – condition essentielle à la fixation des prix suivant le jeu de l'offre et de la demande – en lutte pour le profit, donc pour la satisfaction de la

---

<sup>3</sup> L'accroissement du prix d'une marchandise X signifiant celui de sa demande effective – ou d'une rareté, ce qui équivaut au même – et l'abaissement de ce même prix correspondant à un avertissement – abaissement de la demande effective, situation de surproduction d'ensemble ou d'autres facteurs (Nemo, 2006, p.1078 et 1081).

demande. Elle est donc intimement liée à l'efficacité du marché en matière d'allocation des ressources (Röpke, 2009, p.143 ; 1946, p.65). En tant que compétition tournée vers la satisfaction des besoins de consommation, elle pousse les producteurs à combler la demande effective au mieux et le plus efficacement possible (Hayek, 1983, p.80 ; Röpke, 1962, p.204). Faisant pression sur les acteurs afin qu'ils utilisent au mieux les ressources à leur disposition et les possibilités offertes par le marché, elle stimule l'entrepreneuriat, l'innovation et la découverte (Hayek, 1983, p.80-81 ; Lippmann, 1946, p.176).

Enfin, Hayek, Röpke et Lippmann considèrent également qu'en poussant les acteurs à agir rationnellement et conformément à ces mécanismes, le système de marché ajuste automatiquement l'organisation de la production en dépassant les limites du planisme. Il est commandé par la demande effective et capable d'intégrer toute la complexité relative à une économie moderne. En tant que «démocratie des consommateurs»<sup>4</sup>, il tend vers la satisfaction de «l'intérêt général» (Röpke, 1962, p.118). En tant que système autorégulé par l'action libre des acteurs qui s'y meuvent, le marché ajuste, coordonne et adapte en permanence la complexité des éléments économiques mouvants entrant dans la composition d'une économie moderne : goût, besoins, aptitudes, conditions matérielles, événements, etc. (Nadeau, 2006, p.1122 ; Röpke, 1946, p.316-318 ; Lippmann, 1946, p.217).

---

<sup>4</sup> L'expression est reprise textuellement par Röpke, mais est originale à Mises (Röpke, 1962, p.114 ; Mises, 1938), l'un des grands maîtres de Hayek. Elle renvoie aux mécanismes de marché, lesquels impliquent que les producteurs, afin de se procurer eux-mêmes les biens de consommation qu'ils désirent, doivent inévitablement produire une marchandise répondant à la demande effective des consommateurs. Ultimement, ce sont eux qui dictent l'organisation de la production (Lippmann, 1946, p.216).

#### 4.1.3. La politique économique : de la dépendance du marché envers l'État

Étant donnée la supériorité relative de l'économie de marché, le néo-travaillisme et le thatchérisme soutiennent que l'État doit veiller sur elle et sur son bon fonctionnement. Par voie de conséquence, ils approchent la politique économique sous un angle commun. Du point de vue macro-économique, les gouvernements néo-travaillistes et thatchériens adoptent des politiques monétaires visant la stabilisation de la valeur. Ils s'attachent à une saine gestion des finances publiques, puis promeuvent une politique fiscale favorable à la profitabilité de l'activité productive. En termes micro-économiques, ils tentent de définir et d'adapter la loi et la réglementation de manière à ce qu'elles s'accordent au mieux avec le bon fonctionnement du système de marché. De même, ils mettent en place des politiques favorables à une libre et saine concurrence, limitent les pouvoirs monopolistiques du secteur privé et abolissent les monopoles publics et syndicaux. Enfin, ils partagent une même approche de la privatisation. Alors qu'ils se représentent le marché de la même manière que le néo-travaillisme et que le thatchérisme, Hayek, Röpke et Lippmann préconisent une voie similaire en matière de politique économique.

##### 4.1.3.1. La politique macro-économique

Pour ces auteurs néo-libéraux, l'importance du mécanisme des prix impose à l'État de mener une politique monétaire tournée vers la stabilisation de la valeur. Sans une valeur monétaire stable – par exemple en contexte inflationniste –, le calcul économique des acteurs du marché se trouve faussé (Röpke, 2009, p.50 et 53 ; 1962, p.215-217 ; Hayek, 1994, p. 335 ; Lippmann, 1946 p.266). De même, le contrôle de l'inflation implique une gestion équilibrée des finances publiques, alors que le déficit budgétaire constitue une source d'inflation (Hayek, 1994, p.314 ; Röpke, 2009,



p.275). Adossée à la saine gestion des finances publiques, la politique fiscale doit être tournée vers la profitabilité. Une surimposition dérègle le système de marché : «les réactions [comportementales] nécessaires à sa bonne marche ne fonctionnent plus dans les conditions prévues par la théorie et exigées par l'ordre économique» (Röpke, 2009, p.57). En nivelant les revenus élevés des individus et les recettes des entreprises, une trop forte taxation réduit la portée de l'incitatif économique du profit, nuisant à l'entrepreneuriat et à la volonté de se confronter au risque. De même, en réduisant le capital disponible au sein du secteur privé, elle menace l'investissement et l'innovation<sup>5</sup> (Hayek, 1994, p.316 et 320).

#### 4.1.3.2. La politique micro-économique libéralisation des marchés, monopoles et privatisation

Avec le thatchérisme et le néo-travailleursisme, l'ordo-libéralisme röpkeén, l'ultralibéralisme hayekien et le libéralisme constructif lippmannien soutiennent que l'État doit également assurer la présence d'un cadre règlementaire et légal adapté au bon fonctionnement des mécanismes de marché. De plus, ils s'opposent aux monopoles – qu'ils soient publics, privés ou syndicaux –, mais négligent cependant la question de la privatisation directe. En effet, du point de vue néo-libéral, celle-ci doit davantage être pensée comme un dérivé des conceptions relatives au rôle économique légitime de l'État<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> La position de Lippmann à ce propos est beaucoup plus floue. Il assigne un ensemble de tâches à l'État auxquelles correspondent «d'énormes dépenses», mais croit qu'il importe que le degré de richesse nationale prélevé demeure «sage». Il ne se mouille pas sur la question, laissant sa détermination aux circonstances et au jugement de gouvernement responsables et éclairés (Lippmann, 1946, p.276). Rappelons toutefois que, avec Röpke et Hayek, il pose le mobile personnel du profit en tant que mécanisme du marché.

<sup>6</sup> Sous l'angle théorique et idéologique, la privatisation est ici purement négative, voire secondaire. Elle renvoie à une situation d'étatisation à laquelle s'opposent les approches néo-libérales. Au même titre, la place qu'occupe celle-ci dans le discours thatchérien est liée à la conjoncture politique et dérivée des positions idéologiques véhiculées par ce dernier : elle est la conséquence de l'affirmation positive du libre marché et de la liberté individuelle. En guise de comparaison, alors que la partie

Ainsi, pour ces néo-libéraux, en marge de la politique macro-économique, l'État doit chercher à adapter la loi et la réglementation aux impératifs du marché : ne pas entraver la liberté économique des acteurs, ni intervenir sur le bon fonctionnement des mécanismes de marché (Dostaler, 2001, p.72 ; Röpke, 1962, p.261 ; Lippmann, 1946, p.215). Cette révision permanente doit donc avoir pour objet la libéralisation de l'économie. Évidemment, par la négative, cela implique l'élimination ou la réforme de lois présentes et contraires à la bonne marche de l'économie de marché.

Étant donné la centralité de la concurrence comme mécanisme actif et incitatif du marché, Hayek, Röpke et Lippmann accordent eux aussi une attention particulière au problème monopolistique. Ils rejoignent ainsi les approches néo-travaillistes et thatchériennes en la matière, de même qu'en ce qui concerne le recours au privé par l'État. En règle générale, tout monopole est problématique au sens du marché, car contraire au principe de concurrence. Il suppose une situation d'échange involontaire et contrainte, occasionnée par l'absence de choix pour le consommateur et sa soumission au pouvoir indu du monopoliste sur le marché. En ce qui concerne le secteur privé, la législation et la réglementation en vigueur ne doivent pas favoriser la formation de monopoles, ni celle de cartels. À ce titre, les vides juridiques et la présence de lois positives octroyant des privilèges à certaines entreprises – donc une position dominante sur un marché – doivent être évités (Hayek, 1994, p.265 ; Röpke, 1962, p.265 ; Lippmann, 1946, p.269). De même, à l'encontre du monopole public, toute entreprise d'État, s'il en est, doit opérer dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence du secteur privé (Hayek, 1994, p.225 ; 1983, p.55). En outre, qu'il soit public ou privé, le monopole d'entreprise doit être soumis à la possibilité de concurrence : son marché doit rester ouvert à l'entrée de nouveaux joueurs (Hayek,

---

étatisée de l'économie britannique n'est plus suite au règne thatchérien, la privatisation occupe naturellement un espace marginal dans le discours néo-travailliste, et ce, malgré un attachement idéologique similaire au marché et à la liberté individuelle.

1994, p.265 ; Röpke, 1962, p.214). De manière similaire, le monopole syndical tend lui aussi à fausser le fonctionnement du marché – celui de l’emploi – via la concentration et le contrôle de l’offre (Lippmann, 1946, p.213 et 269). Il est cependant plus nuisible que le monopole d’entreprise, car son action se répercute dans l’ensemble du système économique. Il rigidifie non seulement les marchés sur lesquels il agit, mais opère une pression en hausse sur les salaires, ce qui stimule une poussée inflationniste se répercutant dans l’ensemble du système de marché (Röpke, 2009, p.60 ; Hayek, 1994, p.272)<sup>7</sup>. Étant donné que ces monopoles s’appuient généralement sur l’accord de droits spéciaux et de privilèges légaux accordés aux organisations syndicales, ces droits et privilèges doivent être abolis (Hayek, 1994, p.277 ; Röpke, 1962, p.263).

Enfin, la privatisation directe des actifs de l’État outrepassant sa fonction économique ne représente pas un élément réellement significatif pour notre analyse du consensus néo-travailleuse thatcherien et des réflexions idéologico-politiques de Hayek, Röpke et Lippmann. Elle représente un élément soluble du point de vue idéologique : il ne s’agit pas d’en nier la présence, mais de reconnaître sa nature dérivée, soit le fait qu’elle n’est que conséquence négative d’une prise de position idéologico-politique de nature néo-libérale. Elle est purement conjoncturelle et ne réfère qu’au recul logique d’un gouvernement d’une telle ascendance idéologique placé devant une situation où les limites du rôle économique de l’État sont considérées transgressées. Ce contexte, étranger à la conception néo-libérale de l’économie, commande un désengagement et un repositionnement de l’État à l’intérieur de ses frontières légitimes, soit la privatisation d’actifs économiques indûment passés sous le contrôle étatique.

---

<sup>7</sup> Röpke résume la suite logique : «Sans ce minimum d’élasticité des salaires, pas d’élasticité des coûts ; sans élasticité des coûts, pas d’élasticité des prix ; sans élasticité des prix, pas de véritable économie de marché, pas de capacité compensatrice, pas de capacité de concurrence, pas de capacité de résistance aux crises et aux chocs, [...] pas de stabilité de travail, de monnaie et de production» (Röpke, 1946, p.75).

#### 4.1.4. La théorie libérale du droit

L'importance accordée à la théorie libérale du droit tient lieu de dernier élément du consensus néo-travailleuse thatchérien. La Règle de droit britannique et la protection corrélative des droits individuels – tels qu'édictees par le *jus naturalisme* lockéen – sont considérées de part et d'autre comme les fondements d'une société civilisée, libre, pacifique et ordonnée. Ils tracent les balises de la sphère de liberté propre à l'individu face à celles d'autrui et de l'État. En outre, le droit libéral constitue un pilier fondamental de l'économie de marché : il fonde juridiquement la liberté individuelle, incluant en cela la liberté économique, et le système de la propriété privée, toutes choses sans lesquelles le système de marché ne peut opérer. En bref, c'est par lui que le pouvoir économique échoit à la sphère privée de l'individu et non à celle publique de l'État. Que ce soit sous l'influence de la tradition libérale anglaise de la Règle de droit, de la tradition libérale allemande – continentale – de l'État de droit<sup>8</sup>, ou encore sous celle de la tradition constitutionnaliste libérale américaine, Hayek, Röpke et Lippmann entretiennent une conception similaire du droit en tant que principe politique fondamental<sup>9</sup>.

Suivant ces derniers, la Règle de droit est liée à l'encadrement de l'arbitraire : la combinaison de l'égalité de tous devant la loi – individus et État – et de la primauté du droit individuel libéral – propriété de soi, de sa vie et de son bien – en tant que limites et objets de la loi. Par opposition à la politique des groupes d'intérêt, la conformité politique du gouvernement au principe de la règle de droit renvoie à la neutralité de l'État : la loi, pour s'appliquer également à tous, doit être négative et universelle, c'est-à-dire ne s'adresser à personne en particulier (Röpke, 1962, p.217 ;

---

<sup>8</sup> «*Rechtsstaat*»

<sup>9</sup> Afin de ne pas alourdir le texte, c'est l'expression «Règle de droit» qui sera utilisée pour la suite.

Hayek, 1981, p.48-49). Ainsi, l'égalité formelle inhérente à la règle de droit protège l'individu de l'arbitraire d'autrui et de celui de l'État (Lippmann, 1946, p.354 et 408 ; Röpke, 1962, p.109). En même temps, l'assurance et la protection des droits viennent délimiter une inaliénable sphère de liberté pour l'individu (Röpke, 2009, p. 142 ; 1962, p.95 ; Hayek, 1994, p.139 ; Lippmann, 1946, p.432). En se conformant à la Règle de droit, l'État devient source de liberté. Son pouvoir se consacre à la défense de «la loi commune, [de] l'idéal d'une justice égale pour tous [et à] la suppression des prérogatives et des privilèges» (Lippmann, 1946, p.385). Son pouvoir de contrainte est ainsi relayé en dehors de la sphère individuelle, s'affirmant pleinement dans le devoir qu'a l'État à faire respecter la loi, alors même que c'est sur celle-ci que s'appuie cette même sphère de liberté (Hayek, 1985, p.159 ; 1981, p.67-68 ; Röpke, 1962, p.218 ; Lippmann, 1946, p. 419 et 432).

Ainsi que le thatchérisme et le néo-travaillisme, Lippmann, Röpke et Hayek considèrent également qu'en déterminant et en assurant un espace pour la liberté individuelle, le droit libéral pose le fondement de la liberté économique. En cela, il s'arrime à l'économie de marché en «permettant au travail créateur de s'effectuer libre de toute ingérence arbitraire» (Lippmann, 1946, p.423). Plus profondément, par la prédominance du principe politique de la règle de droit «chacun reconnaît à autrui, en tant que sujet de droit, la légitimité de la possession et du libre usage de son domaine propre et suppose qu'autrui reconnaîtra la sienne en retour» (Nemo, 2006, p.1077). Sans la reconnaissance mutuelle de la liberté individuelle et de la propriété privée, il ne peut y avoir cette tranquillité d'esprit minimale sans laquelle il est difficile de s'engager sans crainte dans un rapport marchand avec un inconnu. Ainsi, l'affirmation politique du droit libéral correspondrait à celle de «lois qui justifient la confiance sans laquelle aucune économie privée ne saurait se concevoir à la longue» (Röpke, 1962, p.109-110).

#### 4.2. Le thatchérisme et Hayek

La confluence entre le consensus néo-travailleiste thatchérien et les convergences idéologico-politiques qui rassemblent l'ultralibéralisme hayekien, le libéralisme constructif lippmannien et l'ordo-libéralisme röpkeén est maintenant acquise. Il reste cependant à réfléchir, toujours en lien avec ces néo-libéralismes, les divergences séparant le néo-travailleisme et le thatchérisme, soit la conception de la réalité humaine, l'importance accordée à la dimension sociale de l'homme et, conséquemment, celle vouée à la politique sociale. Pour ce faire, les spécificités idéologico-politiques thatchéennes seront abordées en conjonction avec l'ultralibéralisme hayekien, une opération ensuite répétée avec le néo-travailleisme, mais cette fois, vis-à-vis l'ordo-libéralisme röpkeén et libéralisme constructif lippmannien.

En ce qui concerne le thatchérisme et Hayek, l'analyse passe par la démonstration de leur proximité théorique, qui tient à une conception rationaliste de la réalité humaine, laquelle marginalise la dimension sociale réelle de l'existence dans l'abstraction théorique. C'est à partir de ce point qu'opèrent les rapprochements idéologico-politiques du thatchérisme et de Hayek. Tout d'abord, l'un et l'autre défendent la politique du droit et du marché en tant qu'orthodoxie idéologique. Suivant celle-ci, la pensée politique de Hayek concernant la justice sociale vient trouver sa pareille dans la politique sociale anémique du thatchérisme. Enfin, scellant ainsi leur filiation idéologico-politique manifeste, il est impossible de laisser pour compte l'attachement que porte le thatchérisme à la morale sociale victorienne, alors que celui-ci tend non pas à l'éloigner de l'ultralibéralisme hayekien, mais à l'en rapprocher.

#### 4.2.1. Les fondements théorico-politiques

Le thatchérisme aborde la réalité d'un point de vue rationaliste, soit par l'abstraction théorique, ce que Hayek fait également, quoique de manière plus poussée. Cette parenté théorique fondamentale amène l'adoption par le thatchérisme et par Hayek d'une même conception théorique de l'homme, laquelle marginalise son existence réelle et la dimension sociale de cette dernière.

##### 4.2.1.1. La réalité thatchérienne et hayekienne : rationalisme, abstraction et théorie

À l'opposé d'un empirisme mettant l'accent sur les contingences de la réalité humaine vécue, le thatchérisme aborde la réalité sous l'angle de l'utopie théorique abstraite que constitue l'alliage du droit et du marché. L'être humain s'en trouve réduit à sa plus simple expression : l'individu est pensé ainsi que l'atome, il est extrait de sa réalité particulière et du rapport social pour devenir objet de connaissance théorique. Sa psyché est génériquement simplifiée par l'alliage d'une raison calculatrice, du libre arbitre et d'une volonté propre, mais indéfinie. C'est sur cette représentation de l'être que reposent en principe les théories du droit et du marché, lesquelles forment le cœur de la posture idéologique thatchérienne.

Hayek appuie également sa réflexion sur de telles appréciations théoriques, mais à cette différence qu'il les fait correspondre à sa théorie des ordres spontanés. Quoiqu'étant identifiable à celui du thatchérisme, le rationalisme aux fondements de l'approche hayekienne se veut plus critique, car posant *a priori* l'idée d'une limitation physique et cognitive à l'entendement humain<sup>10</sup>. Suivant celui-ci, les connaissances

---

<sup>10</sup> Comme Hayek est grand critique du rationalisme constructif prenant ses assises dans le cartésianisme, afin d'éviter toute confusion, il convient de spécifier la notion de rationalisme telle que comprise dans la présente. Au même titre que le rationalisme thatchérien, le rationalisme hayekien tient à une représentation abstraite de l'homme, pensé comme individu générique, par opposition à

factuelles relatives aux réalités complexes de l'économie et de la société moderne ne peuvent être embrassées par une seule personne, car elles seraient fractionnées et distribuées entre les connaissances contextuelles et partielles de chaque individu (Petitot, 2006, p.1097 ; Hayek, 1985, p.18). L'esprit humain étant incapable d'embrasser l'ensemble de ces connaissances dispersées, il ne peut avoir créé ces réalités complexes qui pourtant s'organisent, ni tenter de les contrôler sans les simplifier : elles sont le fruit de procès évolutionnistes spontanés, menant à la sélection, puis au primat de comportements et de types d'actions comparativement supérieures à leurs concurrents (Hayek, 1985, p.21, 28 et 59).

Comme l'esprit humain est incapable de se saisir de la réalité sous cet angle, il ne peut que recourir à l'abstraction pour en comprendre le fonctionnement et la nature (Hayek, 1985, p.33-34). Les réalités modernes complexes, celle de l'ordre social et celle de l'ordre économique, lesquelles sont créées par le droit libéral et le système de marché, forment autant d'ordres spontanés. Étant donné l'impossibilité de les penser dans leur totalité, leur saisissement théorique suppose de recourir à l'individualisme méthodologique. Ainsi, comprendre le fonctionnement des systèmes d'ordre spontané implique tout d'abord d'étudier la réalité abstraite des agents qui s'y meuvent, soit de recourir à la même figure de l'individu générique dont fait état le thatchérisme. À partir de ce point, il s'agit de déterminer le cadre des «règles de justes conduites» – type de comportement, formes de perception, manières d'agir et modes de communication – permettant aux acteurs d'accorder et d'intégrer – volontairement ou involontairement –, leurs actes aux systèmes d'ordre spontané (Nemo, 2006, p.1069). Enfin, comme ces ordres sont de nature autogénérée et autorégulée, les règles systémiques qui s'y déploient ont pour caractéristiques d'être non coercitives et de permettre la libre action des individus y participant. En cela, elles sont «indépendantes de tout objectif [spécifique,] identiques [...] pour tous les membres [et] applicables à un nombre inconnu et indéterminé de personnes et de cas» (Hayek,

---

l'être empirique et à ses particularismes. Chez lui, cette position se justifie par la limitation physique et cognitive de l'entendement humain.



1985, p.58). C'est cette nature non coercitive des règles de juste conduite qui permet l'agencement automatique d'un nombre indéfini d'actions individuelles non prédéterminées à l'intérieur des ordres spontanés. Par le fait même, elles engendrent cette complexité allant au-delà de la cognition, car elles articulent de manière impersonnelle et non délibérée tous les savoirs fractionnaires que possèdent les individus participant au système d'ensemble.

Le concept hayekien d'ordre spontané renvoie essentiellement à la capacité d'auto-organisation et d'autorégulation des systèmes sociaux et économiques fondés sur la théorie du droit et sur celle du libre marché. La conjonction entre le concept d'ordre spontané et ces éléments théoriques précédemment traités suppose toutefois le développement évolutionniste des règles de juste conduite relatives aux ordres du droit et du marché. Sur ce point, il semble que le Thatcherisme se rapproche des particularités théoriques hayekiennes. Dans *La constitution de la Liberté*, Hayek consacre une grande partie de son ouvrage à la mise en lumière des tâtonnements et des développements progressifs qui mènent à la théorie du droit libéral telle qu'énoncée plus haut. En cela, il pose en premier lieu le développement progressif de la Règle de droit britannique, et ce, à partir de ses origines moyenâgeuses, pour ensuite traiter de l'État de droit allemand et du constitutionnalisme américain (Hayek, 1994, p.131-220). Suivant cette logique, l'adhésion thatcherienne à la règle de droit en appelle justement de la tradition évolutive du parlementarisme britannique. Elle n'implique pas la transformation et la redéfinition du droit individuel, mais le rétablissement de son cours évolutif juridique – la puissance du parlement et la primauté de la Règle de droit, puis l'adaptation de la loi aux cas particuliers sous l'égide de la jurisprudence – par opposition aux dérives des lois positives du butskellisme. C'est également ce que laisse entendre sa gouvernance, laquelle fait primer la règle de droit sur toute notion d'intérêt particulier et de droit social.

#### 4.2.1.2. La marginalisation théorique de l'existence sociale

Cette parenté théorique, voire épistémologique, met en scène un appauvrissement ontologique de l'être : l'individualisme méthodologique de Hayek et sa contrepartie théorique dans le thatchérisme réduisent l'être social effectif à peau de chagrin. Bien qu'il puisse être convenu que la société empirique existe chez Hayek et le thatchérisme – elle est ultimement l'objet du savoir sur lequel se pose la réflexion théorique thatchérienne et hayekienne –, celle-ci est aussitôt subsumée par l'abstraction théorique, laquelle marginalise les éléments sociaux effectifs et particuliers que sont la morale, les traditions, les croyances, les habitudes et les institutions sociales.

Le thatchérisme et Hayek ne nient pas l'existence sociale de l'individu et son rapport à ces éléments. En fait foi l'attachement du thatchérisme à la morale victorienne et à la «refloraison» des associations d'entraide de la société civile, tout comme la conception hayekienne de la civilisation et de la société en tant qu'ordre spontané d'ensemble (Hayek, 1983, p.185-189). Seulement, l'approche théorique qu'ils adoptent implique que la société empirique et ses particularités n'aient que peu ou prou d'incidence en ce qui concerne la connaissance systémique des ensembles sociaux et économiques modernes. C'est par le recours à l'individu abstrait, ce grand pilier théorique des conceptions hayekienne et thatchérienne de la réalité, que sont subsumés les éléments sociaux particuliers qui caractérisent et structurent une société effective donnée, comme l'existence des membres de cette dernière. En tant que forces agissantes, ces éléments sociaux sont réduits à l'abstraction des pulsions, des désirs, des goûts et des besoins qui poussent l'individu à l'action : ils se cachent derrière la volonté générique de l'individu abstrait. Ainsi, l'attitude morale, les traditions, les croyances, les habitudes et les formes institutionnelles de la société viennent s'inscrire en caractères illisibles dans la marge de l'abstraction théorique : ils sont mâchés, comprimés, puis évacués dans la conception abstraite de l'ordre économique et social du marché et du droit.

#### 4.2.2. Considérations sur la politique en général et sur la politique sociale en particulier

Agissant à la manière d'un pôle magnétique, l'idéal systémique des abstractions théoriques du droit et du marché est central à la conception même de la politique que développent Hayek et le thatchérisme. C'est en effet, cet idéal qui, selon le thatchérisme, doit essentiellement guider l'action politique de l'État et du gouvernement. De la même manière, chez Hayek, dès lors que le fonctionnement systémique d'un ordre spontané particulier est rendu intelligible, il devient possible d'«améliorer» son fonctionnement «en révisant les règles générales sur lesquelles cet ordre repose» (Hayek, 1985, p.60). Ce faisant, le repère que fournit l'idéal des ordres spontanés du droit et du marché devient «la condition préalable et indispensable d'une politique rationnelle» (Hayek, 1985, p.77).

La politique juste devient alors celle d'une gouvernance conforme à l'idéal systémique du droit et du marché qu'affirment le thatchérisme et Hayek : son objectif est d'approcher la réalité autant que faire se peut de l'utopie ainsi formulée. Suivant cette logique, la position idéologico-politique de Hayek se colle à celle du thatchérisme et vient justifier l'essentiel, voire l'ensemble des politiques mis en œuvre par les gouvernements de ce dernier. Tout d'abord, par opposition à l'étatisme égalitariste et à sa justification morale d'une justice sociale redistributive, cette politique de l'idéal est défendue comme étant source d'un optimum d'égalité des chances. En outre, cette même politique viendrait résoudre la problématique de la responsabilité individuelle en stimulant l'adoption d'un comportement entrepreneurial. Enfin, l'ultralibéralisme hayekien s'accorde parfaitement aux politiques sociales thatchériennes en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale.

#### 4.2.2.1. Du rejet de la justice sociale et de l'égalité des chances

Le thatchérisme rejette l'interventionnisme économique et social aux visées égalitaristes, tourné vers la promotion d'une plus grande justice sociale : le concept est totalement absent de sa réflexion idéologico-politique. S'il accepte les inégalités sociales engendrées par le fonctionnement du système de marché, il considère qu'à la politique de l'idéal du droit et du marché correspond une égalité des chances effective.

En accord avec la posture thatchérienne, Hayek voit un non-sens dans l'idée d'injustice à l'encontre de laquelle s'affirme la justice sociale. Alors que l'injustice suppose une victime et son agresseur, les forces du marché sont «aveugles et ne se liguent pas contre quiconque en particulier, [donc] nul ne saurait les qualifier d'injustes» (Nadeau, 2006, p.1128). L'impersonnalité des sentences du système de marché et l'absence d'agresseur à proprement parler font de l'injustice socio-économique un non-sens au même titre que de demander réparation à la société abstraite (Hayek, 1981, p.83). Poursuivant sur cette question, à l'instar du thatchérisme, Hayek soutient que l'interventionnisme économique et social indu, lié à la notion de justice sociale, doit également être évité de par son incompatibilité avec l'idéal théorique du droit libéral et du libre marché. Sa poursuite engage inévitablement le détraquement du système de marché, mais également «la destruction de la règle de la loi» (Hayek, 1946, p.63). Un tel interventionnisme n'a de sens que dans une économie et une société dirigées selon un plan préétabli (Hayek, 1981, p.83).

Dès lors que toute forme de justice sociale redistributive entre absolument en conflit avec l'idéal politique du droit et du marché, il n'est de justice possible, au sens social du terme, que celle émanant de la politique de l'idéal. Pour le thatchérisme, comme pour Hayek, la poursuite d'une politique du droit et du marché est non seulement

source d'égalité fondamentale, mais promeut aussi l'égalité des chances. Tout d'abord, la théorie libérale du droit suppose l'égalité formelle de tous devant la loi, donc l'absence d'inégalité statutaire. Conjointement avec l'égalité formelle, le système de marché suppose une plus grande égalité des chances que l'économie organisée. Hayek et le thatchérisme considèrent que malgré l'inégalité matérielle inhérente au libre marché, de même que le degré d'inégalité des chances qu'elle suppose, celui-ci demeure le meilleur garant de cette forme d'égalité :

[...] sous le régime de la concurrence, l'homme qui part de zéro a beaucoup moins de chances d'acquérir une grande richesse que l'homme doté d'un héritage important, mais il peut y parvenir. Et c'est seulement dans une société de concurrence que ce résultat dépend uniquement de lui et non pas des faveurs des puissants (Hayek, 1946, p.77-78).

Ainsi, c'est seulement dans le cadre social du droit libéral et du libre marché que l'individu est libre de s'accomplir et de saisir les chances qui s'offrent à lui. Ce n'est qu'en ce contexte qu'«au moins partiellement, les capacités et les actes de chacun détermine[nt] la place qu'il occupera» (Hayek, 1946, p.77).

#### 4.2.2.2. Responsabilisation et comportement entrepreneurial

L'affirmation thatchérienne de la politique de l'idéal va à l'encontre de la déresponsabilisation des individus que supposent l'étatisme égalitariste et sa justice sociale. L'ordre du marché et du droit correspond non seulement à la responsabilisation des individus quant à leur bien-être et à celui de leurs proches, mais également au développement de leur caractère entrepreneurial. Hayek y dénote la même chose. Pour lui, l'ordre du droit et du marché suppose que «chacun [soit] responsable de son propre bien-être» (Hayek, 1994, p.77). Dans cet ordre social et économique, l'individu est poussé à la responsabilisation :

La nécessité de trouver nous-mêmes un domaine où on soit utile, un emploi qui nous convienne, est la plus rude discipline que la société libre nous impose. Elle est cependant inséparable de la liberté, puisque nul ne peut assurer à chacun que ses dons seront employés convenablement, à moins d'obliger les autres à s'en servir (Hayek, 1994, p.78).

En fonction des mécanismes de marché, cette responsabilisation des individus se double naturellement de l'adoption d'un mode de comportement entrepreneurial. Ces mécanismes représentent un système faisant pression de manière incitative sur le comportement des individus. La discipline du marché s'imposant à ces derniers tend à leur imprimer un «esprit commercial hautement développé». Dans la poursuite de leurs buts personnels, elle force les individus à user rationnellement de leurs talents et de leurs aptitudes, à entreprendre et à s'investir dans le système de marché (Hayek, 1983, p.89).

#### 4.2.2.3. L'État social minimal

Les conséquences logiques de cette politique du droit et du marché sont évidemment la destruction pure et simple de l'État-providence. Toutefois, ainsi que dénoté lors des chapitres II et III, le thatchérisme tempère cette froide logique en soulignant que l'État doit quand même pourvoir à un minimum d'assistance auprès des individus dans le besoin. À cet effet, il conserve, mais sous une forme radicalement réduite et uniformisée, les principaux schèmes de l'assistance publique issue de l'État-providence : assurance chômage, assurance invalidité, assistance sociale, etc. En outre, bien que les gouvernements thatchériens procèdent sans nul doute à un démantèlement de l'État-providence, sous une forme ou une autre ils conservent les régimes publics de santé et d'éducation publiques. Loin d'opérer une distanciation avec l'ultralibéralisme hayekien, ces bémols posés à la politique du droit et du marché trouvent chez Hayek une résonance aussi certaine qu'inopinée.

Celui-ci admet l'importance de l'éducation. Il considère que «l'ignorance est l'une des raisons majeures qui font que les efforts des individus ne sont souvent pas canalisés dans la direction où ils seraient le plus utiles à leurs contemporains» (Hayek, 1994, p.375-376). Relativement à l'éducation primaire, Hayek s'oppose au contrôle direct de l'enseignement par l'État central, lequel ne pourrait que mener à une dangereuse uniformisation des consciences et des connaissances. Il concède cependant qu'il est vital que chaque enfant ait accès à un degré minimal d'enseignement, mais que celui-ci doit être privé et son accessibilité garantie sous la forme d'une aide financière de la part de l'État (Hayek, 1994, p.377-381). Enfin, en ce qui concerne l'éducation supérieure, Hayek soutient que les plus fortunés ont un droit légitime d'accès à une meilleure éducation. Il s'oppose à ce que celle-ci soit envisagée comme moyen de justice sociale : en tant que mesure destinée à une plus grande égalité des chances (Hayek, 1994, p.383-384). Les légères discordances entre les réformes thatchériennes du système éducatif britannique et les préceptes politiques de Hayek peuvent être mises au compte de l'électoratisme. Tel qu'observé au chapitre III, sous les gouvernements thatchériens, le sous-financement de l'éducation publique est parallèle à l'encouragement de l'école privée. Bien qu'un secteur public demeure aux niveaux primaire et supérieur, la diversité s'en voit tout de même promue, de même que le libre choix des parents – suivant leurs moyens – en matière d'éducation pour leurs enfants.

En matière de santé, Hayek considère que les services sanitaires et de santé publique – hygiène publique, circonscription de maladies infectieuses, prévention des épidémies, etc. – ne peuvent être avantageusement pris en charge par le marché et doivent donc l'être par l'État (Hayek, 1994, p.224). Cependant, il est totalement opposé à l'instauration d'un service de santé public gratuit et universel tel que celui mis en place par le plan Beveridge (Hayek, 1994, p.297-299). S'il semble que le maintien de ce dernier par les thatchériens, quoique modifié, aille à l'encontre de cette position, Hayek lui-même les en excuse. Selon lui, dans le cadre de régimes

démocratiques soumis au suffrage universel, une fois que ces systèmes de santé gratuits et universels sont mis en place «des circonstances politiques réduisent à néant les chances qu'ils soient abandonnés» (Hayek, 1994, p.297).

Enfin, malgré la multiplication des attaques thatchériennes à l'endroit de l'État-providence, les gouvernements thatchériens ne conservent pas moins une forme édulcorée des schèmes d'assurances sociales, lesquels sont abaissés et uniformisés. En d'autres termes, ils fixent un minimum de survivance garanti pour tous. En correspondance avec cette approche, Hayek préconise la mise en place d'un revenu minimal garanti : «une sorte de niveau de base au-dessous duquel personne ne risque de tomber même s'il est incapable de pourvoir à sa subsistance» (Hayek, 1983, p.64). Il ne s'agit pas là de justice sociale redistributive ou égalitariste, mais bien d'un moyen propre à assurer le bon fonctionnement des ordres spontanés du droit et du marché. Alors que la marche du système de marché implique la définition et la redéfinition permanente de gagnants et de perdants, «la nécessité d'une organisation de ce genre dans une société industrialisée est incontestable – ne serait-ce que dans l'intérêt de ceux qui entendent être protégés contre les réactions de désespoir des nécessiteux» (Hayek, 1994, p.285). Cette politique du minimum de survivance s'inscrit donc dans le cadre de la politique de l'idéal du droit et du marché, portant un éclairage nouveau sur les limites des attaques thatchériennes à l'encontre de l'État-providence.

#### 4.2.3. Morale victorienne et morale individuelle

Avant de terminer cette analyse liant le thatchérisme à l'ultralibéralisme hayekien, il est impossible de passer sous silence l'apparence de conservatisme du thatchérisme qu'engage son attachement à la morale sociale victorienne – charité, entraide et philanthropie –, car ce serait faire preuve de mauvaise foi intellectuelle. Suivant la réflexion thatchérienne, cette résurgence morale est la condition essentielle à ce



qu'advienne un redéploiement de l'entraide et des associations civiques. La «moralisation» des individus ne deviendrait alors possible que par l'entremise d'une politique du droit et du marché.

Selon le thatchérisme, cette morale sociale ne peut se développer qu'à travers les situations où se déploie le libre choix individuel, alors que la politique du droit et du marché insiste sur la liberté de l'individu à choisir son existence. Ainsi, la liberté politique et économique pose la possibilité de l'affirmation morale des individus à travers leur choix. Du même coup, via l'affirmation possible de l'altruisme, elle engendre la probabilité d'une réémergence spontanée des associations philanthropiques, charitables et/ou d'entraides qui entrent dans la composition de la société civile.

En accord avec le thatchérisme, Hayek prétend que la morale individuelle, soit le «sens moral» de l'individu, ne peut s'affirmer et se développer qu'en situation de choix libre (Hayek, 1946, p.152). Comme il conçoit que l'ordre du droit et du marché est celui de la liberté individuelle et du libre choix. En pareil contexte, agir en concordance avec l'existence ou non de préoccupations pour le sort de son prochain «fait partie de l'éventail des choix qui nous sont ouverts» (Hayek, 1994, p.76). Cette liberté rend donc possible l'affirmation des sentiments désintéressés et charitables : «la faculté de poursuivre ses propres buts est [...] aussi importante pour l'individu le plus altruiste qui, dans son échelle des valeurs, place très haut la considération des besoins d'autres gens, qu'elle l'est pour n'importe quel égoïste» (Hayek, 1994, p.76). Logiquement, Hayek rejoint ainsi le thatchérisme sur la question de la résurgence des associations d'entraide : l'acte véritable de solidarité entre les individus devient possible dans le cadre du droit et du marché, ce qui revient à affirmer la probabilité d'un déploiement en acte de l'altruisme et de l'entraide au sein de la société civile.

Cependant, il est une tension entre cette position et la politique de l'idéal du droit et du marché. Celle-ci suppose l'institution quasi-totale du libre marché et de son action dans les domaines de l'existence humaine. Tel que convenu, les mécanismes du

système de marché ont pour effet d'inciter l'individu à conformer rationnellement son comportement aux pressions qu'ils exercent. En cela, il entre en conflit avec le libre développement de la morale : «l'extension du marché à tous les domaines de la vie personnelle et sociale engendre une mentalité d'ingénieur, un esprit de calcul qui tend à éroder les valeurs dites 'traditionnelles'» (Dupuy, 2006, p.1197). En tendant à conformer l'action individuelle à une logique marchande rationnelle et égoïste, le marché influe sur le développement et l'état du tissu social et de l'individu : la morale, les institutions, les croyances, les habitudes, etc. Ainsi, dans le contexte de l'ordre du droit et du marché, comment croire en la possibilité que les individus en viennent à une affirmation pleine et dans l'acte de sentiments solidaristes et altruistes?

#### 4.3. Le néo-travaillisme, Lippmann et Röpke

Différant en cela des approches thatchérienne et hayekienne, le néo-travaillisme pose l'observation de la réalité vécue – économique, sociale et politique – comme fondement premier de sa réflexion idéologico-politique. Suivant les problématiques qui en émergent, il conçoit leur règlement par le dépassement de la politique du droit et du marché en s'appuyant sur l'idée d'un rapport entre la dimension sociale de l'existence et l'accomplissement, ainsi que l'autonomie ou la liberté effective des individus. Ce faisant, il affirme la nécessité d'une société plus juste, laquelle passe non seulement par le respect politique du droit et du marché, mais également par la formulation d'une politique sociale allant au-delà de l'assistance minimale : le renforcement communautaire et le développement d'un État social habilitant.

Eu égard au courant néo-libéral, il faut voir dans ces particularismes, non pas une excentricité en porte-à-faux de ce dernier, mais bien une intégration involontaire et particulière des spécificités idéologico-politiques de deux néo-libéralismes : l'ordolibéralisme sociologique röpkeén et le libéralisme constructif lippmannien. Par

association, le néo-travaillisme doit donc être considéré en tant que forme propre de néo-libéralisme. En effet, le néo-travaillisme, Röpke et Lippmann partagent une critique similaire du rationalisme libéral, d'où se dessine une attitude théorico-idéologique générale commune. De ce premier point de convergence, les systèmes idéologico-politiques néo-travailliste, röpkeén et lippmannien adoptent une même approche de la réalité humaine, à laquelle correspond une appréciation commune de l'être ontologique. Cependant, ils problématisent la réalité de manières différentes, les conduisant à l'adoption de propositions idéologico-politiques propres. Une analyse croisée qui considère ces différences semble révéler que le néo-travaillisme concilie involontairement l'ordo-libéralisme röpkeén et le libéralisme constructif lippmannien.

#### 4.3.1. Critique du rationalisme et attitude théorico-politique

À travers sa critique du thatchérisme, le néo-travaillisme rejoint celle de Röpke et Lippmann à propos du rationalisme libéral : tous s'opposent aux réductions de la réalité et de l'objectif du politique à une pure et unique abstraction utopique du droit et du marché. Lorsqu'adosée au rejet de l'étatisme égalitariste, cette critique commune du rationalisme les pousse à l'adoption d'une même attitude théorico-idéologique générale : la négation des absolus idéologiques du politique moderne – l'individu, la société ou l'intérêt collectif, le marché, la liberté, l'égalité, etc. – en tant que propositions légitimes.

Bien que, comme les néo-travaillistes, Röpke et Lippmann endossent la théorie du libre marché, ils critiquent son utilisation par les libéraux du XIXe siècle, soit la définition du *laissez-faire* en tant que premier principe politique. Ce libéralisme historique institue les lois du marché comme autant de lois naturelles venant s'associer aux droits individuels *jus naturalistes* et réduit le rôle de l'État au respect

de ces lois naturelles, ce qui, dans le domaine économique, revient à cette maxime politique : *laissez faire, laissez passer les gens et les marchandises* (Röpke, 1962, p.63 ; Lippmann, 1946, p.230). Cette posture idéologico-politique des libéraux du XIXe siècle a pour effet la négation politique de la réalité sociale vécue, laquelle représente une menace pour l'intégrité même de la société. À cet effet, Lippmann parle d'une «insensibilité de doctrinaire» à l'égard des «ravages causés à la personne humaine par le progrès industriel», tandis que Röpke dénonce un «aveuglement vital, historique et sociologique» de la politique (Lippmann, 1946, p.270 ; Röpke, 1946, p.95). Par ricochet, la critique de Lippmann et de Röpke s'applique à l'ultralibéralisme hayekien<sup>11</sup>. Étant donné le lien entre celui-ci et le thatchérisme, les reproches du néo-travaillisme envers ce dernier reprennent en écho l'essentiel de ceux adressés par Röpke et Lippmann au libéralisme historique : le néo-travaillisme dénonce les conséquences sociales du dogmatisme idéologique thatchérien, lequel est source d'ignorance politique vis-à-vis la réalité sociale. Enfin, il souligne le danger d'un effritement du tissu social conséquent à une telle approche idéologico-politique évacuant la société et l'homme réel.

Combinée à sa critique de l'étatisme égalitariste, celle du thatchérisme mène le néo-travaillisme à un rejet des absolus idéologiques modernes et manichéistes du politique comme source d'une orientation politique viable. De même, il souligne la nécessité de dépasser ces derniers. Simultanément, les reproches dirigés par Lippmann et Röpke à l'endroit des libéraux du XIXe siècle aiguillent leur réflexion de façon similaire. Röpke soutient que les absolus idéologiques inhérents au libéralisme historique – individu, liberté, marché – et aux divers étatismes égalitaristes – société, égalité, État – font d'eux autant d'approches autodestructrices (Röpke, 2009, p.137). Lui et Lippmann sont d'avis que le point de départ légitime de

---

<sup>11</sup> Contrairement à Lippmann et Röpke, Hayek n'entend pas refonder le libéralisme sur une telle critique. Au contraire, il fait même preuve d'une neutralité bienveillante à l'égard du libéralisme historique. Il situe même Richard Cobden «dans le patrimoine des grands auteurs libéraux» (Audier, 2008, p.212). Or, l'École de Manchester, dont Cobden est l'une des figures de proue, fait partie des cibles visées par Röpke et Lippmann.

la réflexion idéologico-politique consiste en une prise de position face aux fausses dualités politiques mettant nez à nez le collectivisme et le laissez-faire, ou encore l'action étatique et la liberté individuelle. Il s'agirait là de faux choix qu'il importe de dépasser (Röpke, 1962, p.38 ; Lippmann, 1946, p.248 et 320). Ce faisant, l'attitude théorico-politique fondamentale du néo-travaillisme, de Röpke et de Lippmann nie la validité d'une réflexion idéologico-politique fondée sur l'opposition de ces absolus et affirme un besoin de transcender ces schèmes stériles de la pensée politique.

#### 4.3.2. De la condition humaine, de l'homme dual et des limites sociales de l'ordre du droit et du marché

Par opposition au rationalisme, les fondements théoriques du néo-travaillisme, de Röpke et de Lippmann sont empiristes. Pour chacun, l'existence humaine est celle vécue par l'homme et non celle imaginée par l'esprit et la logique abstraite. Ils appuient ainsi leur réflexion idéologico-politique particulière sur l'observation et l'ordonnement de faits sociaux, économiques et politiques, lesquels sont eux-mêmes historiquement posés dans le mouvement et le changement. Ainsi, se constitue alors un récit de réalité portant sur l'existence humaine effective. À ce titre, le néo-travaillisme met en évidence les effets dérivés de l'évolution économique et politique sur la société, puis pose le rapport de celle-ci – de l'individu et des communautés – à l'État et à l'économie. Lippmann et Röpke procèdent de façon similaire. Le premier appuie sa réflexion sur un rapport dynamique de transformation mettant en scène un changement radical des conditions sociales, le développement de l'économie de marché moderne et les effets subséquents des révolutions politiques libérales du XVIIIe siècle (Lippmann, 1946, p.204-205). Quant à lui, Röpke développe l'idée d'une « crise sociologique » inhérente au XXe siècle, caractérisée par l'émergence d'un gréganisme social ou *vermassung*. Celle-ci plongerait ses racines à travers le développement organisationnel politique et économique du XIX siècle pour

évoluer jusqu'à définir la condition humaine économique, sociale et politique du siècle suivant (Röpke, 1962, p.20 et 31). Implicitement, ces deux récits de vérité, de même que celui du néo-travaillisme, placent systématiquement l'interaction des réalités sociale, économique et politique dans le cadre du mouvement et du changement historique. Ces fondements théoriques similaires mènent le néo-travaillisme, Röpke et Lippmann à partager une même conception de l'être ontologique, laquelle combine individualité et socialité. En outre, suivant ces considérations, tous repensent la politique du droit et du marché sans jamais la nier ou s'y opposer : ils poussent leur réflexion par-delà les abstractions théoriques du droit libéral et du libre marché.

#### 4.3.2.1. L'homme bicéphale : un nécessaire retour sur le droit et le marché

Suivant leur rejet des absolus théoriques – en premier lieu, celui d'une division entre la société et l'individu – et en accord avec leur ouverture sur la réalité sociale, économique et politique effective, le néo-travaillisme, Röpke et Lippmann partagent une même conception ontologique de l'être. Celui-ci serait dual, c'est-à-dire conçu comme une seule et même pièce dont l'une de ses faces est individuelle et l'autre sociale.

Comme chez le néo-travaillisme, Röpke et Lippmann pensent l'individu *un* – rationnel, calculateur, doté de ses propres et du libre arbitre – dans sa conjonction avec la communauté – à la fois famille, quartier, ville et village, région et nation –, laquelle est elle-même traversée par de multiples associations et regroupements civils (Röpke, 2009, p.161 ; 1962, p.20 ; 1946, p. 250 ; Lippmann, 1946, p.364). En leur état, les hommes «ne sont pas des unités abstraites, mais des créatures qui ont des habitudes et sont profondément attachées à leur genre de vie» (Lippmann, 1946,

p.211). Pour reprendre Röpke, lui, le néo-travaillisme et Lippmann réfléchissent l'être comme une «créature moyenne» (Röpke, 2009, p.142). L'homme serait à la fois individuel et social, égoïste et altruiste, ou encore coopératif et compétitif. Tel que définit Röpke, il paraît habité par «deux âmes [...], dont l'une est favorable à la communauté alors que l'autre tend à se replier sur elle-même» (Röpke, 1962, p.103). Ainsi, il éprouverait autant le besoin de s'affirmer individuellement que «de vivre en collectivité» (Lippmann, 1946, p.261).

#### 4.3.2.2. La mise en perspective du droit et du marché

Face à ces considérations sur l'état à la fois social et individuel de l'homme, le néo-travaillisme, Röpke et Lippmann ne peuvent confiner leur réflexion au droit et au marché, ceux-ci n'impliquant que la dimension individuelle de l'existence et négligeant son pendant social. Pour reprendre le titre d'un des ouvrages de Röpke, ces considérations qu'ils partagent, de même que leur approche empiriste et leur rejet du rationalisme libéral, les poussent «au-delà de l'offre et de la demande». S'ils associent le marché et le droit à un optimum relatif souhaitable de liberté et de bien-être matériel, lorsqu'intervient la condition humaine, ces avantages se heurtent aux réalités économique, politique et sociale imbriquées. En d'autres termes, pour le néo-travaillisme, Röpke et Lippmann, la réflexion idéologico-politique doit dépasser l'abstraction politico-économique de l'ordre du droit et du marché pour impliquer l'homme et son ambiguïté empirique.

Eu égard à sa vision d'une société plus juste et plus équitable, le néo-travaillisme entend que le droit individuel ne peut à lui seul mener à un ordre d'existence équilibrant l'individualité et l'appartenance sociale. Le droit ne suffit pas à ce que l'homme soit véritablement libre, soit à ce qu'il s'accomplisse et devienne autonome. D'une part, il fixe de manière indispensable les limites de la société et de l'individu,

assurant ainsi la liberté de ce dernier par rapport à la contrainte du groupe social ou des autres individus. D'autre part, il ne peut cependant assurer à lui seul l'effectivité des rapports entre l'individu et la communauté dont dépend la liberté réelle du premier : son accomplissement et l'atteinte de l'autonomie. Proches de cette position, Röpke et Lippmann mettent l'accent sur la nécessité d'une vie humaine sociale que ne peut à elle seule garantir la sphère d'individualité définie par le droit. Chez Röpke, sans l'équilibrage social de la dimension individuelle, les êtres se condamnent «à une existence dans laquelle ils ne peuvent se développer librement et positivement, ni comme citoyens, ni comme hommes» (Röpke, 1962, p.26). De même, pour Lippmann, lorsque les hommes ne vivent que leur individualité, «la vie ne peut être très bonne» (Lippmann, 1946, p. 259-260).

Si le droit ne se heurte pas en lui-même à l'impératif du comblement de l'existence sociale de l'homme, mais n'est qu'insuffisant à le garantir, il en va autrement du marché. En effet, le néo-travaillisme pose une limite sociale au marché. Il soutient que lorsque ses mécanismes dominant l'ensemble de l'existence humaine, ceux-ci engagent à des effets sociaux et individuels négatifs, alors même que leur mise en absolu politique s'avère dangereuse pour la cohésion du tissu social. Ainsi, malgré ses avantages, une économie de marché complètement débridée entre en conflit avec l'idée d'une vie humaine bonne : elle doit être contrebalancée par la société et l'État, voire la portée de ses mécanismes et leurs effets parfois limités.

La critique du rationalisme libérale par Röpke et Lippmann est éloquent à cet effet : elle souligne également le danger pour l'intégrité sociale d'une mise en absolu du marché. De même, ils posent eux aussi des limites sociales au système de marché à côté des avantages qui lui sont inhérents. D'une part, son fonctionnement comporte un degré d'instabilité irréductible (Röpke, 1946, p.140). Relative au constant rééquilibrage du système, cette instabilité est source «de frictions et de souffrances humaines» (Lippmann, 1946, p.210). Le marché et son fonctionnement possèdent ainsi «le désavantage de pertes douloureuses et souvent inutiles [encourant des]



duretés dans les cas individuels» (Röpke, 1946, p.318). Pour Lippmann, ces effets négatifs désignent «les points sur lesquels l'ordre social entre en conflit avec l'économie [et par quoi] les hommes, pour une raison ou une autre, ne peuvent s'adapter à la manière dont l'humanité gagne sa vie» (Lippmann, 1946, p.256). De façon similaire, Röpke est d'avis qu'«un esprit de rivalité toujours en éveil, défiant et peu exigeant dans le choix des moyens, ne doit pas devenir dominant, ni définir la société dans tous les domaines» (Röpke, 2009, p.184-185). Suivant la notion d'équilibre humain, il affirme que «le principe individuel du noyau économique du marché doit être équilibré par le principe social et humanitaire» (Röpke, 1946, p.72). Ces limites du marché qui préoccupent tant le néo-travailleurs, Röpke et Lippmann supposent la définition d'un rôle social pour l'État, soit un dépassement de la simple politique du droit et du marché.

#### 4.3.3. Des problématisations divergentes

Malgré ces grandes thématiques qui rassemblent le néo-travailleurs, l'ordolibéralisme röpkeén et le libéralisme constructif lippmannien – lesquelles expliquent sans doute pourquoi le néo-travailleurs peut représenter une synthèse involontaire et particulière des deux autres systèmes idéologico-politiques –, ils diffèrent notablement les uns des autres. Il est impossible de réfléchir le néo-travailleurs en tant que réarticulation d'éléments idéologico-politiques propres aux pensées lippmannienne et röpkeenne sans méditer leurs différences. Celles-ci tiennent à la fois de la distance historique qui sépare la réalité néo-travailleurs des deux autres, ainsi que de la flexibilité que permettent leurs fondements théoriques communs. Ainsi, avant toute chose, il importe donc de mettre en lumière la pierre de touche de ces différences : leurs représentations respectives de la réalité prenant toutes la forme de récits de vérités problématisés et d'où chacun entame sa réflexion idéologico-politique.

#### 4.3.3.1. Rappel : le néo-travailleisme et les défis du changement

Tel que vu au chapitre II, le néo-travailleisme appuie toute sa réflexion idéologico-politique sur son appréciation des réalités économiques, sociales et politiques lui étant contemporaines. À l'évolution économique – émergence de l'économie du savoir et globalisation économique –, inextricable des changements politiques précédents et de l'évolution technologique, correspond une transformation simultanée de la société. Marquée par un pluralisme croissant, la société est fractionnée en de multiples réalités et composée d'individus de plus en plus aptes à s'auto-définir dans le cadre d'un environnement social et économique globalisé. À cette société en changement correspond l'émergence de valeurs post-matérialistes : la liberté, l'autonomie et l'accomplissement personnel côtoient l'attachement aux rapports humains authentiques et à la dimension communautaire de l'existence. Corrélativement à la vitesse croissante des changements sociaux et économiques, un besoin de sécurité s'affirme chez l'individu dont l'existence est déstabilisée. De même, l'État n'est plus à même d'assurer la cohésion sociale en appelant de son pouvoir structurant, ou encore en s'appuyant sur les traditions nationales. Ainsi, l'avenir économique, le fractionnement social et l'insécurité grandissante forment les trois problèmes issus d'observation empirique que les néo-travailleistes posent à leur réflexion idéologique.

#### 4.3.3.2. Röpke et la crise de la civilisation

À l'époque de Röpke, la globalisation n'est pas une réalité agissante, de même que l'économie et la société ne sont pas sorties de l'ère industrielle. Ainsi, lui et Lippmann, lequel est son contemporain, pensent encore l'évolution de la modernité à

partir de la révolution industrielle, des révolutions libérales et de leurs assemblages dans le cadre de l'existence individuelle et sociale.

Le point de départ du récit de vérité que problématise Röpke tient à l'avènement de la société bourgeoise et des révolutions libérales, posant les bases d'un «développement sans frein de la technique, de la division du travail et des échanges» (Röpke, 1962, p.55). Röpke considère que les hommes de ces révolutions souffrent d'une absence de référents historiques face aux conditions politiques et économiques nouvelles qui se déploient sous leurs yeux. Suivant cette ignorance, à partir de la Révolution française, s'affirmeraient progressivement et politiquement les tares d'un «aveuglement rationaliste et scientifique à l'égard des lois [...] de la vie, de la société et de l'homme» (Röpke, 1962, p.56). De celle-ci, la modernité échoue sur cette crise civilisationnelle qu'est le gréganisme ou *vermassung* : la massification et la prolétarianisation de l'existence.

L'œuvre de Röpke amalgame ainsi un ensemble de phénomènes sociaux, politiques et économiques, lequel correspond à une condition humaine dégénérée. À partir du rationalisme politique libéral, l'économie se mute en cette forme malade de l'économie de marché qu'est le capitalisme dont traite le marxisme (Röpke 1946, p.65). Dans le même temps, l'envolée des forces productives libérées, alliée à la politique du laissez-faire, mène à une concentration du pouvoir politique et au développement de «formes de vie et de travail inhumaines»<sup>12</sup> (Röpke, 1962, p.135). La prolétarianisation et la massification de l'existence atomisent la société en détruisant les liens sociaux véritables. Les individus se trouvent alors «détachés des liens de la famille, de la profession, du voisinage et de la communauté» (Röpke, 1946, p.222). Conséquemment à cette atomisation sociale, dans l'univers grisâtre de la masse

---

<sup>12</sup> En quelques mots, cette réalité röpkeenne se caractérise par : l'explosion démographique et socialement déstabilisante du XIXe siècle ; l'urbanisation effrénée caractérisée par l'entassement et la promiscuité ; la concentration du pouvoir économique dans les mains d'entreprise gigantesques, voire monopolistes ; la division toujours plus accrue du travail au sein de l'économie comme à l'intérieur de telles entreprises dépersonnalisées et hiérarchiques ; le gigantisme politique d'un pouvoir étatique centralisateur et bureaucraté ; la concurrence généralisée imposée dans ce contexte (Habermann, 2006, p.941-942).

prolétarisée l'individu souffre d'une atrophie morale et spirituelle, d'un abaissement de l'esprit, de la dignité et des valeurs culturelles (Röpke, 2009, p.38 ; 1962, p.26). En résumé, cette affliction civilisationnelle qu'est le grégarisme correspond à une «sous-alimentation sociale» liée à la décomposition de l'ordre social. Les individus manquent d'une :

[...] ambiance de saine solidarité [...], se sentent de moins en moins intégrés dans la grande et la petite communauté. [La cohésion sociale est alors uniquement] fondée sur le marché, la concurrence, la division du travail, la technique et la loi, [elle] n'est plus qu'anonyme et matérialiste (Röpke, 1962, p.104).

Eu égard à ces considérations, il est manifeste que la problématique de la crise civilisationnelle tient à une inadéquation entre la nature humaine et la réalité sociale, politique et économique décrite. L'ordo-libéralisme affirme ainsi le besoin de remédier à cette situation, de mettre fin au grégarisme, plus précisément, à l'absence d'une intégration sociale saine, mais aussi à la dépendance et à la sujétion des individus au sein de structures socio-économiques et politiques inhumaines et centralisées.

#### 4.3.3.3. Lippmann et la mésadaptation socioculturelle

Comme chez Röpke, le récit de vérité lippmannien se fonde sur l'avènement des révolutions libérales du XVIIIe siècle et leur interaction avec la révolution industrielle. Selon Lippmann, ces transformations économique et politique de l'existence engagent à une modification radicale «des habitudes, des idées et des valeurs», alors qu'il transforme «toute la vie, [...] jusqu'aux questions les plus intimes et les plus subtiles de religion, de goût et de rapport humains» (Lippmann, 1946, p.204-205).

De la fin de l'Empire romain jusqu'au XVIIIe siècle, c'est dans le cadre de sociétés humaines formées de multiples communautés réduites et quasi-autonomes que se sont

développées les habitudes, les traditions, les croyances et les institutions sociales occidentales. Ainsi, les hommes qui entrent dans le bouleversement moderne sont culturellement et institutionnellement habitués à une telle existence (Lippmann, 1946, p.204). Par rapport à cet état humain, Lippmann souligne que si les avantages des changements économiques et politiques sont appréciables – progrès matériel, démocratie et égalité juridique –, les effets néfastes en sont aussi clairement visibles (Lippmann, 1946, p.206-207). La condition culturelle et l'état institutionnel des hommes prémodernes les rendent, pour beaucoup, culturellement et socialement inadaptés aux dynamismes et à la puissance transformatrice des forces à l'œuvre (Lippmann, 1946, p.205). Ce décalage engendre la souffrance, soit un «sentiment de confusion spirituelle, de déception et d'insécurité» (Lippmann, 1946, p.206). En tant que symptôme de ce décalage, Lippmann cite en exemple «les foules des grandes cités, déracinées, privées de leurs traditions ancestrales, n'ayant rien pour ennoblir leurs vies, n'ayant plus la foi qui console» (Lippmann, 1946, p.207).

Devant pareille mésadaptation, l'objectif politique du libéralisme constructif tient à une logique de «réajustement social» (Lippmann, 1946, p.272). À cet effet, il soutient qu'il est impératif de modifier l'ordre social, soit le rapport entre l'individu et la société : «de développer les principes permettant à l'humanité de réadapter ses habitudes et ses institutions à la révolution industrielle» (Lippmann, 1946, p.246).

#### 4.3.4. Convergences politiques et éléments de synthèse

Dans les trois cas, la politique du droit et du marché s'avère insuffisante à répondre aux défis soulevés par la problématisation du récit de vérité. Aussi, le néo-travaillisme, Röpke et Lippmann développent tous leur propre approche politique en vue de parer aux problèmes définis à partir de la réalité effective observée. Cependant, l'orientation politique générale du néo-travaillisme en vue de répondre à ses propres problématiques amalgame involontairement celles qu'échafaudent Röpke

et Lippmann par rapport au monde qu'ils observent. Chez le néo-travaillisme, une politique sociale nouvelle est envisagée afin de résoudre tout à la fois le problème de la sécurité, celui de la refondation du lien social et celui de l'avenir économique. Celle-ci entend favoriser le développement d'une société plus juste et plus équitable par l'intégration sociale des individus dans le cadre de communautés fortes – allant de la famille à la communauté nationale – et par le développement d'un nouvel État social. L'objectif d'ensemble étant de favoriser l'accomplissement socio-économique des individus, de même que d'accroître la liberté effective du plus grand nombre par l'atteinte de l'autonomie.

C'est la centralité de l'inclusion sociale des individus au sein de communautés fortes qui rattachent l'ordo-libéralisme röpkeén à la position idéologico-politique d'ensemble du néo-travaillisme : selon Röpke, les hommes ne peuvent s'épanouir qu'en appartenant «de nouveau à eux-mêmes, à leur famille et à leur petite communauté» comme au sein d'un véritable ordre social d'ensemble (Röpke, 1946, p.251-252). Il considère également que l'«enracinement social» des individus à l'intérieur de communautés fortes est primordial à l'indépendance et l'autonomie des individus (Röpke, 2009, p.112 ; 1946, p.229-230).

En contrepartie, le lien entre le néo-travaillisme et le libéralisme constructif lippmannien renvoie à l'État social habilitant et, corolairement, à la promotion de l'égalité des chances, c'est-à-dire à l'égal accès de chacun aux opportunités et aux chances de vie nécessaire à l'accomplissement et à l'autonomisation de soi. Par la modification du rapport entre l'individu et la société nationale, l'État doit chercher à réorganiser les habitudes et les institutions au sein desquelles l'individu évolue, et ce, afin de fournir les outils primordiaux à son adaptation aux nouvelles réalités du marché : «équiper les hommes pour une vie dans laquelle ils doivent se spécialiser tout en restant capables de changer de spécialité» (Lippmann, 1946, p.258). Toutefois, bien que Lippmann voit lui aussi le besoin criant d'un renforcement des

communautés d'existence<sup>13</sup>, bien qu'il le fait subsidiairement dépendre de l'État social habilitant.

Cette intégration néo-travailliste des propositions idéologico-politiques générales de l'ordo-libéralisme et du libéralisme constructif trouve une correspondance manifeste au niveau plus spécifique des propositions politiques. Premièrement, étant donnée la nécessité commune d'une action politique allant au-delà de la simple institution d'un régime de droit libéral et d'un système économique de marché, tous trois posent un même cadre à l'action légitime de l'État. Deuxièmement, les politiques néo-travaillistes liées au renforcement communautaire, allant de la décentralisation politique à la promotion partenariale d'une vie socialement et économiquement saine, se retrouvent chez Röpke. Troisièmement, alors que tous admettent l'importance de principe d'une assistance étatique des individus abandonnés aux aléas parfois dramatiques de la vie et du marché, les principales caractéristiques de l'État social habilitant du néo-travaillisme sont présentes chez Lippmann. Différemment, l'importance accordée au tiers secteur, ainsi que le lien entre son renforcement et celui des communautés réfèrent davantage à l'ordo-libéralisme röpkeén. Enfin, la légitimation ultime du programme social néo-travailliste tient à son arrimage au dynamisme économique du système de marché. Ici encore, la représentation de cette articulation donne lieu à une synthèse des conceptions de Röpke et Lippmann, alors qu'ils associent eux aussi leurs programmes sociaux respectifs au bon fonctionnement de l'économie de marché.

---

<sup>13</sup> Par exemple, il soutient que les victimes d'une enfance de misère et d'une vie familiale pervertie en sont irrémédiablement marquées et ne peuvent aspirer à s'accomplir et à développer pleinement leurs capacités (Lippmann, 1946, p.249 et 258).

#### 4.3.4.1. Du principe de l'intervention politique légitime

Le règlement des problématiques respectives du néo-travailleursisme, de l'ordolibéralisme röpkeén et du libéralisme constructif astreint l'État à un élargissement de son rôle et de ses fins. Celui-ci ne peut se limiter à la simple politique du droit et du marché, sans se préoccuper de l'ordre social, lequel interagit nécessairement avec les ordres économique et sociopolitique entrelacés.

À cet effet, ils adoptent une même vision de l'action politique légitime. Chez le néo-travailleursisme, l'intervention étatique, afin de ne pas se précipiter vers l'étatisme égalitariste, doit demeurer conforme, non seulement au principe du droit libéral, mais également au bon fonctionnement du marché. Ultimement, l'intervention doit pouvoir être intégrée par le système de marché sans en menacer le fonctionnement. Röpke soutient lui aussi que les interventions étatiques doivent «se justifier par le système économique fondé sur le marché» : respecter le fonctionnement du «mécanisme des prix [et] le réglage automatique du marché» afin de pouvoir être «assimilées par lui» (Röpke, 1962, p.178). Dans la même veine, Lippmann entend que l'intervention étatique légitime puisse «réformer l'économie sociale en changeant les lois[, mais sans jamais] révolutionner le mode de production par des moyens politiques» (Lippmann, 1946, p. 254). Ce barème, s'il est limitatif, n'engage pas l'État et le gouvernement à se cantonner à une politique du droit et du marché, mais lui permet de la poursuivre et de la dépasser tout à la fois.

#### 4.3.4.2. La décentralisation et le renforcement communautaire

En vue de renforcer les communautés d'existence – famille, quartier, ville, village et région – et de stimuler l'accomplissement citoyen des individus – social et moral –, les gouvernements néo-travailleursistes décentralisent le pouvoir politique vers les communautés locales et régionales. De même, elles se doublent de politiques



partenariales – la collaboration du gouvernement central avec les communautés administratives locales/régionales et les acteurs sociaux et économiques du milieu – devant appuyer le développement économique, social et culturel des communautés d'existence. La décentralisation et la gouvernance partenariale engendrent un partage des responsabilités destiné à encourager le développement socio-économique et culturel autonome des communautés de vie en respectant leurs particularités et leurs réalités propres. Ainsi, c'est en accordant son action au pluralisme et non en s'opposant à celui-ci que l'État peut participer à la refondation de la société.

À peu de chose près et pour les mêmes raisons, Röpke adopte la même position. Alors que le gréganisme est synonyme de centralisme et de structures gigantesques, massifiées et dépersonnalisées où viennent se perdre les individus, la décentralisation politique devient une obligation pour le rétablissement d'un ordre social sain. Elle est essentielle au redéploiement de communautés d'existence véritables et fortes en ce qu'elle tend à déplacer «le centre de gravité de la responsabilité et de l'organisation [...] entre les deux extrêmes : État et individu, au sein d'authentiques communautés (Röpke, 2009, p.232). De même, elle permet l'affirmation et l'harmonisation des différences à l'intérieur de la communauté nationale, entre les communautés locales et à l'intérieur de celles-ci, soit l'unité dans la pluralité (Röpke, 1946, p.162). Ici aussi, cette décentralisation renvoie à une unification de la société par l'intégration des individus aux décisions prises à l'intérieur de leurs communautés et par l'intégration de ces communautés dans un ordre graduel naturel allant jusqu'à l'État central (Röpke, 1946, p.250 et 161). Selon Röpke :

[...] c'est seulement lorsque ne pèse pas sur les hommes le poids écrasant d'un pouvoir lointain [,] c'est seulement lorsque la communauté [nationale] est articulée en une échelle naturelle de degrés, que chaque citoyen a part à l'État en participant aux tâches de l'échelon le plus voisin de lui-même. Alors seulement existe une véritable communauté [...], alors seulement l'individu peut s'identifier vraiment à l'État en tant que son État (Röpke, 1946, p.160-161).

En marge de cette décentralisation et en vue d'un renforcement de l'existence communautaire, Röpke conçoit lui aussi que l'État agisse afin de stimuler le développement économique et culturel des communautés locales. L'objectif est de chercher à faire de ces dernières autant de milieux de vie propices au développement individuel : un espace sain d'existence en tant que «centre de travail, d'administration, d'achats et d'amusement» (Röpke, 1946, p.262). Bien entendu, il ne s'agit pas de contrôler ce développement, mais d'en poser le cadre, sans procéder à «la suppression de l'initiative et de l'entreprise individuelle, mais [par le fait de] déterminer les zones dans lesquelles elles doivent jouer» (Röpke, 1946, p.266). L'«État légitime» röpkéen devient ainsi un «coordinateur-décentraliste» proche de la gouvernance néo-travailleuse (Röpke, 1946, p.164).

#### 4.3.4.3. L'État social et le tiers secteur

Sur la question de l'État social, le néo-travailleuse affirme tout d'abord la nécessité d'une assistance publique aux personnes dans le besoin. Une idée qui est soutenue conjointement par Röpke et Lippmann, sans pour autant mener à la prise en charge complète des risques inhérents à la vie humaine (Röpke, 2009, p.246 ; 1946, p.67 et 322 ; Lippmann, 1946, p.270). Cependant, la véritable essence de l'État social néo-travailleuse tient davantage à son caractère habilitant, soit au fait qu'il ait pour objet de permettre à chacun d'accéder au soutien et aux opportunités – santé, éducation, formation et reformation – lui permettant de s'accomplir et d'atteindre l'autonomie. Parallèlement, le soutien étatique au renforcement communautaire vient appuyer l'État social, en ce que des communautés fortes forment autant de milieux où se déploient une aide et une assistance mutuelles. À cet effet, les gouvernements néo-travailleuses cherchent à faciliter le développement du tiers secteur, faisant de l'auto-assistance au sein des communautés de la société civile un élément important de sa politique sociale. La position néo-travailleuse sur la politique sociale rassemble celles

de Röpke et Lippmann. Alors que pour Röpke l'État doit entretenir un lien de complémentarité avec l'entraide autonome à l'intérieur des communautés, Lippmann défend l'idée d'un État social dont les caractéristiques habilitantes sont similaires à celle de l'État social néo-travailliste.

*-L'assistance communautaire :  
le néo-travaillisme et Röpke*

En termes d'assistance et de soutien aux individus, Röpke met davantage l'accent sur le renforcement des communautés d'existence. En cela, il rejoint non seulement la politique général du néo-travaillisme en la matière, mais également les efforts déployés en vue de stimuler le développement du tiers secteur. Selon Röpke, par respect pour la liberté individuelle et la responsabilité individuelle, les actions d'assistance étatique doivent demeurer modestes : «le besoin de sécurité, naturel et légitime en-soi [ne doit pas] coûter aux hommes [...] leurs libertés et leur dignité» (Röpke, 2009, p.242). Elles ne doivent «intervenir que subsidiairement, en remplacement de la prévoyance personnelle et mutuelle qui n'est pas partout suffisante» (Röpke 2009, p.247). Avec le néo-travaillisme, il adopte ainsi cette idée que l'État, par le renforcement des communautés d'existence, doit favoriser des formes d'entraide naturelle et humaine (Röpke, 2009, p.232). La politique communautaire doit ainsi chercher à «favoriser l'épanouissement de ces petites et moyennes communautés, ainsi que l'assistance collective à l'intérieur de [ces] cercles qui permettent encore la liberté, le sens de la responsabilité et du contact humain» (Röpke, 2009, p.232). Ainsi, l'assistance des individus, au même titre que leur épanouissement, doit idéalement s'insérer dans le cadre de communautés d'existence forte comme la famille, le cercle des amis, le quartier, le bourg, etc. (Röpke, 2009, p.244). C'est en cela qu'il faut comprendre la volonté röpkéenne de voir l'économie

de marché encadrée par «un ordre social qui [en] corrige les rigueurs et les imperfections» (Röpke, 2009, p.138).

*-L'État social habilitant :  
le néo-travaillisme et Lippmann*

Dans un rapport de complémentarité avec l'entraide et le soutien que peuvent apporter les communautés d'existence immédiates, le néo-travaillisme défend le besoin d'un État social habilitant. Comme l'État social néo-travailliste, celui de Lippmann est lié à l'égalité des chances, soit à un «régime de chances égales» (Lippmann, 1946, p.278). De même, il ne renvoie pas à un égalitarisme redistributif stérile, mais cherche à fournir les outils nécessaires à l'accomplissement et à l'autonomisation des individus, lesquels s'avèrent être les mêmes que ceux proposés par l'État social habilitant du néo-travaillisme.

Sous cet aspect, l'État social – la partie de la richesse nationale qu'il engage par son action – ne doit pas se consacrer «à faire l'aumône aux pauvres[,] mais à réformer la situation qui crée des pauvres» (Lippmann, 1946, p.275). En termes lippmanniens, l'État doit ainsi assurer l'accès de chacun aux moyens propres à répondre au besoin d'un «accroissement continu des facultés d'adaptation» (Lippmann, 1946, p.258). Comme chez le thatchérisme, cela exige tout d'abord l'accès à des soins de santé de qualité (Lippmann, 1946, p.275). De même, Lippmann soutient que l'éducation doit être au cœur des préoccupations de l'État social, visant à «équiper les hommes pour une vie dans laquelle ils doivent se spécialiser tout en restant capable de changer de spécialité» (Lippmann, 1946, p.258). Elle doit permettre aux gens d'intégrer économiquement leur milieu de vie, ce qui vient faire le pont entre intégration économique et intégration sociocommunautaire (Lippmann, 1946, p.260). Enfin, au même titre que le néo-travaillisme, Lippmann considère que l'assistance de l'État au chômeur doit être active. Pour lui, les individus pris dans l'écueil de la réadaptation

du marché – ceux dont les compétences sont rendues obsolètes par la reconfiguration permanente de l'activité économique –, n'ont pas besoin d'aumône, mais d'une aide destinée à faciliter leur reprise en main : «pendant qu'ils changent de métier» l'État doit les aider à «faire leur rééducation professionnelle» (Lippmann, 1946, p.270).

#### 4.3.4.4. De l'équation entre le programme social et le fonctionnement optimal du marché

Suivant en cela les préceptes de l'intervention légitime de l'État, la politique sociale néo-travailleuse, si elle limite parfois la portée du jeu des mécanismes de marché, tend globalement à s'intégrer au système de marché et à le renforcer. Elle tend ainsi à répondre entièrement au problème économique. En effet, le néo-travailleisme stipule que l'individu, à travers la communauté locale – famille, quartier, commune, etc. – et nationale – l'État –, trouve les outils essentiels à son accomplissement et à son autonomie. L'intégration de l'individu à ces communautés participe à la fois de son développement social, moral et économique. En fournissant à l'individu les ressources morales – responsabilité individuelle, valorisation de l'effort, volonté de développer ses capacités, sa force de caractère, un respect pour autrui et pour les règles de la vie en société, etc. – et les moyens nécessaires à son accomplissement économique et social – santé, éducation, formation/reformation –, la société juste néo-travailleuse ne pose pas seulement des limites à l'action du système de marché : elle stimule son dynamisme en développant le potentiel moral et économique des hommes et des femmes. Il est donc un rapport de dépendance entre le bon fonctionnement du système de marché et la dimension sociale de l'existence, ce qui légitime d'autant plus les interventions politiques relatives à cette dernière.

Cette vision de la dépendance du marché à l'endroit de l'ordre social intègre les réflexions que tient à cet égard l'ordo-libéralisme röpkeén et le libéralisme constructif lippmannien. L'idée que, dans le cadre de la communauté, l'individu intègre une

force morale liée à son accomplissement économique au sein du système de marché est présente chez Röpke. Parallèlement, l'idée d'une société offrant les moyens de l'accomplissement économique – santé, aptitudes, savoir, compétences, etc. – aboutissant obligatoirement au renforcement du système de marché se retrouve chez Lippmann.

Pour l'ordo-libéralisme röpkeén comme pour le néo-travailleisme, sans l'intégration sociale de l'individu à l'intérieur d'un cadre communautaire sain, celui-ci ne peut parvenir à se développer pleinement, librement et positivement, ni en tant qu'homme, ni en tant que citoyen (Röpke, 1962, p.26). Röpke est aussi d'avis que l'intégration sociale est cruciale à celle des hommes sur le marché : «l'intégration extra-économique, spirituelle, morale et sociale est toujours la condition primordiale de l'intégration économique» (Röpke, 2009, p.180). Cette intégration sociale serait seule apte à prêter aux individus la force de caractère nécessaire à leur prise en main dans le cadre du système de marché : à créer «des hommes courageux, droits [et] prêts à assumer leurs responsabilités» (Röpke, 1946, p.305), des hommes dotés d'une «discipline personnelle», d'un commun partage du «sens de la justice», de l'«honnêteté», d'un esprit «civique», du «*fair-play*» et du «respect de la dignité humaine» (Röpke, 2009, p.181). Ainsi, le renforcement de l'existence communautaire est intimement lié au bon fonctionnement de l'économie de marché, de la concurrence et du jeu de l'offre et de la demande : ceux-ci «n'engendrent pas ces réserves morales [essentiels au système de marché, mais] les présupposent et les utilisent» (Röpke, 2009, p.181). Le programme social röpkeén, comme celui du néo-travailleisme, en cherchant à revitaliser et à renforcer les communautés, est dès lors lié au bon et dynamique fonctionnement du système de marché en ce qu'il rend «les gens économiquement et mentalement plus forts» (Habermann, 2006, p.948).

Lippmann associe lui aussi sa politique sociale au renforcement et au bon fonctionnement du système de marché. La société, en octroyant aux individus les

moyens propres à assurer leur accomplissement économique, y participe directement.

Selon celui-ci :

[...] l'économie nécessite non seulement que la qualité de l'espèce humaine [et] que l'équipement des hommes en vue de la vie soient maintenus à un degré minimum de qualité, mais encore que cette qualité soient progressivement améliorée (Lippmann, 1946, p.258).

Ainsi, le renforcement et le bon fonctionnement des marchés deviennent dépendants de la taxation d'une partie du revenu national et de son réinvestissement social :

[...] l'argent dépensé à la santé publique, à l'éducation [...], aux assurances et aux indemnités est en même temps un secours et un remède. Il améliore la capacité productrice du patrimoine individuel et national duquel l'individu doit tirer sa subsistance (Lippmann, 1946, p.275).

Ce faisant, comme pour le néo-travaillisme, Lippmann soutient qu'en appuyant le déploiement des capacités et des potentialités économiques de chacun, la communauté, via l'État social habilitant, tend à renforcer le dynamisme de l'économie moderne de marché.

## CONCLUSION

De l'hégémonie butskelliste d'après-guerre à 2010, moment de la défaite électorale des néo-travailleurs, la configuration idéologique du champ de production politique britannique s'est grandement modifiée. Alors que l'avènement du thatchérisme représente un moment de rupture d'avec la social-démocratie d'après-guerre, le travaillisme réformiste de Kinnock et Smith, puis l'affirmation du néo-travailleurs en marquent le terme. L'étude idéologico-politique comparée du thatchérisme et du néo-travailleurs démontre tout d'abord qu'une nouvelle hégémonie succède à celle du butskellisme. Le thatchérisme et le néo-travailleurs partagent un ensemble de fondements conceptuels et de postulats idéologiques qui s'affirment également à travers leurs gouvernances respectives. Outre le rejet de la social-démocratie et de l'étatisme égalitariste sous toutes ses formes – ce qui par la même consacre la ruine du butskellisme dans le champ de production politique britannique –, ils adhèrent à une conception similaire de la théorie libérale du droit et de celle du libre marché. Pensées à travers leur articulation, celles-ci sont présentées comme moralement et techniquement supérieures à l'étatisme égalitariste, car menant à une optimisation relative de la liberté politique et de l'efficacité économique. Parallèlement, tout en demeurant dans l'espace gravitationnel de ce noyau consensuel, thatchérisme et néo-travailleurs diffèrent et s'opposent sur plusieurs points, allant de la représentation théorique de la réalité, en passant par la place allouée à la société et à la dimension sociale de l'existence humaine, jusqu'au rôle social légitime de l'État. La présence d'un nouveau noyau idéologico-politique consensuel et celle de nouvelles divergences en marge de celui-ci tendent à confirmer qu'une nouvelle hégémonie idéologico-politique se substitue au butskellisme.



Ces mêmes éléments communs et ces mêmes discordances définissent le rapport du thatchérisme et du néo-travaillisme tout en se retrouvant à l'intérieur du courant néo-libéral. En effet, du point de vue idéologique et politique, les éléments constitutifs du consensus néo-travailliste thatchérien correspondent au cœur du néo-libéralisme, soit à cet espace qui unit les réflexions des auteurs néo-libéraux utilisés dans la présente. De même, l'analyse croisée du thatchérisme, du néo-travaillisme et de ces néo-libéralismes tend à démontrer une connexion entre les particularités de chacune des approches néo-libérales abordées et les différences idéologico-politiques qui séparent le thatchérisme du néo-travaillisme. En cela, le thatchérisme s'apparente à une appropriation politique de l'ultra-libéralisme hayekien, laquelle s'appuie non seulement sur les correspondances idéologiques entre ces derniers, mais également sur les rapports avérés entretenus entre l'auteur autrichien et les principales figures du thatchérisme. De même, le néo-travaillisme peut être compris en tant que synthèse de l'ordo-libéralisme röpkeén et du libéralisme constructif lippmannien. Différemment, n'ayant pas trouvé de traces écrites pouvant confirmer une influence au sens strict et direct de ces néo-libéralismes sur le néo-travaillisme, cette acception quant à la nature idéologique de ce dernier repose donc davantage sur la mise en lumière d'homologies structurales notables.

Ainsi, pour une part, la conception théorique du marché, des politiques économiques, du droit et des limites de l'action politique légitime – par opposition à l'étatisme – unissent les deux formations politiques britanniques aux trois auteurs mis à l'étude. Pour une autre, la distance entre l'empirisme néo-travailliste et le rationalisme thatchérien constitue la première pierre de leurs divergences, comme de celles éloignant Röpke et Lippmann de Hayek. Suivant celle-ci, l'importance vouée à la dimension sociale et effective de l'existence par le néo-travaillisme trouve écho chez Röpke et Lippmann, au même titre que sa marginalisation thatchérienne vient rejoindre le propos de Hayek. En accord avec ce dernier élément, à la conception purement abstraite de l'homme par le thatchérisme et Hayek s'oppose la conception théorique de l'être que le néo-travaillisme partage avec Röpke et Lippmann, laquelle

intègre plutôt l'individualité et la socialité humaines. Enfin, tirées de ces considérations divergentes, tandis que l'anémie de la politique sociale thatchérienne donne écho aux idées de Hayek, les politiques néo-travaillistes liées à l'idée d'une société plus juste et plus équitable intègrent les conceptions lippmanniennes et röpkeennes en la matière.

Les rapports de correspondances et de divergence entre le néo-travaillisme, le thatchérisme et ces auteurs néo-libéraux permettent de définir l'état du débat et de l'action politique post-butskelliste à l'intérieur du champ de production politique britannique. L'hégémonie idéologico-politique se substituant au butskellisme peut manifestement être qualifiée de néo-libérale, se présentant également sous les traits d'une redéfinition radicale des termes du débat politique. Gravitant autour du noyau consensuel propre au néo-libéralisme, la confrontation idéologico-politique du thatchérisme et du néo-travaillisme oppose deux conceptions différentes de la réalité, lesquelles portent en elles cette pomme de discorde fondamentale tenant en l'appréciation de la société. Tant au niveau de l'être ontologique que du caractère social de l'existence, les conceptions de la société qui séparent le thatchérisme du néo-travaillisme provoquent une distanciation au niveau politique. À l'anémie de la politique sociale thatchérienne, le néo-travaillisme oppose sa politique du renforcement communautaire et celle de l'État social habilitant. Or, cette même ligne de rupture traverse le courant néo-libéral, portant ainsi les frictions internes de ce dernier dans le débat politique britannique. C'est ce lien qui vient confirmer la nature néo-libérale – tant conflictuelle que consensuelle – de l'hégémonie se substituant au butskellisme. Dans le même style que la distinction qui fut faite entre une gauche et une droite soviétique, cette ligne semble constituer la démarcation entre ce qui s'apparente à une gauche et une droite néo-libérales. Ainsi, à travers le thatchérisme et le néo-travaillisme, le noyau consensuel du néo-libéralisme s'affirme en tant qu'horizon du débat démocratique à l'intérieur du champ de production politique britannique. Son respect y marque l'espace alloué au discours politique légitime et balise les possibilités périphériques de débats. Celles-ci se limitent à l'importance ou

non de la société, laquelle ne peut déroger des canons idéologiques consensuels néo-libéraux. À ce titre, le présent mémoire semble démontrer la portée analytique actuelle du néo-libéralisme. S'il n'est pas indument réduit à une simple *doxa* politique marchande et anti-étatiste, mais compris dans son sens véritable, soit en tant que courant idéologique pluriel, il apparaît comme une clé majeure du saisissement des réalités politiques contemporaines.

Il serait intéressant de poursuivre cette étude du champ de production politique britannique, lequel s'est quelque peu transformé depuis les élections de 2010. En effet, suite à la défaite de Brown, les conservateurs britanniques ont repris possession du 10 Downing Street, adresse maintenant occupée par David Cameron. Dans le même temps, le parti travailliste est aujourd'hui guidé par Ed Miliband, un jeune politicien de 44 ans dont le rapport idéologique avec le néo-travaillisme reste à définir. Toutefois, il est à noter que malgré ce changement de garde l'hypothèse d'une reconduction des positions développée dans le présent mémoire semble plausible. En effet, malgré sa jeunesse, Cameron fut un proche collaborateur de Thatcher et Major, alors que Miliband s'est construit politiquement à travers la «modernisation» du parti travailliste par l'équipe de Blair. En outre, la présente approche analytique pourrait être étendue à d'autres champs de production politiques occidentaux. À ce titre, les cas canadien<sup>1</sup>, américain<sup>2</sup>, français<sup>3</sup> et allemand<sup>4</sup> semblent pouvoir mener à des conclusions similaires. De prime abord, dans l'ensemble de ces cas de figure, l'évolution du champ de production politique national semble similaire à celle du cas britannique : un parti de droite, lequel semble à tout le moins converti au néo-

---

<sup>1</sup> La comparaison des positions idéologico-politiques de l'actuel Parti conservateur canadien par rapport à l'évolution du Nouveau parti démocratique, allant de la chefferie de Jack Layton à celle de Thomas Mulcair.

<sup>2</sup> La mise en parallèle des transformations idéologico-politiques du Parti républicain et du Parti démocrate depuis la présidence de Reagan.

<sup>3</sup> La comparaison de l'UMP et des présidences de Nicolas Sarkozy aux positions dominantes à l'intérieur du Parti socialiste français, reliées aux politiques menées sous la présidence de François Hollande.

<sup>4</sup> La comparaison de la chancellerie sociale-démocrate de Gerhard Schröder – elle-même marquée par la troisième voie – et celle chrétienne-démocrate d'Angela Merkel.

libéralisme sous sa forme consensuelle, a pour principal interlocuteur un parti de gauche modéré, s'étant réformé à la suite de la révolution néo-libérale pour s'éloigner de la social-démocratie keynésienne ou des diverses formes d'étatisme égalitariste pavant son histoire.

Dans un autre ordre d'idée, nos conclusions, comme l'ensemble de notre démarche, ouvrent sur une question fondamentale liée à l'analyse politique, laquelle concerne le rapport entre les productions intellectuelles à valeur idéologique et action politique. En effet, dans quelle mesure les œuvres ont-elles une incidence causale sur les politiques menées par les gouvernants? Suivant le célèbre trait de Léon Gambetta, dans la mesure où l'action politique peut être considérée comme un «art du possible», eut égard aux pressions de la réalité et des événements, quelle est la place de l'idéologie? Cette vision pragmatiste de la politique semble évacuer la pensée au profit des nécessités liées aux aléas de la conjoncture. Bien que celles-ci ne puissent être niées, cela n'enlève en rien l'impact premier de l'idéologie et des productions idéologiques sur l'agir politique, d'où cette importance qui leur est accordée dans le présent mémoire. Le pragmatisme est une constante de l'action politique au sommet. Il tient à l'existence de pressions étrangères à la volonté des acteurs, obligeant ces derniers à l'arrêt de décisions. Cependant, la définition des termes du problème ou de l'évènement qui commande un choix politique demeure sujette à une grille de lecture idéologique propre à l'acteur. Pour l'essentiel, c'est à travers elle que ce dernier comprend et s'explique toutes problématiques et tous événements apparemment extérieurs à sa volonté. Ainsi, en dernière instance, bien que la décision prise puisse parfois jurer avec le cadre idéologique explicite d'un acteur politique, le choix de celui-ci reste soumis à son idéologie. Il demeure le plus souvent conforme à cette représentation particulière du monde et de la *polis*, laquelle participe déjà à la définition du problème rencontré, comme à celle des possibilités de règlements envisageables.

Enfin, nos conclusions semblent pointer indirectement vers la question de la démocratie, car elles présentent l'évolution récente du débat politique comme une

passation hégémonique, à tout le moins à l'intérieur du champ de production politique britannique. Sans s'imprégner du néo-libéralisme comme d'un courant idéologique marqué par la pluralité, Chantal Mouffe pose la question de l'hégémonie en général face à ce qu'elle conçoit comme l'affirmation d'une hégémonie néo-libérale. Celle-ci reposerait sur la non-reconnaissance de l'autre, soit de celui qui s'écarte du cadre hégémonique. En prenant compte du lien qui unit rapports de domination et postures idéologico-politiques – volontairement obliéré par notre démarche – Mouffe soutient qu'«une fois toute véritable idée alternative à la configuration existante du pouvoir disparu, c'est la possibilité réelle d'une forme d'expression légitime des résistances aux rapports de pouvoirs dominants qui n'est plus» (Mouffe, 2005, p.5). Suivant nos conclusions, l'idée même d'une évolution hégémonique des champs de production politique, telle que figurée par l'exemple du passage de l'hégémonie sociale-démocrate keynésienne à l'hégémonie néo-libérale, vient questionner les assises de la démocratie libérale. Elle déstabilise sa prétention au débat politique ouvert, non pas en l'abolissant *stricto sensu*, mais en l'enfermant à l'intérieur de l'espace restreint du champ gravitationnel entourant le noyau consensuel de l'hégémonie idéologique en place. Dans un tel contexte, ce qui ressemble le plus à un débat démocratique ouvert est confiné dans l'entre-deux-hégémonies, et ce, avant de se refermer aussitôt sous le coup du rétablissement de la condition hégémonique. Cette vision du débat démocratique rappelle la définition pessimiste de la démocratie chez Rancière. À travers son livre, *La haine de la démocratie*, il la décrit comme le moment fugitif où dominants et dominés ne sont plus et se posent en interlocuteurs égaux. Elle serait cet espace abstrait où se discutent les termes du système de pouvoir par le titre – argent, sang, force, etc. –, qui advient invariablement (Rancière, 2005). Ainsi, notre approche semble pointer du doigt une certaine vacuité inhérente à la démocratie occidentale : la lente danse historique des hégémonies entrecoupe-t-elle de véritables, mais fugaces instants démocratiques?

## ANNEXE

Principales compagnies publiques privatisées en Grande-Bretagne  
de 1979 à 1997

Année	Total (Million de livres courantes)	Principaux actifs
1979-80	377	BP, National Enterprise Board holdings
1980-81	210	National Enterprise Board holdings, British Aerospace
1981-82	493	Cable and Wireless, Amersham International
1982-83	455	Britoil, Associated British Ports
1983-84	1139	BP, Britoil, Cable and Wireless
1984-85	2050	BT, Enterprise Oil, National Enterprise Board holdings
1985-86	2706	BT, Cable and Wireless, Britoil, British Aerospace
1986-87	4458	British Gas, BT, British Airways
1987-88	5140	British Gas, Rolls Royce, BP, BAA, British Airways
1988-89	7069	BP, British Gas, British Steel, BAA
1989-90	4225	BP, British Steel, British Gas, Water
1990-91	5345	Electricity England and Wales, Water
1991-92	5347	Regional electricity, Generating companies, Electricity debt, Water, Scottish electricity, BT2
1992-93	8189	BT2, Regional electricity, Scottish electricity, Debt Sale, British Gas debenture, Northern Ireland electricity
1993-94	5453	BT3, Scottish electricity, Electricity debt, Northern Ireland electricity
1994-95	6429	Gencos, Debt Sale, BT3, British Coal, Electricity debt, Northern Ireland Electricity
1995-96	2439	Debt sale, Residual Equity sale, Gencos
1996-97	4502	Railtrack, AEA, Debt Sale, British Coal, Gencos, Nuclear Electric/Scottish Nuclear, BT, Loanstock, Residual Shares
1997-98	1707	Railtrack, Residual Shares, Debt Sale

Source : Florio, Massimo. 2002. *A state without ownership: the welfare impact of British privatisations 1979-1997*, Working Paper no. 24, Milan : Università degli Studi di Milano, p. 4.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adnett, Nick *et al.* 1995. «Business transfers and contracting out : Compulsory competitive tendering in tatters?», in *Employee Relations*, vol. 17, p. 21-28.
- Alavi, Hamza. 1997. «British Socialism : Long Dead, Now Buried», in *Economic and Political Weekly*, vol. 32, no. 30, p. 1901-1907.
- Allen, Grahame. 2002. *Regional Development Agencies*, Research Paper 02/50, Londres : Bibliothèque de la Chambre des communes, 48 p.
- Annesley, Clair et Gamble, Andrew. 2004. «Economic and Welfare Policy», in Smith Martin J. et Ludlam Steve (dir.). *Governing as New Labour : Policy and Politics under Blair*, New York : Éditions Palgrave Macmillan, p. 144-160.
- Asselain, Jean-Charles, *et al.* 2000. *Précis d'histoire européenne : XIXe-XXe siècles*, Paris : Éditions Armand Colin, 416 p.
- Audard, Catherine. 2009. *Qu'est-ce que le libéralisme? Éthique, politique, société*, Paris : Éditions Gallimard, 843 p.
- Audier, Serge. 2012. *Néo-libéralisme(s) : Une archéologie intellectuelle*, Paris : Éditions Grasset & Fasquelle, 628 p.
- Audier, Serge. 2008. *Le Colloque Lippmann : Aux origines du néo-libéralisme*, Paris : Éditions Le Bord de l'eau, 354 p.
- Balls, Edward. 1997. «Open Macroeconomics in an Open Economy», Discours prononcé dans le cadre de la Conférence annuelle de la Banque Royale d'Écosse, Édinburgh : Société écossaise d'économie, [En ligne], [http://www.hm-treasury.gov.uk/d/Ed\\_Balls\\_macro\\_economics\\_lecture.pdf](http://www.hm-treasury.gov.uk/d/Ed_Balls_macro_economics_lecture.pdf)
- Barnett, Neil. 2003. «Local government, New Labour and Active Welfare : A Case of Self regulation?», in *Public Policy and Administration*, vol. 18, no. 3, p. 25-38.



Bell, Emma, 2008a, «New Guest in the Corridors of Power : the decline of the liberal élite and the forging of a new penal consensus», in *Observatoire de la société britannique, Les coulisses du pouvoir*, no.6, 14 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/89>

Bell, Emma, 2008b, «Tolerance and Punitiveness in New Britain : two sides of the same coin?», in *Observatoire de la société britannique, Le New Labour et l'identité britannique*, no. 5, 9 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/87>

Bell, Emma, 2006. «Excluding the Excluded : New Labour's Penchant for Punishment», in *Observatoire de la société britannique, La Grande-Bretagne entre modèle américain et social-libéralisme*, no. 1, 9 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/79>

Benn, Tony. 1994. *The End of an Era : Diaries, 1980-1990*, Londres : Éditions Arrow, 687 p.

Bevir, Mark et O'Brien, David. 2001. «New Labour and the Public Sector in Britain», in *Public Administration Review*, vol. 61, no. 5, p. 535-547.

Blair, Tony. 2003. «Ma vision pour la Grande-Bretagne», in *Le Débat*, no.124, p. 53-57.

Blair, Tony. 2001. «La Troisième Voie, Acte II», in, Giddens, Anthony et Blair, Tony, 2002, *La troisième voie*, Paris : Éditions du Seuil, p. 259-267.

Blair, Tony. 2000b. «Values and the power of Community», Discours prononcé devant la Fondation éthique planétaire, Tübingen : Université de Tübingen, [En ligne], <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20060715135117/number10.gov.uk/page1529>

Blair, Tony et Schröder, Gerhard. 1999. «Europe : The Third Way/Die Neue Mitte», in Chadwick, Andrew et Heffernan, Richard. 2003. *The New Labour Reader*, Cambridge : Éditions Polity Press, p.110-115.

Blair, Tony. 1999a. «Doctrine of the International Community», Discours prononcé devant le Club économique de Chicago, [En ligne], <http://www.britishpoliticalspeech.org/speech-archive.htm?speech=279#comments>

Blair, Tony. 1998a. «La Troisième Voie. Une politique nouvelle pour le nouveau siècle», in Giddens, Anthony et Blair, Tony. 2002. *La troisième voie*, Paris : Éditions du Seuil, p.223-258.

Blair, Tony. 1998b. *Réception dans l'hémicycle de M. Tony Blair, Premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Journal officiel de la République française, [En ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/international/reception-angleterre-cr.asp#discours2>

Blair, Tony. 1996. *La nouvelle Grande-Bretagne : vers une société de partenaires*, La Tour-d'Aigues : Éditions de l'aube, 222 p.

Blair, Tony. 1994. «Leader's speech», Discours d'investiture de Blair devant le Congrès travailliste, Blackpool, [En ligne], <http://www.britishpoliticalspeech.org/speech-archive.htm?speech=200>

Bourdieu, Pierre. 2001. *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Éditions du Seuil, 2001, 238 p.

Bourdieu, Pierre. 1980. *Le sens pratique*, Paris : Éditions de Minuit, 1980, 97 p.

Brown, Gordon. 2003a. «A Modern Agenda for Prosperity and Social Reform», in Stevenson, Wilf. 2006. *Gordon Brown Speeches, 1997-2006*, Londres : Éditions Bloomsbury, p. 117-147.

Brown, Gordon. 2001a. «Speech at the Mansion House», in Chadwick, Andrew et Heffernan, Richard. 2003. *The New Labour Reader*, Cambridge : Éditions Polity Press, p.243-247.

Brown, Gordon. 2001b. «The conditions for high and stable growth and employment», in *The economic Journal*, no. 111, p.C30-C44.

Brown, Gordon, 1998, «Prudence will be our Watchword», in Chadwick, Andrew et Heffernan, Richard. 2003. *The New Labour Reader*, Cambridge : Éditions Polity Press, p.101-104.

Brown, Gordon. 1997a. «Equality – Then and Now», in Chadwick, Andrew et Heffernan, Richard. 2003. *The New Labour Reader*, Cambridge : Éditions Polity Press, p.134-136.

Brown, Gordon. 1997c. «Anthony Crosland Lecture», in Stevenson, Wilf. 2006. *Gordon Brown Speeches, 1997-2006*, Londres : Éditions Bloomsbury, p. 254-258.

Brown, Gordon. 1997d. Discours prononcé à l'occasion de l'annonce sur l'indépendance de la Banque d'Angleterre, in Stevenson, Wilf. 2006. *Gordon Brown Speeches, 1997-2006*, Londres : Éditions Bloomsbury, p. 9-12.

Brown, Gordon. 1997e. Discours prononcé à l'occasion du lancement de la nouvelle Autorité des services financiers, in Stevenson, Wilf. 2006. *Gordon Brown Speeches, 1997-2006*, Londres : Éditions Bloomsbury, p. 13-20.

Cable, Vincent. 1994. *The World Fissures: Identities in Crisis*, Londres : Éditions Demos, 65 p.

Centre for Policy Studies (CPS). 1975. *Why Britain Needs a Social Market Economy*, Londres : Éditions du Centre for Policy Studies, 16 pages.

Chabot, Jean-Luc. 2001. *Histoire de la pensée politique : fin XVIIIe – début XXIe siècle*, Grenoble : Éditions des Presses universitaires de Grenoble, 307 p.

Churchill, Winston et Roosevelt, Franklin D. 1941. «Charte de l'Atlantique», Déclaration de principe diffusée par le Président des Etats-Unis et le Premier Ministre de Grande-Bretagne, [En ligne], [http://www.nato.int/cps/fr/SID-883E36B7-03694205/natolive/official\\_texts\\_16912.htm](http://www.nato.int/cps/fr/SID-883E36B7-03694205/natolive/official_texts_16912.htm)

Commission on Social Justice. 1998. «What is social justice?», in Franklin, James (dir.). *Social Policy and Social Justice : The IPPR Reader*, Oxford : Polity Press p. 37-49.

Cm7022. 2007. *The National Asset Register*, Londres : TSO, 1100 p.

Cm5778. 2003. *Respect and responsibility : Taking a stand against anti-social behaviour*, Londres : TSO, 84 p.

Cm5237. 2001. *Strong Local Leadership : Quality Public Services*, Londres : TSO, 59 p.

Cm5084. 2001. *Toward full employment in a modern society*, Londres : TSO, 53 p.

Cm5052. 2001. *Opportunity for all in a world of change*, Londres : TSO, 85 p.

Cm4445. 1999. *Opportunity for all : Tackling poverty and social exclusion*, Londres : TSO, 168 p.

Cm4310. 1999. *Modernising government*, Londres : TSO, 66p.

Cm4176. 1998. *Our Competitive Future : building the knowledge driven economy*, Londres : TSO, 66 p.

Cm4045. 1998. «Bringing Britain Together : A National Strategy for Neighbourhood Renewal, in Chadwick, Andrew et Heffernan, Richard. 2003. *The New Labour Reader*, Cambridge : Éditions Polity Press, p.140-143.

Cm4014. 1998. *Modern local government : in touch with people*, Londres : TSO, 79 p.

Cm4011. 1998. *Modern Public Services for Britain : Investing in Reform. Comprehensive Spending Review : New Public Spending Plans 1999-2002*, Londres : TSO, 75 p.

Cm3807. 1997. *The New NHS : Modern, Dependable*, Londres : TSO, [En ligne], <http://www.archive.official-documents.co.uk/document/doh/newnhs/newnhs.htm>

Cm3782. 1997. *Rights Brought Home : The Human Rights Bill*, Londres : TSO, [En ligne], <http://www.archive.official-documents.co.uk/document/hoffice/rights/rights.htm>

Cmnd1810. 1992. *People, Jobs and Opportunity*, Londres : HSMO, 71 p.

Cmnd9794. 1986. *Building businesses... Not barriers*, Londres : HSMO, 80 p.

Cmnd9571. 1985. *Lifting the burden*, Londres : HMSO, 41 p.

Cmnd9510. 1985. *Review of public order law*, Londres : HMSO, 53 p.

Cmnd7841. 1980. *The government's expenditure plans : 1980-81 to 1983-84*, Londres : HMSO, 204 p.

Dalingwater, Louise. 2011. «Regional Performance in the UK under New Labour», in *Observatoire sur la société britannique, Les politiques économiques des années Brown*, no. 10, 15 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/1094>

Dardot, Pierre et Laval, Christian. 2009. *La nouvelle raison du monde : Essai sur la société néo-libérale*, Paris : Éditions La Découverte, 498 p.

Day, John *et al.* 1998. «A marketing strategy for public sector organisations compelled to operate in a compulsory competitive environment», in *International Journal of Public Sector Management*, vol. 11, p. 583-595.

*Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948, Traité international adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 217 A (III), Paris, [En ligne], <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

Demirkaya, Yürksel. 2006. «The Challenging Management of Local Government Under New Labour in England : Best Value Policy», in *Public Administration and Management*, vol. 11, no. 2, p. 44-74.

Department of Trade and Industrie. 2002. *Social Enterprise : a strategy for success*, Londres : TSO, 81 p.

Dixon, Keith. 2005. *Un abécédaire du blairisme : Pour une critique du néolibéralisme guerrier*, Paris : Éditions Raison d'agir, 189 p.

Dixon, Keith. 2000. *Un digne héritier : Blair et le thatchérisme*, Paris : Éditions Raison d'agir, 124 p.

Dixon, Keith. 1998. *Les évangélistes du marché*, Paris : Éditions Raison d'agir, 117 p.

Dostaler, Gilles. 2001. *Le libéralisme de Hayek*, Paris : Éditions La Découverte, 121 p.

Driver, Luke et Martell, Stephen. 2006. *New Labour*, Cambridge : Éditions Polity Press, 242 p.

Dupuy, Jean-Pierre. 2006. «Friedrich Hayek ou la morale de l'économie», in Nemo, Philippe et Petitot, Jean (dir.). *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris : Éditions des Presses universitaires de France, p. 1151-1213.

Esposito, Marie-Claude, 2010, «La politique des partenariats public-privé : une approche bipartisane en évolution», in *Observatoire de la société britannique, Nouvelle gestion publique et réforme des services publics sous le New Labour*, no. 8, 12 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/96>

Esposito, Marie-Claude, 2009, «La Public Finance Initiative : de la production d'équipements à la gestion de services», in *Observatoire de la société britannique, Les années John Major, 1990-1997*, no. 7, 10 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/94>

Etzioni, Amitai. 2000. *The Third Way to a Good Society*, Londres : Éditions Demos, 63 p.

Faucher-King, Florence et Le Galès, Patrick. 2010. *Les gouvernements New Labour : Le bilan de Tony Blair et de Gordon Brown*, Paris : Éditions des Presses de Sciences Po, 210 p.

Faucher-King, Florence et Le Galès, Patrick. 2007. *Tony Blair 1997-2007 : le bilan des réformes*, Paris : Éditions des Presses de Sciences Po, 32 p.

Financial Crisis Inquiry Commission. 2011. *The Financial Crisis Inquiry Report*, Washington, 633 p.

Florio, Massimo. 2002. *A state without ownership: the welfare impact of British privatisations 1979-1997*, Working Paper no. 24, Milan : Università degli Studi di Milano, 47 p.

Fons, Jean-Philippe. 2007. «Les politiques de l'emploi depuis 1997 : miracles et mirages», in *Observatoire de la société britannique, Les années Blair*, no. 3, 14 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/81>

Gall, Yann. 1999. «La troisième voie : une invention libérale», in *Les Cahiers du Cevipol*, vol. 99, no. 2, 58 p., [En ligne], <http://www.ulb.ac.be/soco/cevipol/cahiers/cahiers99-2.htm>

Giddens, Anthony. 2000. «La Troisième Voie et ses réponses aux critiques», in Giddens, Anthony et Blair, Tony. 2002. *La troisième voie*, Paris : Éditions du Seuil, p. 163-222.

Giddens, Anthony. 1998a. «La Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie», in Giddens, Anthony et Blair, Tony. 2002. *La troisième voie*, Paris : Éditions du Seuil, p.18-162.

Giddens, Anthony et Pierson Christopher. 1998b. *Conversations with Anthony Giddens : Making sense of modernity*, Cambridge : Éditions Polity Press, 234p.

Giddens, Anthony. 1994. *Beyond Left and Right : The future of Radical Politics*, Stanford : Éditions Stanford University Press, 276 p.

Giddens, Anthony. 1993a. «Une théorie critique de la modernité avancée», in Audet, Michel et Bouchikhi, Hamid (dir.). *Structuration du social et modernité avancée : Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Québec : Éditions Les Presses de l'Université Laval, p. 29-53.

Glennerster, Howard. 1994. «La politique sociale», in Leruez, Jacques (dir.), *La Grande-Bretagne à la fin du XXe siècle : L'héritage du thatchérisme*, Paris : Éditions La Documentation française, p. 105-124.

Gouvernement britannique. 1998. *Regional Development Agencies Act*, Londres : TSO, 50 p.

Gower, L.C.B. 1988. «“Big Bang” and City Regulation», *The Modern Law Review*, vol. 51, no. 1, p. 1-22.

Gramsci, Antonio. 1977. «Les cahiers de prison», in *Gramsci dans le texte*, Paris : Éditions Sociales, p. 127-727.

Gray, John. 1998. «Après la social-démocratie : Politique, capitalisme et vie commune», in *Le Débat*, no. 100, p.48-66.

Habermann, Gerd. 2006. «La «mesure humaine» ou l'«ordre naturel» : l'humanisme économique de Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow», in Nemo, Philippe et Petitot, Jean (dir.). *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris : Édition des Presses universitaires de France, p. 937-951.

Hayek, Friedrich. 1946. *La route de la servitude*, Paris : Éditions de Médicis, 179 p.

Hayek, Friedrich. 1981. *Droit, législation et liberté – Volume II – Le mirage de la justice sociale*, Paris : Éditions des Presses universitaires de France, 221 p.

Hayek, Friedrich. 1983. *Droit, législation et liberté – Volume III – L'ordre politique d'un peuple libre*, Paris : Éditions des Presses universitaires de France, 253 p.

Hayek, Friedrich. 1985. *Droit, législation et liberté – Volume I – Règles et ordre*, Paris : Éditions des Presses universitaires de France, 203 p.

Hayek, Friedrich. 1986. «L'utilisation de l'information dans la société», in *Revue française d'économie*, vol. 1, no. 2, p. 117-140.

Hayek, Friedrich, 1994. *La constitution de la liberté*, Paris : Éditions Litec, 530 p.

Heffernan, Richard. 2000. *New Labour and Thatcherism : Political Change in Britain*, Londres : Éditions Macmillan, 234 p.

Helm, Sarah. 1997. «Modernise or die, Blair tells Partners», in *The Independent*, Édition du 6 juin, [En ligne], <http://www.independent.co.uk/news/world/modernise-or-die-blair-tells-partners-1254375.html>

Hicks, John. 1987. «La crise de l'économie keynésienne», in *Revue française d'économie*, vol. 2, no. 4, p. 3-21.

HM Treasury. 2006. *PFI : strengthening long-term partnerships*, Londres : TSO, 122 p.

Hobsbawm, Eric J. 2003. *L'Âge des extrêmes : Histoire du Court XXe Siècle*, Paris : Éditions Complexe, 807 p.

Holz, Jean-Paul. 1985. *L'expérience Thatcher : Succès et limites de la politique économique britannique*, Paris : Éditions Economica, 197 p.

Johnson, Christopher. 1994. «La politique économique», in Leruez, Jacques (dir.), *La Grande-Bretagne à la fin du XXe siècle : L'héritage du thatchérisme*, Paris : Éditions La Documentation française, p.75-104.

Joseph, Keith. 1976a. *Monetarism is not enough*, Londres : Éditions du Center for Policy Studies, 25 p.

Joseph, Keith. 1976b. *Stranded on the Middle Ground : Reflections on Circumstances and Policies*, Londres : Éditions du Center for Policy Studies, 80 p.

Kavanagh, Dennis. 1994. «L'évolution générale du système politique», in, Leruez, Jacques (dir.). *La Grande-Bretagne à la fin du XXe siècle : L'héritage du thatchérisme*, Paris : Éditions La Documentation française, p. 17-36.

Kerr, Peter. 2001. *Postwar British politics : from conflict to consensus*, Londres : Éditions Routledge, 244 p.

Kiely, Ray. 2005. *The Clash of Globalisations : Neo-Liberalism, the Third Way and Anti-Globalisation*, Boston : Éditions Brill Academic, 322 p.

Kitson, Micheal et Wilkinson, Frank. 2007. «The economics of New Labour : Policy and Performance», in *Cambridge Journal of Economics*, no. 31, p. 805-816.

Kober-Smith, Anémone et al. 2010. «Introduction», in *Observatoire de la société britannique, Nouvelle gestion publique et réforme des services publics sous le New Labour*, no. 8, 14 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/96>

Laforest, Guy. 1990. «La révolution glorieuse, John Locke et l'impasse constitutionnelle du Canada», in *Les Cahier de droit*, vol. 31, no. 2, p. 621-640.



Laurent, Alain. 2000. *Anthony Giddens : Le libéralisme de gauche*, [En ligne], [http://www.catallaxia.org/wiki/Anthony\\_Giddens:Le\\_lib%C3%A9ralisme\\_de\\_gauche](http://www.catallaxia.org/wiki/Anthony_Giddens:Le_lib%C3%A9ralisme_de_gauche)

Lee, Simon. 2011. «Gordon Brown and the British Way of Risk-Based Modernization», in *Observatoire de la société britannique, Les politiques économiques des années Brown, 1997-2010*, no. 10, 10 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/1094>

Le Monde. 2009. «Le Royaume-Uni va privatiser pour réduire son déficit public», [En ligne], [http://www.lemonde.fr/europe/article/2009/10/12/le-royaume-uni-va-privatiser-pour-reduire-son-deficit-public\\_1252633\\_3214.html#xtor=RSS-3210](http://www.lemonde.fr/europe/article/2009/10/12/le-royaume-uni-va-privatiser-pour-reduire-son-deficit-public_1252633_3214.html#xtor=RSS-3210)

Leonard, Mark. 1997. *Politics without Frontiers : The role of political parties in Europe's future*, Londres : Éditions Demos, 86 p.

Leruez, Jacques. 1993. «Du déclin britannique en général et du thatchérisme en particulier», in *Revue française de science politique*, no. 1, p. 139-143.

Leruez, Jacques et Burgi, Noëlle. 1986. «La grève des mineurs britanniques : mars 1984-mars 1985», in *Revue française de science politique*, vol. 36, no. 5, p. 646-671.

Lippmann, Walter. 1946. *La cité libre*, Paris : Éditions de Médicis, 458 p.

Lourie, Julia. 1999. *Employment Relations Bill, 1998-1999*, Research Paper 99/11, Londres : Bibliothèque de la Chambre des communes, 62 p.

MacLeod, Donald. 2004. «University for Industry' failed to attract private cash», in *The Guardian*, journal du 10 décembre, [En ligne], <http://www.guardian.co.uk/education/2004/dec/10/furthereducation.uk>

Mandelson, Peter et Liddle, Roger. 1996. *The Blair Revolution : Can New Labour Deliver?*, Londres : Éditions Faber & Faber, 261 p.

Marcou, Gérard. 2007. *Les responsabilités des collectivités locales en Europe*, Étude du Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), 149 p., [En ligne], <https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?Index=no&command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=1160527&SecMode=1&DocId=1338506&Usage=2>

Margaret Thatcher Foundation. 2012. «Thatcher, Hayek & Friedman», [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/archive/hayek.asp>

Marlière, Philippe. 2003. *La troisième voie dans l'impasse : Essais sur Tony Blair et le New Labour*, Paris : Éditions Syllepse, 218 p.

Mensah-Coker, Gavin et Christie, Ian. 1999. *An inclusive future? Disability, social change and opportunities for greater inclusion by 2001*, Londres : Éditions Demos, 110 p.

Mired, Houari. 2011. «Empowering the English Regions : Assessing New Labour's Institutional Arsenal», in *Observatoire de la société britannique, Les politiques économiques des années Brown, 1997-2010*, no. 10, 13 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/1094>

Mises, Ludwig von. 1938. *Le Socialisme : Étude économique et sociologique*, Paris : Édition de Médecis, [En ligne], [http://herve.dequengo.free.fr/Mises/LS/LS\\_IV\\_5.htm](http://herve.dequengo.free.fr/Mises/LS/LS_IV_5.htm)

Mouffe, Chantal. 2005. *The Democratic Paradox*, Londres : Éditions Verso, 143 p.

Mougel, François-Charles. 2005. *Royaume-Uni, les années Blair*, Paris : Éditions La Documentation française, 158 p.

Nadeau, Robert. 2006. «Friedrich Hayek et le génie du libéralisme», in Nemo, Philippe et Petitot, Jean (dir.). *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris : Éditions des Presses universitaires de France, p. 1115-1150.

Nativel, Corinne. 2010. «Le service de l'emploi à l'épreuve du nouvel esprit managérial», in *Observatoire de la société britannique, Nouvelle gestion publique et réforme des services publics sous le New Labour*, no. 8, 12 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/96>

Nemo, Philippe. 2006. «La théorie hayekienne de l'ordre auto-organisé du marché (la main invisible)», in Nemo, Philippe et Petitot, Jean (dir.). *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris : Éditions des Presses universitaires de France, p. 1067-1094.

Nock, Christopher. 2006. «Active labour, liberty and democracy», in *Observatoire de la société britannique, Les politiques de retour à l'emploi en Grande-Bretagne et en France*, no. 2, 9 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/75>

Norrie, Alan et Adelman, Sammy. 1988. «Consensual Authoritarianism and Criminal Justice in Thatcher's Britain», in *Journal of Law and Society*, vol. 16, no. 1, p. 112-118.

Palumbo, Antonio. 2004. «From Thatcherism to Blairism : Britain's Long March to the Market», in *Pösterreichische Zeitschrift Für Soziologie*, vol. 29, no. 4, p. 5-29.

Parrott, Alec L. 2004. «La sécurité sociale», in Thwaites, James D. (dir.). *La mondialisation : Origines, développements et effets*, Québec : Éditions Les Presses de l'Université Laval, p. 57-78.

Parti conservateur. 1992. *Conservative Party General Election Manifesto*, [En ligne], <http://www.conservativemanifesto.com/1992/1992-conservative-manifesto.shtml>

Parti conservateur. 1987. *Conservative Party General Election Manifesto*, [En ligne], <http://www.conservative-party.net/manifestos/1987/1987-conservative-manifesto.shtml>

Parti conservateur. 1983. *Conservative Party General Election Manifesto*, [En ligne], <http://www.conservative-party.net/manifestos/1983/1983-conservative-manifesto.shtml>

Parti conservateur. 1979. *Conservative Party General Election Manifesto*, [En ligne], <http://www.conservative-party.net/manifestos/1979/1979-conservative-manifesto.shtml>

Parti néo-travailliste. 2005. *Britain forward not back. Labour manifesto*, 112 p., [En ligne], [http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/13\\_04\\_05\\_labour\\_manifesto.pdf](http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/13_04_05_labour_manifesto.pdf)

Parti néo-travailliste. 2002. «The 10 constitutionnal Rules of the Labour Party», in *Labour Party Rule Book*, [En ligne], <http://labourcounts.com/constitution.htm>

Parti néo-travailliste. 2001. *Ambition for Britain. Labour manifesto*, 44 p., [En ligne], <http://www.politicsresources.net/area/uk/e01/man/lab/lab01.htm>

Parti néo-travailliste. 1997. *New Labour because Britain deserves better. Labour manifesto*, [En ligne], <http://www.labour-party.org.uk/manifestos/1997/1997-labour-manifesto.shtml>

Peele, Gillian. 1994. «La transformation de l'État britannique», in Leruez, Jacques (dir.), *La Grande-Bretagne à la fin du XXe siècle : L'héritage du thatchérisme*, Paris : Éditions La Documentation française, p. 37-50.

Petitot, Jean. 2006. «Modèles formels de la main invisible : de Hayek à la théorie des jeux évolutionniste», in Nemo, Philippe et Petitot, Jean (dir.). *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris : Édition des Presses universitaires de France, p. 1095-1114.

Policy Action Team 17. 2000. *Report : Joining it up Locally*, Londres : TSO, 114 p.

Prabhakar, Rajiv. 2004. «New Labour and the Reform of Public Services», in Smith Martin J. et Ludlam Steve (dir.). *Governing as New Labour : Policy and Politics under Blair*, New York : Éditions Palgrave Macmillan, p. 161-176.

Putt, Tom. 1994. «Property Management and Compulsory Competitive Tendering», in *Property Management*, vol. 12, p. 24-28.

Rancière, Jacques. 2005. *La haine de la démocratie*, Paris : Éditions La fabrique, 106 p.

Reitan, Earl A. 2003. *The Thatcher Revolution : Margaret Thatcher, John Major, Tony Blair, and the Transformation of Modern Britain, 1979-2001*, Oxford : Éditions Rowman & Littlefield, 257 p.

Randall, Nick. 2004. «Three Faces of New Labour : Principle, Pragmatism and Populism in New Labour's Home Office», in Smith Martin J. et Ludlam Steve (dir.). *Governing as New Labour : Policy and Politics under Blair*, New York : Éditions Palgrave Macmillan, p. 177-192.

Reitan, Earl A. 1997. *Tory Radicalism : Margaret Thatcher, John Major, and the Rransformation of Modern Britain, 1979-1997*, Oxford : Éditions Rowman & Littlefield, 222 p.

Regulatory Impact Unit. 2003a. *Better Policy Making : A guide to regulatory impact assessment*, Londres : Cabinet Office, 81 p.

Regulatory Impact Unit. 2003b. *Regulatory Reform : The government's action plan*, Londres : Cabinet Office, 89 p.

Reys, Julien. 2006. «Responsabilisation des chômeurs et retour à l'emploi en France et en Grande-Bretagne», in *Observatoire de la société britannique, Les politiques de retour à l'emploi en Grande-Bretagne et en France*, no. 2, 22 p., [En ligne], <http://osb.revues.org/75>

Röpke, Wilhelm. 1946. *Civitas Humana*, Paris : Éditions de Médicis, 378 p.

Röpke, Wilhelm. 1962. *La crise de notre temps*, Paris : Éditions Payot, 282 p.

Röpke, Wilhelm. 2009. *Au-delà de l'offre et de la demande*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 366 p.

Saint-Onge, Jean-Claude. 2000. *L'imposture néo-libérale : Marché, liberté et justice sociale*, Montréal : Éditions Écosociété, 194 p.

Sandford, Mark. 2002. *A commentary on the Regional Government White Paper, Your Region, Your Choice: Revitalising the English Regions, Cm 5511*, Londres : Publication de la Constitution Unit, 29 p.

Sawyer, Malcom. 2007. «Fiscal Policy Under New Labour», *Cambridge Journal of Economics*, no. 31, p. 885-899.

Shaw, Eric. 2007. *Losing Labour's Soul? : New Labour and the Blair Government, 1997-2007*, New York : Éditions Routledge, 248 p.

Skidelsky, Robert. 2010. *Keynes : The Return of the Master*, New-York : Éditions Public Affairs, 228 p.

Smith, Martin J. et Richards, David. 2004. «The Hybrid State : Labour's Response to the Challenge of Governance», in Smith Martin J. et Ludlam Steve (dir.). *Governing as New Labour : Policy and Politics under Blair*, New York : Éditions Palgrave Macmillan, p. 106-125.

Sowels, Nicholas. 2011. «From Prudence to Profligacy : How Gordon Brown Undermined Britain's Public Finances», in *Observatoire de la société britannique, Les politiques économiques des années Brown, 1997-2010*, no. 10, 13 p. [En ligne], <http://osb.revues.org/1094>

Statistiques OCDE, banque de données statistique de l'Organisation de coopération et de développement économiques, [En ligne], <http://stats.oecd.org/index.aspx?lang=fr>

Steger, Manfred B. et Roy, Ravi K. 2010. *Neoliberalism : A Very Short Introduction*, New York : Éditions Oxford University Press, 150 p.

Terrill, Richard J. 1989. «Margaret Thatcher's Law and Order Agenda», in *The American Journal of Comparative Law*, vol. 37, no. 3, p. 429-456.

Thatcher, Margaret. 1995. *Les chemins du pouvoir – tome II*, Paris : Éditions Albin Michel, 1995, 624 p.

Thatcher, Margaret. 1989. «10th anniversary as Prime Minister», Entrevue télévisée pour le canal ITN, [En ligne], <http://www.margarethatthatcher.org/document/107657>

Thatcher, Margaret. 1988a. Discours prononcé devant l'Assemblée générale de l'église écossaise, Édinburgh : Assembly Hall, The Mount, [En ligne], <http://www.margarethatthatcher.org/document/107246>

Thatcher, Margaret. 1988b. Discours prononcé dans le cadre des travaux du Centre for Policy Studies, Londres : Institutue d'ingénierie civile, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/107228>

Thatcher, Margaret. 1987. «No such thing as society», Entrevue donnée au magazine Woman's Own, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/106689>

Thatcher, Margaret. 1986. Discours prononcé dans le cadre du Banquet de maires, Londres : Guildhall, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/106512>

Thatcher, Margaret. 1982. Discours prononcé dans le cadre de la Conférence du Parti conservateur, Brighton : Centre de conférence, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/105032>

Thatcher, Margaret. 1981. Discours prononcé dans le cadre de la Conférence des jeunes conservateurs, Eastbourne : Théâtre des congrès, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/104569>

Thatcher, Margaret. 1979a. «The Renewal of Britain», Discours prononcé dans le cadre du Centre conservateur estival d'études politiques, Cambridge : Trinity Colledge, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/104107>

Thatcher, Margaret. 1979b. «Europe – the obligations for liberty», Discours prononcé dans le cadre de la Conférence en mémoire de Winston Churchill, Luxembourg, [En ligne] <http://www.margaretthatcher.org/document/104149>

Thatcher, Margaret. 1979c. Discours prononcé dans le cadre du rallye Jeunesse pour l'Europe, Birmingham : Centre national d'exposition, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/104088>

Thatcher, Margaret. 1979d. «Create not destroy», in *Yorkshire Post*, édition du 1<sup>er</sup> Mai, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/104058>

Thatcher, Margaret. 1978. Discours prononcé dans le cadre de la Conférence sur la gestion dans l'industrie, Glasgow : Hôtel Albanie [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/103502>

Thatcher, Margaret. 1977a. «The New Renaissance», Discours prononcé devant la Société économique de Zurich, Zurich : Université de Zurich, [En ligne], <http://www.margaretthatcher.org/document/103336>

Thatcher, Margaret. 1977b. «Dimensions of Conservatism», Discours prononcé devant les Jeunes conservateurs du Grand Londres, Londres : Caxton Hall, [En ligne], <http://www.margarethatcher.org/document/103411>

Thatcher, Margaret. 1975. Discours prononcé dans le cadre de la Conférence du parti conservateur, Blackpool : Les jardins d'hiver, [En ligne], <http://www.margarethatcher.org/document/102777>

Visscher, Christian et Varone, Frédéric. 2004. «La nouvelle gestion publique en action», in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 11, p. 177-185.

Vinen, Richard. 2009. *Thatcher's Britain : The Politics and Social Upheaval of the Thatcher Era*, New-York : Éditions Simon & Schuster, 403 p.

Wilkinson, Frank. 2007. «Neo-liberalism and New Labour policy: economic performance, historical comparisons and future prospects», in *Cambridge Journal of Economics*, vol. 31, no. 6, p. 817-843.

Williamson, John. 2004. «The Strange History of the Washington Consensus», in *Journal of Post Keynesian Economics*, vol. 27, no. 2, p. 195-206.

Wilson, David, 2001, «Local Government : Balancing Diversity and Uniformity», in *Parliamentary Affairs*, no. 54, p. 289-307.

Wise, Michael, 2003, «Examen du droit et de la politique de la concurrence au Royaume-Uni», in *Revue sur le droit et la politique de la concurrence*, vol. 5, p. 67-172.

6, Perri. 1998. *The future of Privacy : Private life and public policy*, Londres: Éditions Demos, 425 p.

6, Perri. 1997. «Social exclusion: time to be optimistic», in Christie, Ian et Perry, Hellen (dir.). *The Wealth and poverty of networks*, Londres: Éditions Demos, p. 1-24.

6, Perri et Leadbeater, Charles. 1997. *Piece of the action : employee ownership, equity pay and the rise of the knowledge economy*, Londres : Éditions Demos, 75 p.